

# **LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO EN 2013**

## SOMMAIRE

|            |  |           |
|------------|--|-----------|
| <b>1</b>   | <b>LES RELATIONS BILATERALES.....</b>  | <b>6</b>  |
| <b>1.1</b> | <b>AVEC LA FRANCE .....</b>  | <b>6</b>  |
| 1.1.1      | <i>La Commission mixte de coopération franco-monégasque.....</i>   | <i>6</i>  |
| 1.1.2      | <i>Visite Officielle du Président de la République française en Principauté de Monaco ....</i>   | <i>7</i>  |
| 1.1.3      | <i>La Commission mixte de sécurité sociale.....</i>  | <i>8</i>  |
| 1.1.4      | <i>L'Accord franco-monégasque relatif à la prise en charge sur le territoire français de déchets radioactifs monégasques .....</i>                     | <i>8</i>  |
| <b>1.2</b> | <b>AVEC L'ITALIE .....</b>   | <b>8</b>  |
| 1.2.1      | <i>La Commission de coopération administrative italo-monégasque .....</i>  | <i>8</i>  |
| <b>1.3</b> | <b>LES AUTRES RELATIONS BILATERALES.....</b>   | <b>9</b>  |
| 1.3.1      | <i>Le Corps Diplomatique des Puissances Etrangères accrédité en Principauté.....</i>   | <i>9</i>  |
| 1.3.2      | <i>Le Corps Diplomatique monégasque accrédité près les Puissances Etrangères et représentant Monaco au sein des Organisations Internationales.....</i> | <i>10</i> |
| 1.3.3      | <i>Le Corps Consulaire étranger accrédité en Principauté de Monaco .....</i>   | <i>13</i> |
| 1.3.4      | <i>L'Association des Consuls Honoraires de Monaco (A.C.H.M.) .....</i>   | <i>14</i> |
| 1.3.5      | <i>Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l'Etranger.....</i>   | <i>14</i> |
| <b>2</b>   | <b>LA POLITIQUE EUROPEENNE .....</b>   | <b>15</b> |
| <b>2.1</b> | <b>MONACO ET L'UNION EUROPEENNE .....</b>  | <b>15</b> |
| <b>2.2</b> | <b>MONACO ET LE CONSEIL DE L'EUROPE .....</b>  | <b>15</b> |
| 2.2.1      | <i>L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (A.P.C.E.) et le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux.....</i>                                 | <i>15</i> |
| 2.2.2      | <i>Contributions volontaires aux programmes du Conseil de l'Europe.....</i>  | <i>17</i> |
| 2.2.3      | <i>Participation aux travaux du Conseil de l'Europe.....</i>   | <i>17</i> |
| 2.2.4      | <i>Signature et/ou ratification d'instruments du Conseil de l'Europe .....</i>   | <i>19</i> |
| 2.2.5      | <i>Mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe.....</i>   | <i>19</i> |
| <b>3</b>   | <b>LES RELATIONS MULTILATERALES .....</b>  | <b>20</b> |
| <b>3.1</b> | <b>L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET SES INSTANCES SPECIALISEES .....</b>  | <b>20</b> |
| 3.1.1      | <i>L'Organisation des Nations Unies (O.N.U.).....</i>  | <i>20</i> |
| 3.1.2      | <i>L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) .....</i>  | <i>22</i> |
| 3.1.3      | <i>Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (U.N.H.C.D.H.).....</i>  | <i>24</i> |
| 3.1.4      | <i>Le Comité des Nations Unies des Droits de l'Enfant .....</i>  | <i>27</i> |
| 3.1.5      | <i>L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (U.N.E.S.C.O.).....</i>   | <i>28</i> |
| <b>3.2</b> | <b>L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (O.I.F.) ....</b>  | <b>33</b> |
| 3.2.1      | <i>Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.....</i>   | <i>33</i> |
| 3.2.2      | <i>Premier Forum des femmes francophones (Paris, le 20 mars 2013).....</i>   | <i>33</i> |

|            |   |           |
|------------|---|-----------|
| 3.2.3      | <i>Réunions du Conseil Permanent de la Francophonie</i> .....   | 34        |
| 3.2.4      | <i>29<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de la Francophonie (Paris, 7 et 8 novembre 2013)</i> ..... | 36        |
| 3.2.5      | <i>Contributions volontaires en faveur d'actions de l'O.I.F.</i> .....                                  | 38        |
| <b>3.3</b> | <b><i>L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (O.S.C.E.)</i></b> .....              | <b>38</b> |
| 3.3.1      | <i>Présidence monégasque du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS)</i> .....            | 38        |
| 3.3.2      | <i>Coopération avec les « partenaires méditerranéens »</i> .....  | 39        |
| 3.3.3      | <i>Réunion du Conseil Ministériel (Kiev, les 5 et 6 décembre 2013)</i> .....                            | 40        |
| 3.3.4      | <i>Protection des enfants et lutte contre la traite des êtres humains</i> .....                         | 40        |
| 3.3.5      | <i>Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (BIDDH)</i> ....                      | 41        |
| <b>3.4</b> | <b><i>L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (O.N.U.D.C.)</i></b> .....          | <b>41</b> |
| <b>3.5</b> | <b><i>L'AGENCE INTERNATIONALE POUR L'ENERGIE ATOMIQUE (A.I.E.A.)</i></b> ...                            | <b>41</b> |
| <b>3.6</b> | <b><i>LE BUREAU INTERNATIONAL DES EXPOSITIONS (B.I.E.)</i></b> .....                                    | <b>42</b> |
| <b>3.7</b> | <b><i>L'UNION POUR LA MEDITERRANEE (UPM)</i></b> .....  | <b>43</b> |
| 3.7.1      | <i>La participation de Monaco aux travaux de l'UpM</i> .....  | 43        |
| 3.7.2      | <i>La participation de Monaco aux travaux des institutions euro-méditerranéennes</i> .....              | 44        |
| <b>3.8</b> | <b><i>L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS (O.E.A.)</i></b> .....  | <b>44</b> |
| <b>4</b>   | <b><i>LES POLITIQUES SECTORIELLES</i></b> .....   | <b>45</b> |
| <b>4.1</b> | <b><i>L'ENVIRONNEMENT</i></b> .....   | <b>45</b> |
| 4.1.1      | <i>Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)</i> .....                                    | 45        |
| 4.1.2      | <i>Mers, Océans et Biodiversité</i> .....   | 46        |
| 4.1.3      | <i>L'Antarctique</i> .....  | 50        |
| 4.1.4      | <i>Le Développement durable</i> .....   | 51        |
| 4.1.5      | <i>La lutte contre les changements climatiques</i> .....  | 52        |
| 4.1.6      | <i>La réduction des risques de catastrophes</i> .....   | 53        |
| <b>4.2</b> | <b><i>LE SPORT</i></b> .....  | <b>53</b> |
| 4.2.1      | <i>Le Sport au service du Développement et de la Paix</i> .....   | 53        |
| 4.2.2      | <i>L'Association Peace and Sport</i> .....  | 54        |
| 4.2.3      | <i>L'Agence mondiale antidopage (AMA) et les actions antidopage de l'UNESCO</i> .....                   | 55        |
| <b>4.3</b> | <b><i>LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT</i></b> .....   | <b>56</b> |
| 4.3.1      | <i>L'Aide Publique au Développement (A.P.D.)</i> .....  | 57        |
| 4.3.2      | <i>Les moyens humains</i> .....   | 59        |
| 4.3.3      | <i>La Coopération bilatérale et multilatérale</i> .....   | 59        |
| 4.3.4      | <i>L'Aide Humanitaire d'urgence</i> .....   | 62        |
| 4.3.5      | <i>Le partenariat avec les ONG monégasques</i> .....  | 64        |
| 4.3.6      | <i>Le Partenariat public-privé</i> .....  | 65        |
| 4.3.7      | <i>Le programme des « Volontaires Internationaux » de Monaco</i> .....                                  | 66        |
| 4.3.8      | <i>La sensibilisation et l'Education au Développement</i> .....   | 66        |

|            |   |           |
|------------|---|-----------|
| <b>5</b>   | <b>LES VISITES OFFICIELLES</b>  | <b>68</b> |
| <b>5.1</b> | <b>LES VISITES OFFICIELLES ET DE TRAVAIL DE LA FAMILLE SOUVERAINE</b>     | <b>68</b> |
| 5.1.1      | <i>En Europe et en Russie</i>   | 68        |
| 5.1.2      | <i>En Micronésie</i>  | 69        |
| 5.1.3      | <i>Aux Caraïbes</i>   | 70        |
| 5.1.4      | <i>Au Moyen-Orient</i>  | 70        |
| <b>5.2</b> | <b>LE RENFORCEMENT DES LIENS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES MONEGASQUES</b> | <b>70</b> |
| 5.2.1      | <i>En Europe et en Russie</i>   | 70        |
| 5.2.2      | <i>Aux Etats-Unis d'Amérique</i>  | 76        |
| 5.2.3      | <i>En Asie</i>  | 77        |
| <b>6</b>   | <b>LES ACCUEILS OFFICIELS</b>   | <b>80</b> |
| <b>7.</b>  | <b>ANNEXES</b>  | <b>83</b> |

## INTRODUCTION

L'année 2013 a connu un regain d'instabilité et de tensions politiques, diplomatiques et militaires à travers le monde dans un contexte international encore impacté par les effets de la crise économique, appelant les Etats à une grande réactivité face à des situations urgentes et à une adaptation à des changements majeurs.

Dans ce contexte, le Gouvernement Princier a poursuivi la politique extérieure voulue par S.A.S. le Prince Souverain afin de promouvoir la reconnaissance de Monaco comme un Etat indépendant, neutre et attractif, engagé sur des sujets forts comme la défense des droits de l'homme, la protection de l'environnement, la promotion du développement durable et la lutte contre la pauvreté.

Manifestant sa souveraineté, Monaco entretient des relations diplomatiques avec 113 Etats dans le monde et participe activement aux travaux des organisations internationales, grâce à un réseau de 15 Ambassadeurs monégasques accrédités dans 27 Etats et au soutien actif de 134 Consulats établis dans 81 Etats.

Sa place dans le concert des Nations a été soulignée en 2013, à l'occasion des célébrations du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'adhésion de Monaco à l'Organisation des Nations-Unies (O.N.U.) par la Visite Officielle effectuée par S.E. M. BAN Ki-Moon, Secrétaire Général de l'O.N.U.

Parmi les temps forts de l'action diplomatique figure également la Visite Officielle du Président de la République française, M. François HOLLANDE, en novembre 2013.

Etat ouvert sur le monde, Monaco bénéficie, sur le plan institutionnel, d'une stabilité politique remarquable et de spécificités qui permettent son dynamisme économique et assurent un bien être social exceptionnel pour les citoyens et les résidents

Les Visites Officielles de S.A.S. le Prince Souverain à l'étranger qui reflètent au plus haut niveau l'implication de Monaco à l'international ont représenté une opportunité unique pour promouvoir le tissu économique, culturel et sportif dynamique et diversifié de la place monégasque.

Sur le plan économique, l'année 2013 a par ailleurs été marquée par l'amorce d'échanges avec l'Union Européenne concernant l'accès au marché intérieur communautaire.

L'engagement de Monaco sur la scène internationale s'est aussi manifesté à travers les fonctions à responsabilité exercées par des personnalités monégasques au sein des instances multilatérales.

Son implication dans les thèmes liés à la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique s'est affirmée au sein des instances internationales.

Enfin, s'est renforcée une politique d'aide au développement de haut niveau dont la cohérence a été établie en ciblant en priorité l'aide au développement à destination des Pays les Moins Avancés (PMA) autour de thématiques prioritaires : la santé et l'éducation.

L'association de volets économiques, culturels, environnementaux et humanitaires à l'action diplomatique et consulaire a ainsi défini au mieux les contours de la politique extérieure de la Principauté de Monaco en 2013.

## **1 LES RELATIONS BILATERALES**

### **1.1 Avec la France**

#### ***1.1.1 La Commission mixte de coopération franco-monégasque***

La Commission de coopération franco-monégasque instituée par le Traité d'Amitié de 2002 s'est réunie pour la septième fois, le 16 octobre 2013, à Paris <sup>1</sup>, afin de traiter de questions d'intérêt commun, notamment en matière d'affaires sanitaires et sociales, d'environnement, de transports, de sécurité civile, d'affaires économiques et financières.

La Commission était présidée, pour Monaco, par S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat, et pour la France, par M. Pierre SELLAL, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

Les thèmes abordés lors de cette Commission étaient consacrés au suivi des relations bilatérales depuis la dernière réunion de la Commission (27 février 2012) ainsi qu'aux principaux enjeux européens et internationaux en matière de transparence fiscale, d'environnement et de séjour des étrangers.

Des avancées significatives ont été constatées sur des dossiers ayant trait aux affaires sociales et à la santé, notamment en ce qui concerne l'Accord-cadre de coopération sanitaire ainsi que l'échange de lettres entre les Caisses Monégasques de Compensation des Services sociaux (CCSS) et l'UNEDIC, tous deux en voie de finalisation.

Un accord a également pu être trouvé en ce qui concerne l'impact de la loi NOME sur les tarifs de l'électricité. Ceux-ci subiront une hausse pour les moyens et gros consommateurs mais l'égalité de traitement entre Français et Monégasques en matière de tarifs sera conservée.

Des échanges ont eu lieu concernant la situation des enfants du pays. La partie monégasque a réitéré sa position selon laquelle les « enfants du pays » ne peuvent bénéficier des mêmes conditions d'accès au logement que les personnes de nationalité monégasque.

Le point consacré aux questions européennes a permis d'évoquer le rapprochement de Monaco avec l'Union européenne.

En ce qui concerne les questions de transparence et d'échange de renseignements en matière fiscale, la partie française a salué les efforts accomplis par Monaco et encouragé la Principauté à signer la Convention de l'OCDE sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.

La délégation française a par ailleurs assuré Monaco de son appui dans le cadre de la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) de l'OSCE que la Principauté exercera de septembre à décembre 2014.

Enfin, la délégation monégasque a saisi l'occasion de cette réunion pour renouveler l'engagement de la Principauté de Monaco en faveur de la lutte contre les changements climatiques, en assurant la France de son soutien pour la mise en œuvre d'un cadre juridiquement contraignant en 2015, lors de la Conférence des Parties que la France accueillera.

---

<sup>1</sup> La prochaine Commission devrait être organisée en 2014 à Monaco.

### **1.1.2 Visite Officielle du Président de la République française en Principauté de Monaco**

Le Président de la République française, M. François HOLLANDE, a effectué une Visite Officielle à Monaco le 14 novembre 2013 au cours de laquelle il a été reçu en audience par S.A.S. le Prince Souverain afin d'évoquer des sujets d'intérêt commun.

M. François HOLLANDE était accompagné d'une délégation composée notamment de M. Thierry REPENTIN, Ministre délégué chargé des affaires européennes, de Mme Hélène CONWAY-MOURET, Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger et de S.E. M. Hugues MORET, Ambassadeur de France à Monaco.

Une visite du constructeur automobile monégasque « *Venturi* », pionnier de la voiture de sport électrique, et du Centre scientifique de Monaco (CSM) étaient également au programme de cette journée.



Le Président de la République française, M. François HOLLANDE, et S.A.S. le Prince Souverain, lors de la Conférence de presse organisée au terme de la Visite Officielle (*Musée Océanographique de Monaco, le 14 novembre 2013*)

A l'occasion de cette visite, 5 accords dans le domaine de l'environnement et du développement durable ont été signés entre Monaco et la France :

- ❖ Accord-cadre de coopération entre l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), l'Institut océanographique et la Fondation Albert II ;
- ❖ Convention « *Comp Age Med* » entre l'Université de Sophia-Antipolis, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Centre Scientifique de Monaco (CSM) ;
- ❖ Memorandum d'entente pour formaliser les principes généraux de coopération stratégique sur les énergies renouvelables entre le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables (CEA) et le Gouvernement Princier ;
- ❖ Convention pour la création d'un laboratoire international associé entre l'Université de Versailles – Saint Quentin en Yvelines (UVSQ) agissant pour le compte de l'équipe de biothérapies des maladies du système neuromusculaire et le CSM ;
- ❖ Protocole d'accord entre la société SODETREL et le Gouvernement Princier fixant les conditions d'un partenariat et de création d'une société commune afin d'exploiter un service d'auto-partage en Principauté.

La Visite s'est achevée par une Déclaration à la presse des deux Chefs d'Etat qui se sont félicités des liens d'amitié sincères et profonds existant entre les deux pays voisins.

### ***1.1.3 La Commission mixte de sécurité sociale***

La Commission mixte de sécurité sociale s'est réunie le 18 février 2013 à Paris, au Ministère français de la Santé.

Parmi les nombreux sujets abordés au cours de la réunion, concernant à la fois les questions de santé et de travail, figuraient, notamment, un point sur le dossier du passage à la tarification à l'activité (T2A), un échange sur l'avant-projet de loi sur le télétravail et un point sur les cartes professionnelles de santé.

S'agissant plus particulièrement du télétravail, l'accord franco-monégasque prendra la forme d'avenants à la Convention de sécurité sociale, et devrait être signé lors de la prochaine Commission mixte de sécurité sociale, en 2014.

L'entrée en vigueur de l'accord sur le télétravail nécessitera une adoption par le Parlement français en raison du champ de l'accord qui affecte les principes fondamentaux de la sécurité sociale française.

### ***1.1.4 L'Accord franco-monégasque relatif à la prise en charge sur le territoire français de déchets radioactifs monégasques***

Cet Accord a été signé à Paris, le 9 novembre 2010, à l'occasion de la Commission de coopération franco-monégasque.

Au terme de la procédure de ratification propre à chacun des deux Etats, l'Accord est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2013.

## **1.2 Avec l'Italie**

### ***1.2.1 La Commission de coopération administrative italo-monégasque***

La Commission ne s'est pas réunie au cours de l'année 2013, mais devrait se tenir, à Monaco, en 2014.

### **1.3 Les autres relations bilatérales**

La Principauté continue à répondre aux nombreuses demandes d'établissement de relations diplomatiques. Il est à noter qu'en 2013, des Relations Diplomatiques ont été établies pour la première fois avec des Etats de la région du Golfe persique.

#### ***1.3.1 Le Corps Diplomatique des Puissances Etrangères accrédité en Principauté***

Au 31 décembre 2013, la Principauté de Monaco établit des relations diplomatiques avec 4 nouveaux Etats et entretient des Relations diplomatiques avec 113 Etats dans le Monde et 96 Ambassades étrangères étaient accréditées à Monaco, les Ambassadeurs étrangers en poste à Monaco étant toujours majoritairement installés à Paris.

| <b>Pays</b>          | <b>Etablissement de relations diplomatiques par la signature d'un communiqué conjoint</b> |
|----------------------|---|
| Sultanat d'Oman      | 20 février 2013   |
| Royaume de Bahreïn   | 23 septembre 2013   |
| République des Fidji | 13 novembre 2013  |
| Ouzbékistan          | 29 novembre 2013  |

Durant l'année 2013, 19 Ambassadeurs étrangers ont été accrédités en Principauté de Monaco.

Pour 4 d'entre eux, il s'agissait d'une première accréditation de leur Etat :

République islamique d'Iran  
Nigeria  
République du Kosovo  
Etat des Emirats Arabes Unis

La cérémonie de remise des Lettres de créance se déroule au Palais Princier, conformément au protocole de la Principauté de Monaco. Le Chef d'Etat monégasque reçoit l'Ambassadeur en présence de Son Chef du Cabinet, de Son Chambellan, du Secrétaire d'Etat et du Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération.

Au cours de l'année écoulée, 15 Ambassadeurs ont été remplacés, représentant les Etats suivants :

l'Australie  
le Royaume des Pays-Bas  
la République de Corée  
l'Egypte  
la Jamaïque  
le Royaume de Thaïlande  
le Grand Duché du Luxembourg  
la République de Croatie  
le Royaume du Maroc  
le République d'Albanie  
la République des Seychelles  
la République Islamique du Pakistan  
le Mexique  
la République Dominicaine  
la République de l'Inde

Au 31 décembre 2013, 23 Ambassadeurs étrangers étaient en cours d'accréditation à Monaco, et 13 d'entre eux avaient reçu l'agrément de S.A.S. le Prince Souverain.

### 1.3.2 Le Corps Diplomatique monégasque accrédité près les Puissances Etrangères et représentant Monaco au sein des Organisations Internationales

Au 31 décembre 2013, 15 Ambassadeurs de Monaco sont accrédités auprès de 26 Etats<sup>2</sup> ainsi qu'auprès des plus importantes Organisations Internationales :

- ❖ 12 Ambassadeurs monégasques sont accrédités auprès de plusieurs puissances étrangères situées principalement en Europe, en Asie et sur le Continent Nord américain ;
- ❖ 5 Ambassadeurs, Représentants Permanents de la Principauté, sont actuellement accrédités auprès de 4 grandes Organisations Internationales : l'Organisation des Nations-Unies (O.N.U), l'U.N.E.S.C.O., le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (O.S.C.E.).

| Ambassadeurs de Monaco résidents et non résidents | Ambassades de Monaco                          | Missions & Représentations Permanentes, Délégations Permanentes et Délégations de Monaco auprès des Organisations et des Organismes Internationaux            |
|---|---|---|
| S.E. M. Claude GIORDAN                            | Allemagne<br>Autriche<br>Pologne<br>Russie    | Office des Nations Unies à Vienne<br>O.N.U.D.I. à Vienne<br>A.I.E.A. à Vienne<br>O.S.C.E. à Vienne ( <i>Mission temporaire de janvier 2014 à avril 2015</i> ) |
| S.E. Mme Catherine FAUTRIER<br>(non résident)     | Australie<br>Chine                            |   |
| S.E. M. Gilles TONELLI                            | Belgique<br>Pays-Bas<br>Luxembourg            | Union européenne<br>POST EUROP  |
| S.E. M. Patrick MEDECIN<br>(non résident)         | Japon<br>Inde                                 |   |
| S.E. M. Patrick VAN KLAVEREN                      | Espagne                                       | Délégué Permanent auprès des Organismes Internationaux à caractère scientifique, environnemental et humanitaire<br>O.M.T.                                     |
| S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE                     | Etats-Unis d'Amérique<br>Canada* (en attente) | O.E.A.  |
| S.E. Mme Sophie THEVENOUX                         | France<br>Andorre                             | O.I.F.<br>Union Latine *  |
| S.E. M. Robert FILLON                             | Italie<br>Slovénie<br>Saint-Marin             | F.A.O. à Rome   |

<sup>2</sup> Les Ambassades de la Principauté de Monaco sont accréditées auprès de 27 Etats, toutefois l'Ambassadeur accrédité auprès du Canada étant l'Ambassadeur résident aux Etats-unis d'Amérique, ce dernier demeure dans l'attente de sa nomination, compte tenu du mouvement de diplomates à ce poste intervenu au dernier trimestre 2013.

|   |   |   |
|---|---|---|
|   | Croatie<br>Roumanie   |   |
| S.E. Mme Evelyne GENTA                  | Kazakhstan<br>Royaume-Uni de Grande-<br>Bretagne et d'Irlande du Nord |   |
| S.E. M. Jean-Claude MICHEL              | Saint-Siège<br>Ordre de Malte   |   |
| S.E. Mme Carole LANTERI                 | Suisse<br>Liechtenstein   | Office des Nations Unies à Genève<br>O.M.M. & U.P.U. & U.I.T. |
| S.E. M. Henri FISSORE<br>(non résident) | Portugal  |   |
| S.E. Mme Isabelle PICCO                 |   | Organisation des Nations Unies à New York                     |
| S.E. Mme Claudette GASTAUD              |   | Conseil de l'Europe   |
| S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI            |   | U.N.E.S.C.O.  |
| <b>Total Ambassadeurs : 15</b>          | <b>Total Pays : 27</b>  |   |

\* en cours d'accréditation

En 2013, la Principauté a procédé au renouvellement de ses représentations diplomatiques à l'étranger et au renouvellement de ses représentations auprès des Organisations Internationales.

#### Auprès des Etats :

- ❖ S.E. M. Robert FILLON, a été nommé en date du 28 janvier 2013, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de Saint Marin.
- ❖ S.E. Mme Carole LANTERI, a été nommée en date du 27 février 2013, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco auprès du Liechtenstein.
- ❖ S.E. M. Robert FILLON, a été nommé en date du 20 mars 2013, Ambassadeur et Plénipotentiaire de Monaco auprès de la République de Slovénie.
- ❖ S.E. M. Robert FILLON, a été nommé en date du 3 avril 2013, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco auprès de la Roumanie.
- ❖ S.E. M. Robert FILLON, a été nommé en date du 3 avril 2013, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco auprès de la Croatie.
- ❖ S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE, a été nommée en date du 12 novembre 2013, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco aux Etats Unis d'Amérique.

#### **Auprès des Organisations Internationales :**

- ❖ S.E. Mme Carole LANTERI, a été nommée en date du 22 janvier 2013, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies et autres Organisations Internationales ayant leur siège en Suisse.
- ❖ S.E. M. Robert FILLON, a remis ses Lettres de créance en date du 15 février 2013 au Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.).
- ❖ En date du 26 mars 2013, les membres de la Délégation de Monaco auprès du Bureau International des Expositions (BIE), ont été nommés, il s'agit de S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur de Monaco en France, M. Julien CELLARIO, Directeur Général de la société Monaco Inter Expo, M. Frédéric LABARRERE, Conseiller auprès de l'Ambassade de Monaco en France.
- ❖ S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE, a été nommée en date du 20 décembre 2013, en qualité d'Observateur Permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Etats Américains à Washington.
- ❖ M. Gilles NOGHES, a été nommé en date du 12 novembre 2013, en qualité d'Observateur suppléant de la Principauté de Monaco auprès de l'Organisation des Etats Américains à Washington puis en date du 19 décembre 2013, Conseiller auprès de l'Ambassadeur de Monaco aux Etats Unis d'Amérique.



*Le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Barack OBAMA,  
et Mme Maguy MACCARIO-DOYLE*

Au cours de l'année 2013, plusieurs nominations et mouvements de diplomates sont intervenus au sein de la diplomatie monégasque :

#### **❖ Mission de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

M. Johannes de MILLO TERRAZZANI, a été nommé Conseiller auprès de la Représentation Permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève,

#### **❖ Mission de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York**

M. Benjamin VALLI a été nommé en qualité de Troisième Secrétaire en remplacement de M. Johannes de MILLO TERRAZZANI.

Cette Mission a également été renforcée par la nomination de M. Florian BOTTO, en qualité de Troisième Secrétaire.

❖ **Allemagne et Russie**

M. Romain CIARLET a été titularisé en qualité de Troisième Secrétaire auprès de l'Ambassade de Monaco en Allemagne, accréditée auprès de la Fédération de Russie.

❖ **Conseil de l'Europe**

M. Gabriel REVEL a été nommé en qualité de Troisième Secrétaire auprès de la Représentation Permanente de la Principauté de Monaco auprès du Conseil de l'Europe.

❖ **OSCE**

Les nominations de diplomates auprès de l'OSCE sont intervenues dans le cadre de l'ouverture, à Vienne, d'une Mission temporaire de Monaco en vue de la Présidence monégasque du Forum de Coopération en matière de Sécurité (F.C.S.) de l'O.S.C.E., qui sera effective de septembre à décembre 2014.

L'ouverture de cette Mission a été confiée à l'Ambassade de Monaco en Allemagne, qui assurait d'ores et déjà le suivi des travaux de l'O.S.C.E.

Ainsi, M. Cédric BRAQUETTI a été nommé en qualité de Représentant Permanent adjoint près l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, de septembre 2013 à avril 2015.

De même, M. Mathias RAYMOND a été nommé en qualité de Troisième Secrétaire auprès de l'Ambassade de Monaco en Allemagne afin d'intégrer, en 2014, l'équipe qui sera présente à Vienne.

### **1.3.3 Le Corps Consulaire étranger accrédité en Principauté de Monaco**

Au 31 décembre 2013, 83 pays sont officiellement représentés en Principauté de Monaco par un Consulat.

2 pays sont représentés pour la première fois en Principauté par un Consulat honoraire, il s'agit du Malawi et du Népal.

Durant l'année 2013, 6 nouveaux Consuls ont été accrédités à Monaco :

- ❖ pour la **Suisse**, Mme Marianne GERBER SZABO, Consul Général de Suisse ;
- ❖ pour la **Colombie**, M. Daniel GARCIA-PENA JARAMILLO, Consul Général de Colombie ;
- ❖ pour le **Danemark**, M. Philippe ORENGO, Consul Général honoraire ;
- ❖ pour le **Malawi**, Mlle Tasha de VASCONCELOS, Consul honoraire ;
- ❖ pour le **Népal**, M. Alexander MOGHADAM, Consul honoraire ;
- ❖ pour la **Roumanie**, Dr Constantin TURCHINA, Consul honoraire.

#### **1.3.4 L'Association des Consuls Honoraires de Monaco (A.C.H.M.)**

L'Association des Consuls Honoraires de Monaco a continué en 2013 à mener des actions de promotion de la vie économique, sociale et culturelle de la Principauté.

Le 9 octobre 2013, à l'occasion du 10<sup>ème</sup> Anniversaire de l'A.C.H.M., son Président, M. Mustapha EL-SOLH, a organisé une prestigieuse Soirée de Gala, en présence de S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat, de M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, et du Corps consulaire étranger accrédité en Principauté de Monaco.

L'A.C.H.M. a également été associée, en 2013, aux manifestations officielles du Gouvernement Princier, notamment dans le cadre de la Célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'adhésion de Monaco à l'ONU, et de la mise en œuvre de la politique d'attractivité.

#### **1.3.5 Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l'Etranger**

La Principauté compte, au 31 décembre 2013, 135 Consulats en activité dans 81 Etats, et s'avère représentée dans 2 nouveaux Etats, l'Indonésie et la République slovaque.

En 2013, 4 Consuls honoraires ont été nommés à l'étranger :

- ❖ pour le **Japon**, M. Ken KOBAYASHI, Consul Général honoraire en poste à Tokyo ;
- ❖ pour l'**Indonésie**, Mme Karlina DAMIRI, Consul honoraire en poste à Djakarta ;
- ❖ pour l'**Italie**, M. Roberto BOLOGNESE, Consul honoraire, en poste à Cagliari ;
- ❖ pour la **République Slovaque**, M. Miroslav VYBOH, Consul honoraire en poste à Bratislava.

L'inauguration officielle du premier Consulat de Monaco en République slovaque s'est déroulée à Bratislava, le 18 septembre 2013, en présence du Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, et du Vice-Premier Ministre et Ministre slovaque des Affaires Etrangères, M. Miroslav LAJCAK.

Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco apporte une aide précieuse aux Autorités et aux ressortissants monégasques dans le cadre de leurs déplacements et activités à l'étranger. Il est placé sous l'autorité des Ambassadeurs de Monaco en poste ou directement sous l'autorité du Département des Relations Extérieures et de la Coopération.

Les Consuls honoraires, qui occupent leur fonction à titre gracieux, permettent à la Principauté de disposer d'une représentation officielle, en particulier sur les continents africain et sud-américain, en l'absence de représentation diplomatique.

## **2 LA POLITIQUE EUROPEENNE**

Monaco a poursuivi, en 2013, un dialogue ouvert et franc avec la Commission européenne dans le cadre de la réflexion initiée depuis 2010 afin de définir les modalités d'un rapprochement éventuel des 3 petits Etats tiers à l'Union européenne (Monaco, Andorre et Saint-Marin) avec le marché unique.

### **2.1 Monaco et l'Union européenne**

Depuis que le Conseil européen s'est prononcé sur le rapport factuel de la Commission européenne sur les rapports entre l'Union européenne et les trois petits Etats tiers le 12 décembre 2012 en préconisant la conclusion d'un accord cadre d'association, le dialogue entre l'Union européenne et Monaco s'est approfondi, tout comme avec Andorre et Saint-Marin.

Ainsi, à l'issue de ces premières conclusions, le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) a entrepris des visites dans chacun des trois petits Etats tiers (à Monaco le 18 mars 2013), avant de leur communiquer un questionnaire relatif à l'état de l'acquis communautaire dans leur ordre interne.

La Principauté a répondu à ce questionnaire le 27 juin 2013 en prenant soin de mettre en exergue les particularités de Monaco (territoire exigu sur lequel la population nationale est minoritaire) appelant le maintien des mesures nationales vitales pour sa pérennité.

A l'issue de l'examen de ce questionnaire, la Commission européenne a adopté, le 18 novembre 2013, un rapport sur les relations de l'Union Européenne avec les trois petits Etats tiers européens préconisant soit la conclusion d'un Accord unique d'association, soit un Accord distinct propre à chacun des trois petits Etats tiers à l'Union européenne.

Ce rapport a été adopté par le Conseil de l'Union européenne le 17 décembre 2013.

Le Conseil de l'Union européenne devrait ainsi donner mandat à la Commission européenne, en 2014, afin d'entamer des négociations avec les trois Etats tiers mentionnés.

Parallèlement, le Gouvernement Princier a régulièrement tenu des réunions avec les autorités d'Andorre et de Saint-Marin sur le sujet pour mieux apprécier les enjeux d'une telle perspective.

Dans le cadre des discussions avec l'Union européenne, le Gouvernement Princier fait preuve d'une très grande vigilance afin de préserver les conditions d'existence et de pérennité de sa communauté nationale.

### **2.2 Monaco et le Conseil de l'Europe**

#### **2.2.1 L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (A.P.C.E.) et le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux**

##### **2.2.1.1 Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)**

Au mois d'octobre 2012, la Commission de suivi de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) avait sollicité l'avis de la Commission européenne pour la démocratie par le droit du Conseil de l'Europe (dite Commission de Venise) sur la Constitution monégasque, et notamment les

dispositions relatives au Conseil National, dans le cadre du dialogue de post-suivi avec Monaco instauré depuis 2009.

Une délégation de la Commission de Venise s'est ainsi rendue à Monaco du 10 au 12 avril 2013 afin de rencontrer les représentants du Gouvernement Princier, de la Direction des Services Judiciaires et des Corps constitués, en vue de l'élaboration d'un rapport.

Le 14 juin 2013, l'avis relatif à la Principauté de Monaco a été présenté et adopté lors de la 95<sup>ème</sup> Session Plénière de la Commission de Venise.

A cette occasion, la délégation monégasque<sup>3</sup> a fait part de ses commentaires sur un certain nombre de points contenus dans le projet d'avis. Elle a en particulier réagi à la mise en cause du caractère démocratique des institutions monégasques et réaffirmé l'attachement des Autorités et de la population au maintien du modèle institutionnel en vigueur à Monaco.

L'avis adopté par la Commission de Venise souligne en conclusion que « *le régime constitutionnel de Monaco respecte largement l'état de droit* » et que le « *rôle du Tribunal Suprême en tant que juridiction administrative et constitutionnelle souveraine mérite d'être salué à cet égard* ».

La Principauté de Monaco a invité l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe à observer les élections législatives du 10 février 2013.



*Une délégation composée de l'APCE s'est rendue en Principauté de Monaco du 8 au 11 février 2013 à l'occasion des élections nationales.*

Les six membres de la délégation de l'APCE ont rencontré les Autorités monégasques afin d'observer le scrutin puis ont assisté aux élections, dans l'unique salle de vote de la Principauté.

La délégation a souligné que la campagne électorale avait été marquée par de vives tensions.

Dans sa déclaration, la délégation de l'APCE a indiqué que les Monégasques avaient librement élu leurs représentants au Conseil National, salué le fort taux de participation des électeurs (74,55%) et souligné le professionnalisme de Monaco dans l'organisation des élections.

Une nouvelle majorité ayant été élue au Conseil National, en 2013, de nouveaux représentants ont été nommés pour représenter le Conseil National au sein de l'APCE :

- ❖ M. Jean-Charles ALLAVENA, Conseiller National, Président de la Commission des Relations Extérieures est le Président de la délégation monégasque ;
- ❖ Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, Conseiller National est membre titulaire ;
- ❖ MM. Christian BARILARO et Bernard PASQUIER, sont membres suppléants.

<sup>3</sup> La délégation conduite par M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, était composée de M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National, S.E. M. Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires, et de M. Laurent ANSELMINI, Délégué aux Affaires Juridiques auprès du Gouvernement Princier.

Au mois d'avril 2013, M. Jean-Charles ALLAVENA a été élu Vice-Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

### **2.2.1.2 Congrès des pouvoirs locaux et régionaux**

Dans le cadre de la 25<sup>ème</sup> session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, la Mairie de Monaco, représentée par Mme Marjorie CROVETTO-HARROCH, et S.E. Mme Claudette GASTAUD, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, ont participé à la cérémonie organisée en l'honneur de la signature de la Charte européenne de l'autonomie locale par l'ensemble des 47 Etats membres.

Durant cette Session, les trois derniers Etats à avoir ratifié la Charte, à savoir la Principauté d'Andorre (23 mars 2011), la Principauté de Monaco (10 janvier 2013) et la République de Saint-Marin (29 octobre 2013) ont proposé une exposition présentant leur culture traditionnelle, et notamment leurs particularités culturelles et linguistiques.

À cette occasion, la Mairie de Monaco a exposé des éléments de la culture traditionnelle locale, dont le drapeau de la Commune et le costume de la *Palladienne*, ainsi que des photographies de l'artiste Léo Ferré, originaire de Monaco (en commémoration du vingtième anniversaire de sa disparition).

Dans son intervention, S.E. Mme Claudette GASTAUD a rappelé l'engagement des Princes de Monaco en faveur de la défense des droits de l'homme, caractérisée par l'abolition de la peine de mort inscrite dans la Constitution monégasque de 1911.

### ***2.2.2 Contributions volontaires aux programmes du Conseil de l'Europe***

En 2013, la Principauté de Monaco a contribué volontairement à plusieurs organismes et programmes du Conseil de l'Europe :

- ❖ programme « cybercriminalité » : 20.000 euros ;
- ❖ GRECO : 20.000 euros ;
- ❖ Commissaire aux Droits de l'Homme : 10.000 euros.

### ***2.2.3 Participation aux travaux du Conseil de l'Europe***

#### **2.2.3.1 Réunions organisées par le Conseil de l'Europe**

La Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe a pris part à Tunis, les 2 et 3 avril 2013, à un séminaire organisé par le Conseil de l'Europe, en partenariat avec l'Institut arabe des droits de l'homme et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), intitulé « Echanges sur les garanties normatives et institutionnelles de la liberté d'expression ».

Ce séminaire, dont l'organisation a été soutenue financièrement par la Principauté de Monaco, avait pour objectif, de favoriser l'émergence d'un environnement juridique en Tunisie garantissant le droit à la liberté d'expression et son corollaire, la liberté des médias.

Les 26 et 27 avril 2013, une délégation monégasque<sup>4</sup> a pris part à la 24<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Education qui s'est déroulée à Helsinki autour du thème « gouvernance et éducation de qualité ».

---

<sup>4</sup> La délégation monégasque conduite par Mme Isabelle BONNAL, Directeur de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (DENJS), était composée de Mme Marie-Hélène GAMBA, Conseiller technique au sein de la DENJS.

Au cours de cette réunion ministérielle, les discussions ont porté sur trois axes :

- la décentralisation, la participation sociale et l'autonomisation des autorités locales dans la gouvernance de l'éducation ;
- l'éthique et l'intégrité en matière d'éducation ;
- la participation des parents, des enseignants et des élèves dans la gouvernance et la gestion de l'éducation.

Le 16 mai 2013, M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération a pris part à la 123<sup>ème</sup> réunion du Comité des Ministres, qui s'est déroulée à Strasbourg<sup>5</sup>.

Cette réunion avait notamment pour objectif d'ouvrir la discussion sur les mesures pouvant être prises pour améliorer l'efficacité des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, tout au long de l'année, la Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe a pris part aux réunions du Comité des Délégués des Ministres, ainsi qu'aux réunions de certains Comités tels que le Comité de la Convention de Lanzarote sur la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels ou le Comité de la Convention sur la cybercriminalité.

Enfin, les différents Services du Gouvernement se sont attachés à représenter activement la Principauté aux réunions des Comités et Groupes de travail du Conseil de l'Europe et notamment à celles de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (C.E.P.E.J.), du Comité Européen pour les Problèmes Criminels (C.D.P.C.), ou encore du Comité Directeur pour les Médias et la Société de l'Information (C.D.M.S.I.).

### **2.2.3.2 Manifestations et visites officielles en Principauté de Monaco**

Le Gouvernement Princier a organisé, le 19 avril 2013, au Palais de Justice, la Conférence « *Lutter contre le racisme en Europe* », avec la participation de M. Nils MUIZNIEKS, Commissaire aux Droits de l'Homme et de M. Jean-paul COSTA, ancien Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme et Président de l'Institut international des Droits de l'Homme.

La Conférence, destinée en particulier au personnel de police, aux membres du Tribunal du travail et au personnel judiciaire, a notamment permis d'aborder les causes du racisme, les mesures de lutte contre ce phénomène, ainsi que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière.

Le 15 novembre 2013, M. Dean SPIELMANN,<sup>6</sup> Président de la Cour européenne des droits de l'homme, s'est rendu en Principauté de Monaco.

Il a, à cette occasion, été reçu en audience par S.A.S. le Prince Souverain.

En outre, M. SPIELMANN a participé à un dialogue informel avec les magistrats et les avocats de la Principauté, sous l'égide de S.E. M. Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires, et s'est entretenu avec M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National et S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat.

---

<sup>5</sup> M. José BADIA était accompagné de S.E. Mme Claudette GASTAUD, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe et de M. Gabriel REVEL, Troisième Secrétaire à la Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe.

<sup>6</sup> M. SPIELMANN été accompagné de Mme Isabelle BERRO-LEFEVRE, Juge élue à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Principauté de Monaco et M. Michael O'BOYLE, Greffier adjoint de la Cour.

#### **2.2.4 Signature et/ou ratification d'instruments du Conseil de l'Europe**

La Principauté a signé, le 2 mai 2013, la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité et ratifié plusieurs autres textes :

- ❖ la Charte européenne de l'autonomie locale, le 10 janvier 2013 ;
- ❖ le Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption, le 10 juillet 2013 ;
- ❖ le Protocole n° 15 portant amendement à la Convention européenne des droits de l'homme, le 13 novembre 2013.

La Principauté de Monaco a également adhéré à l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels, le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **2.2.5 Mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe**

Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe a publié, le 12 décembre 2013, un rapport relatif à sa deuxième visite périodique en Principauté de Monaco, effectuée en décembre 2012, ainsi que la réponse des Autorités monégasques.

Aucune allégation de mauvais traitements physiques délibérés n'a été entendue de la part de personnes détenues par les services de police. En outre, dans son rapport, le CPT met en exergue les efforts des Autorités monégasques dans la mise en œuvre des recommandations essentielles du CPT en matière de garanties contre les mauvais traitements policiers.

De même, le CPT n'a reçu aucune allégation de mauvais traitements physiques délibérés de la part des personnes incarcérées à la Maison d'arrêt de Monaco. Bien au contraire, il y a observé une atmosphère empreinte de respect mutuel entre le personnel et les détenus.

Enfin, le traitement des patients hospitalisés d'office dans le Service de psychiatrie et psychologie médicale du Centre Hospitalier Princesse Grace continue d'être satisfaisant selon le CPT.

### **3 LES RELATIONS MULTILATERALES**

Au cours de l'année 2013, la Principauté de Monaco s'est montrée particulièrement active au sein des Instances multilatérales, en participant aux réunions internationales d'envergure, en exerçant des mandats au sein d'Organisations prestigieuses tels que la Vice-Présidence de l'Assemblée Générale des Nations Unies ou le Conseil Exécutif de l'U.N.E.S.C.O. et en présidant certaines de ces entités, comme le Groupe des amis du Sport au service du Développement et de la Paix.

#### **3.1 L'Organisation des Nations Unies et ses instances spécialisées**

##### ***3.1.1 L'Organisation des Nations Unies (O.N.U.)***

L'année 2013 a été marquée par les événements célébrant le vingtième anniversaire de l'admission de la Principauté de Monaco à l'O.N.U..

A cette occasion, Monaco a accueilli, les 3 et 4 avril 2013, S.E. M. BAN Ki Moon, Secrétaire Général des Nations Unies.

Le Secrétaire Général a également pris part à la réception offerte, le 10 juin 2013, à New York, conjointement par les Etats admis à l'O.N.U. en 1993, à savoir Andorre, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République tchèque, la Slovaquie et Monaco.

Au titre de cet anniversaire, un dîner en l'honneur de S.A.S. le Prince Souverain a été organisé à New York, le 24 septembre 2013, en présence des Chefs d'Etat de Kiribati, des Palaos et de Nauru, du Premier Ministre des Samoa, des Ministres des Affaires étrangères du Cap vert et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Vice-Présidente de la Banque mondiale et du Secrétaire général adjoint et Haut-représentant pour les petits Etats insulaires en développement.

Monaco a par ailleurs été élu à la Vice-Présidence de l'Assemblée générale le 13 juin 2013, ce qui lui a permis de présider les séances du débat général des 26, 27 et 28 septembre 2013, la réunion consacrée au désarmement nucléaire du 26 septembre 2013, la réunion de Haut niveau sur les migrations internationales du 4 octobre 2013 ainsi que les séances plénières des 31 octobre, 6 et 8 novembre 2013.

Dans le cadre des travaux de l'Assemblée générale, Monaco s'est particulièrement illustré au sein du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix ainsi que dans le domaine de la préservation des océans et du droit de la mer.

Ainsi, Monaco a été choisi comme modérateur du 3<sup>ème</sup> Forum sur le sport, la paix et le développement, le 5 juin 2013. A la demande du Président de l'Assemblée générale, Monaco a négocié le projet de résolution proclamant le 6 avril de chaque année « *Journée internationale du sport au service du développement et de la paix* », adoptée le 23 août 2013, et dont la première édition se déroulera en 2014.

En matière de droit de la mer, les conclusions de l'atelier de travail tenu à Monaco du 11 au 13 novembre 2012, autour du thème « *Comblent le fossé entre l'acidification des océans et l'évaluation*

*économique* », ont été diffusées à l'Assemblée générale au titre du point 75a) de l'ordre du jour « *Les océans et le droit de la mer* »<sup>7</sup>.

En outre, Mme Nathalie HILMI, Chargée de Recherche au Centre Scientifique de Monaco, a fait une présentation en sa qualité d'expert sur l'acidification des océans dans le cadre de la Réunion du processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer le 18 juin 2013.

Monaco a également activement soutenu les projets de restauration de la mangrove en Haïti et aux Samoa.

Concernant les traités multilatéraux placés sous l'égide des Nations Unies, il convient de rappeler que Monaco a été le premier pays développé à déposer son instrument d'adhésion à l'amendement de Doha au protocole de Kyoto, le 27 décembre 2013.

Lors de la semaine ministérielle du débat général, qui s'est déroulée du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2013, la crise en Syrie, l'agenda du développement durable et celui du développement pour l'après 2015 ont dominé les interventions des 194 intervenants au débat, dont 113 Chefs d'Etat et de Gouvernement.

L'adoption par le Conseil de Sécurité de la résolution 2118 (2013) sur la situation en République arabe syrienne qui condamne l'emploi d'armes chimiques qualifiée de menace contre la paix et la sécurité internationale, a apaisé les tensions de la Communauté dans son ensemble. Les Etats membres ont exprimé l'espoir que la Conférence de « Genève 2 » relance les négociations.

Dans son allocution du 24 septembre 2013, S.A.S le Prince Souverain a joint sa voix « *à ceux qui continuent de prôner un règlement politique du conflit à la lumière notamment du récent accord sur le contrôle et la destruction des stocks d'armes chimiques en Syrie. Les responsables de ces actes ne peuvent rester impunis* ».

Le dossier nucléaire iranien ainsi que les relations israélo-palestiniennes ont également soulevé de nombreuses préoccupations.

Les interventions de M. Mahmoud ABBAS et de M. Benjamin NETANYAHU n'ont pas permis de faire avancer le dossier, la Palestine annonçant pour les prochains mois un accord permanent et inclusif ainsi qu'un traité de Paix, alors qu'Israël dénonce l'absence de concession des autorités palestiniennes et le refus de reconnaître l'Etat d'Israël.

En marge du Débat général, M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération a pris part, le 23 septembre 2013, à la Concertation ministérielle informelle de la Francophonie sur le thème « *Les crises et les efforts de consolidation de la paix et de la sécurité dans les pays de l'espace francophone* », organisée par M. Raymond TSHIBANDA N' TUNGAMULONGO, Ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Cette concertation a été l'occasion pour les participants d'échanger sur les crises et les efforts de consolidation de la paix ainsi que d'aborder les possibilités de renforcer le partenariat avec l'ONU et les organisations partenaires de l'OIF afin d'améliorer l'efficacité et la coordination de leurs actions.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération est également intervenu pour rappeler l'attachement de la Principauté aux droits de l'homme et à l'état de droit.

M. BADIA a par ailleurs eu l'occasion de rencontrer ses homologues de la République du Kazakhstan et de Singapour.

---

<sup>7</sup> Document A/67/810 en date du 26 mars 2013

Ainsi le 24 septembre 2013, une rencontre bilatérale avec la délégation du Kazakhstan a permis de préciser le déroulement de la visite officielle en Principauté de S.E. M. Nursultan NAZARBAYEV, Président de la République du Kazakhstan. A cette occasion M. BADIA a salué l'engagement croissant du Kazakhstan sur la scène internationale, dont témoigne la candidature au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour le mandat 2017-2018, année marquant le 25<sup>ème</sup> anniversaire de son indépendance.

Lors de l'entretien avec S.E. M. Kasiviswanathan SHANMUGAM, Ministre des Affaires étrangères de Singapour, M. BADIA a remercié le Ministre pour l'engagement de Singapour dans la défense des petits pays à travers le *Forum of Small States* (FOSS) et s'est réjoui du rôle central des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale via le Global Governance Group (3G). Cette réunion bilatérale s'est conclue sur le souhait commun de formaliser prochainement l'établissement de relations diplomatiques entre Singapour et Monaco.

Monaco a versé pour 2013 les contributions obligatoires suivantes à l'O.N.U. :

- ❖ Cotisation ordinaire : 305.794 USD soit 230.000 Euros ;
- ❖ Opérations de Maintien de la Paix : 1.233.673 USD soit 905.000 Euros ;
- ❖ Tribunaux Pénaux internationaux : 29.075 USD soit 22.000 euros

### **3.1.2 L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.)**

#### **3.1.2.1 132<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif (Genève, du 21 au 29 janvier 2013)**

Monaco a participé à la 132<sup>ème</sup> Session du Conseil exécutif de l'O.M.S., qui s'est déroulée du 21 au 29 janvier 2013, à Genève, et s'est particulièrement impliqué sur les problématiques de santé publique suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

- ❖ Réforme de l'O.M.S ;
- ❖ Maladies non transmissibles (MNT) ;
- ❖ Suivi de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la place de la santé dans le programme de développement post-2015 ;
- ❖ Éradication de la poliomyélite ;
- ❖ Groupe de travail sur le financement et la coordination de la recherche et développement (CEWG) ;
- ❖ Produits médicaux de qualité inférieure/faux/ faussement étiquetés/contrefaits (SSFFC).

#### **3.1.2.2 69<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la Santé (Genève, du 20 au 28 mai 2013)**

Monaco a participé à la 69<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la Santé (AMS) qui s'est déroulée du 20 au 28 mai 2013, à Genève.

Au cours du débat général, consacré à la problématique de la place de la santé dans la prochaine génération d'objectifs mondiaux pour le développement, de nombreuses délégations se sont exprimées sur leurs politiques nationales et internationales de santé publique.

A cet égard, M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, a rappelé que les maladies non transmissibles constituaient aujourd'hui les principales causes de décès dans le monde, frappant près de 30 millions d'individus, et qu'elles s'avéraient en augmentation préoccupante. Il a également indiqué que le Gouvernement Princier encourageait

l'O.M.S. à poursuivre ses travaux et ses actions dans le sens d'une prévention plus que jamais fondamentale.

M. BADIA a par ailleurs rappelé la politique de coopération de la Principauté de Monaco en faveur des pays les plus démunis, que ce soit au travers de programmes de coopération se développant sur plusieurs années ou d'actions ponctuelles destinées à faire face à des situations d'urgence sanitaire.

La délégation monégasque s'est ainsi exprimée en Commission, au nom des 53 Etats de la région Europe qui l'avaient spécifiquement mandatée, pour demander instamment que les efforts consentis ces dernières années en vue de l'éradication de la poliomyélite ne soient pas abandonnés ou négligés, alors que leur objectif, hautement symbolique, est en passe d'être atteint.

L'Assemblée Mondiale de la Santé devait également se prononcer, comme elle l'avait déjà fait par le passé, sur la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé. L'Assemblée a adopté une résolution qui réaffirme la nécessité de garantir une couverture complète des services tout en reconnaissant que la pénurie aiguë de ressources financières et médicales compromettait l'accès de la population aux services de soins et à la prévention.

### **3.1.2.3 Première réunion du Dialogue financier de l'O.M.S. (Genève, le 24 juin 2013)**

La Représentation permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a participé à la première réunion du Dialogue financier de l'O.M.S. le 24 juin 2013, à Genève.

Ce Dialogue vise à assurer que les résultats et les prestations fournies par l'O.M.S. correspondent aux prévisions inscrites au budget-programme 2014-2015 pour un montant de 3,977 milliards de dollars.

Au terme de la réunion, les Etats ont apporté leur soutien à six principes :

- ❖ l'alignement ;
- ❖ la prédictibilité des fonds ;
- ❖ la flexibilité des fonds ;
- ❖ l'élargissement de la base des donateurs ;
- ❖ la transparence ;
- ❖ la poursuite du dialogue au travers des Comités régionaux mais aussi des réunions bilatérales entre l'OMS et les pays.

De même, les Etats ont souscrits plusieurs engagements précis :

- aligner le financement sur les priorités définies par l'Assemblée Mondiale de la Santé ;
- accroître la prévisibilité et, si possible, la flexibilité du financement ;
- élargir la base des bailleurs de fonds de l'O.M.S. ;
- accroître la transparence et la responsabilisation vis-à-vis du financement de l'O.M.S.

### **3.1.2.4 Soixante-troisième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (Izmir, Turquie, du 16 au 19 septembre 2013).**

La Principauté de Monaco a participé à la soixante-troisième session du Comité régional de l'O.M.S. pour l'Europe qui s'est déroulée du 16 au 19 septembre 2013, à Izmir.

Des représentants des 53 États membres de la Région européenne se sont réunis pour examiner des dossiers en rapport avec la santé publique dans la Région, et convenir des priorités et des approches à adopter. La gestion et l'organisation de l'O.M.S. et de son Bureau régional pour l'Europe ont été également inscrites à l'ordre du jour.

Outre les États membres, des représentants de partenaires internationaux, dont la Commission européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des organismes de la société civile, ont assisté à la session. Cette année, le Comité a adopté 11 résolutions et 2 décisions.

L'adoption d'un cadre d'action régional pour la lutte contre les menaces sanitaires grandissantes que représentent les espèces invasives de moustiques et l'apparition (ou réapparition) de maladies vectorielles peut présenter un intérêt opérationnel pour la Principauté. Ce cadre a pour vocation de permettre de coordonner des actions régionales, en particulier grâce aux échanges d'information.

La Principauté était également invitée à participer à une réunion en compagnie d'autres Etats de la région ayant une population de moins d'1 million d'habitants en vue du développement d'un projet de mise en œuvre de la stratégie « Santé 2020 ». Ce projet est financé en partie par la République de Saint Marin.

### **3.1.3 Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (U.N.H.C.D.H.)**

#### **3.1.3.1 Deuxième Examen Périodique Universel (EPU) de la Principauté de Monaco**



Le 28 octobre 2013, à Genève, une délégation représentant la Principauté de Monaco<sup>8</sup> a présenté devant le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la situation des droits de l'homme en Principauté de Monaco ainsi que l'état de la mise en œuvre des recommandations formulées lors du dernier Examen Universel (EPU), en 2009.

Conformément aux mécanismes de l'EPU, chaque Etat membre de l'O.N.U. est soumis, tous les quatre ans, à un examen relatif à la situation en matière de droits de l'homme, lequel fait l'objet d'un rapport et de recommandations publics.

Le rapport sur la Principauté de Monaco sera adopté le 20 mars 2014, lors de la 25<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme.

<sup>8</sup> La délégation monégasque conduite par M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération et S.E. M. Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires, était également composée de M. Jean-Charles ALLAVENA, Conseiller National, Président de la Commission des Relations Extérieures, S.E Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi que de représentants du Département des Affaires Sociales et de la Santé, du Département de l'Intérieur et de la Direction des Affaires Juridiques.

### **3.1.3.2 Sessions ordinaires du Conseil des droits de l'homme**

La Représentation Permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a pris part aux trois sessions ordinaires du Conseil des droits de l'homme, qui se sont déroulées en 2013.

### **3.1.3.3 22<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme (Genève, 25 février au 22 mars 2013)**

Cette session du Conseil des droits de l'homme a débuté par un segment de haut niveau auquel a pris part M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, et qui a permis aux délégations de faire part de leurs priorités ainsi que de leurs préoccupations quant à la situation des droits de l'homme, face à la recrudescence des conflits.

Le Conseiller de Gouvernement s'est notamment exprimé sur le conflit syrien, en appelant les parties concernées à cesser les actes de violences et les violations des droits de l'homme.

Lors de cette session, la Principauté de Monaco s'est portée co-parrain des résolutions suivantes :

- ❖ Droits de l'enfant (dont le thème central était le droit des enfants de jouir du meilleur état de santé possible) ;
- ❖ Droit des enfants de parents condamnés à mort ou exécutés ;
- ❖ Situation des droits de l'Homme au Myanmar;
- ❖ Situation des droits de l'Homme en République populaire démocratique de Corée ;
- ❖ Décision d'organiser un panel sur la peine de mort lors de la 25<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'Homme;
- ❖ Liberté de religion et de croyance;
- ❖ Assistance au Mali dans le domaine des droits de l'Homme ;
- ❖ Promotion de la réconciliation et responsabilité au Sri Lanka ;
- ❖ Enregistrement des naissances et droit à la reconnaissance juridique ;
- ❖ Situation des droits de l'Homme en Iran ;
- ❖ Droit à l'alimentation ;
- ❖ L'éducation comme outil permettant de prévenir le racisme ;
- ❖ Droits de l'Homme dans la lutte anti-terroriste ;
- ❖ Droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

En outre, la Principauté de Monaco s'est associée aux déclarations conjointes suivantes :

- ❖ Déclaration conjointe sur les enjeux financiers auxquels est confronté le Haut-Commissariat ;
  - Déclaration conjointe sur la situation des droits de l'Homme au Bahreïn ;
  - Déclaration conjointe sur l'intégration des droits de l'Homme dans l'Agenda du développement au-delà de 2015;
  - Déclaration conjointe sur l'Examen Périodique Universel ;
  - Déclaration du Groupe francophone relative à l'impact de la corruption sur les droits de l'Homme ;
  - Déclaration du Groupe francophone sur la situation des droits de l'Homme au Mali ;
  - Déclaration du Groupe francophone à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne ;
  - Déclaration conjointe sur le droit des femmes, prononcée à l'occasion de la Journée internationale de la femme ;
  - Déclaration conjointe sur les représailles envers les personnes coopérant ou ayant coopéré avec les mécanismes onusiens en matière de droits de l'Homme.

#### **3.1.3.4 23ème session du Conseil des droits de l'homme (27 mai – 14 juin 2013)**

Au cours de cette session, la Principauté de Monaco a co-parrainé les résolutions suivantes :

- ❖ Situation des droits de l'Homme en Syrie ;
- ❖ Situation des droits de l'Homme en Erythrée ;
- ❖ Elimination de la discrimination à l'égard des femmes;
- ❖ Liberté d'expression et d'opinion ;
- ❖ Droits de l'Homme et changement climatique;
- ❖ Droit à l'éducation ;
- ❖ Droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;
- ❖ Situation des droits de l'Homme en Biélorussie ;
- ❖ Assistance technique à la République Centrafricaine dans le domaine des droits de l'Homme ;
- ❖ Assistance technique à la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'Homme;
- ❖ Renforcement de la coopération technique et des services consultatifs en Guinée.

Par ailleurs, la Principauté de Monaco s'est associée aux déclarations conjointes suivantes:

- ❖ Déclaration conjointe sur la liberté d'expression sur Internet ;
- ❖ Déclaration conjointe sur le rôle du sport dans la promotion des droits de l'Homme ;
- ❖ Déclaration conjointe sur l'Examen Périodique Universel ;
- ❖ Déclaration du Groupe francophone relative à la situation des droits de l'Homme en République Centrafricaine ;
- ❖ Déclaration du Groupe francophone dans le cadre de la réunion-débat sur les difficultés communes que rencontrent les Etats dans leurs efforts pour assurer la démocratie et l'Etat de droit sous l'angle des droits de l'Homme.

#### **3.1.3.5 24<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme (9 au 27 septembre 2013)**

Au cours de cette session, la Principauté de Monaco a co-parrainé les résolutions suivantes :

- ❖ Promotion des droits de l'Homme par le sport et l'idéal olympique ;
- ❖ Panel de haut niveau sur l'identification des bonnes pratiques en matière de lutte contre les mutilations génitales féminines ;
- ❖ Détention arbitraire ;
- ❖ Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et mécanismes dans le domaine des droits de l'Homme ;
- ❖ Mortalité et morbidité évitables des enfants âgés de moins de 5 ans en tant que problème des droits de l'Homme ;
- ❖ Les droits de l'Homme dans l'administration de la justice, y compris la justice pour les mineurs ;
- ❖ Le droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement ;
- ❖ Renforcement des mesures visant à prévenir et éliminer les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés ;
- ❖ Assistance technique à la République centrafricaine.

Par ailleurs, la Principauté de Monaco s'est associée aux déclarations conjointes suivantes :

- ❖ Déclaration de la Suisse relative à la situation des droits de l'Homme au Bahreïn ;
- ❖ Déclaration du Groupe francophone sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition lors du dialogue avec le Rapporteur Spécial ;

- ❖ Déclaration du Groupe francophone sur le Mali et la République démocratique du Congo ;
- ❖ Déclaration du Groupe francophone sur la situation des droits de l'Homme en République centrafricaine.

### **3.1.4 Le Comité des Nations Unies des Droits de l'Enfant**

#### **3.1.4.1 Dialogue entre la Principauté de Monaco et le Comité des droits de l'enfant**



Une délégation monégasque composée de représentants du Département des Relations Extérieures, du Département des Affaires Sociales et de la Santé, du Département de l'Intérieur, de la Direction des Services Judiciaires et de la Direction des Affaires Juridiques, s'est rendue à Genève, le 1<sup>er</sup> octobre 2013, afin de prendre part au Dialogue avec le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Ce dialogue fait suite à l'examen par le Comité des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rapports périodiques de la Principauté, déposés en 2010, concernant la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par Monaco en 1993.

Au cours de ce dialogue, la délégation monégasque conduite par S.E Mme Carole Lanteri, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, s'est attachée à rappeler les spécificités monégasques et l'engagement de la Principauté en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'Homme, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

#### **3.1.4.2 Colloque organisé dans le cadre de la célébration du 20ème anniversaire de l'adhésion de la Principauté de Monaco à la Convention relative aux droits de l'enfant**



Le 21 novembre 2013, Journée internationale des droits de l'enfant, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération a organisé, dans le cadre de la célébration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'adhésion de la Principauté de Monaco à la Convention relative aux droits de l'enfant, un Colloque de haut niveau sur le thème « *Regards croisés sur deux décennies d'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, au Nord et au Sud de la Méditerranée* ».

S.A.R. la Princesse de Hanovre, Présidente de l'AMADE Mondiale, a ouvert ce Colloque, en présence de S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat, Mgr Bernard BARSÌ, Archevêque de Monaco, S.E. M. Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires, de M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, et de nombreuses hautes personnalités monégasques. Absente du Colloque, Mme Irina BOKOVA, Directrice Générale de l'UNESCO, a toutefois accepté de diffuser un message vidéo à l'intention des experts à Monaco. Les échanges ont été modérés par Mme Renate Winter, juge auprès de la Cour Spéciale pour le Sierra Leone, Membre du Comité des Nations Unies des Droits de l'Enfant, et M. Jean-Charles Sacotte, Membre du Bureau de la Commission Européenne contre le racisme et l'intolérance.

Parmi les intervenants figuraient notamment des experts membres du Comité des Nations Unies des droits de l'enfant, des représentants du Conseil de l'Europe, des défenseurs des droits, ainsi que des représentants d'Organisations non gouvernementales.

S.A.S. le Prince Souverain a pris part au cocktail de bienvenue offert à l'ensemble des participants et a ainsi pu s'entretenir avec les intervenants du Colloque.

### **3.1.5 L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (U.N.E.S.C.O.)**

#### **3.1.5.1 Conférence Générale**

La 37<sup>ème</sup> session de la Conférence Générale a été précédée du 8<sup>ème</sup> Forum des jeunes, tenu du 29 au 31 octobre 2013 sur le thème « *Jeunesse et inclusion sociale : engagement civique, dialogue et développement des compétences* ». Une jeune étudiante monégasque, Mlle Laëtizia VECCHIERINI, a représenté la jeunesse monégasque lors de ce Forum. Plus de 500 participants ont adopté 10 recommandations stratégiques concernant la jeunesse et sélectionné 15 projets opérationnels qui ont reçu le label du Forum, appelés à être mis en œuvre par des jeunes dans toutes les régions du monde.

En outre, le Forum des dirigeants, réuni le 7 novembre 2013, a abordé les questions d'intérêt stratégique et interdisciplinaire en vue de fournir des orientations globales pour les travaux de l'Organisation. Le thème de cette édition était : « *Mobilisation et contribution de l'UNESCO à l'agenda post-2015 à travers l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information* ». Le message clé de ce Forum a été le suivant : le développement durable et équitable ne repose pas uniquement sur des mesures économiques ; il requiert des approches orientées vers les populations qui doivent développer leur propre potentiel.

La 37<sup>ème</sup> session de la Conférence Générale de l'UNESCO s'est tenue à Paris, au Siège de l'Organisation, du 5 au 20 novembre 2013. La Conférence Générale a pour principal objectif de déterminer l'orientation et la ligne de conduite de l'Organisation pour les quatre années à venir. Elle a également pour mission de procéder à l'élection des membres des organes et des Comités de l'UNESCO.

Cette session était présidée par M. HAO Ping, ancien Vice-Ministre de l'Education en Chine et nouvellement élu à la Présidence de la Conférence Générale pour un mandat de deux ans.



M. BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération a participé, le 8 novembre 2013, au débat de politique générale, tenu dans le cadre de la séance plénière de la Conférence Générale et qui a rassemblé plus de 140 Ministres.

Dans son allocution, M. BADIA a salué l'engagement de la Directrice Générale de l'UNESCO, Madame Irina BOKOVA, et les priorités qu'elle a défendues tout au long de son premier mandat, notamment en matière de réforme de l'Organisation, malgré un contexte budgétaire difficile.

Il a également rappelé les actions menées par Monaco au sein de l'UNESCO, telles que l'éducation des enfants vulnérables en Afrique, la lutte contre le trafic illicite de biens culturels en Mongolie ou encore la mise en place d'un système d'alerte aux tsunamis dans les Caraïbes, tout en réitérant le soutien du Gouvernement Princier aux missions principales de l'Organisation (éducation, préservation du patrimoine, développement, sciences et communication ...).

Ont également été rappelés l'engagement de la Principauté dans la définition de l'agenda post-2015 avec l'introduction du thème « culture et développement » ainsi que son soutien envers ceux qui luttent pour le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et qui s'engagent pour l'éducation de tous, la promotion de l'égalité entre les genres, l'autonomisation des femmes, le respect de l'environnement et l'éradication de l'extrême pauvreté.

Le 12 novembre 2013, Mme Irina BOKOVA a été réélue, avec 160 voix, pour un second mandat de quatre ans (2013-2017) en tant que Directrice Générale de l'UNESCO. Mme BOKOVA a été reçue en audience par S.A.S. le Prince Souverain, le 21 mars 2013, à l'occasion des 7<sup>ème</sup> Rencontres Internationales Monaco et la Méditerranée (RIMM) auxquelles elle a participé.

Mme BOKOVA poursuivra ses efforts de réforme de l'UNESCO en maintenant les deux priorités que sont l'Afrique et l'égalité entre les genres, tout en œuvrant pour que la culture et l'expertise de l'Organisation soient mieux prises en compte dans la définition du nouvel agenda des Objectifs du développement post-2015.

Lors de cette session, les Etats-Unis ont perdu leur droit de vote, conséquence du défaut de paiement de leur contribution statutaire au budget ordinaire de l'UNESCO.

Dans ce contexte, il convient de signaler que, d'un point de vue comptable, l'UNESCO a terminé l'année 2013 à l'équilibre grâce, notamment, aux contributions des Etats membres au Fonds d'urgence multi-donateurs (plus de 75 millions US\$ ont été recueillis) auquel la Principauté de Monaco a contribué à deux reprises, en 2012 et en 2013, en y apportant un total de 65.000 euros.

Toutefois, l'importance croissante des financements extrabudgétaires demeure inquiétante dans la mesure où les exigences des donateurs ne sont pas toujours en harmonie avec les objectifs et priorités de l'UNESCO. A titre d'exemple, la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) doit actuellement faire face à une situation alarmante due à la baisse des ressources qui lui sont octroyées et à la réduction du personnel qui lui est affecté. A ce titre, le Secrétariat de l'UNESCO s'est engagé à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour la COI.

Dans ce contexte, le Gouvernement Princier a accordé, pour la quatrième année consécutive, une enveloppe de 20.000 euros, au titre des contributions volontaires 2013 de Monaco à l'UNESCO, au projet mené par la COI en faveur du renforcement du réseau d'observation du niveau de la mer et de la coordination des activités dans les Caraïbes.

### **3.1.5.2 Réunions du Conseil exécutif**

#### ➤ **191<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'UNESCO – 10 au 26 avril 2013 (Paris)**

Cette Session avait pour objectif de poursuivre le projet de réforme de l'Organisation définissant une stratégie à moyen terme.

A cet égard, la structure en cinq Grands programmes et les deux priorités de l'UNESCO (l'Afrique et l'égalité des genres) restent inchangées. En revanche, deux nouveaux objectifs ont été introduits : la paix durable ainsi que le développement équitable et durable.

Mme BOKOVA a annoncé que la situation de trésorerie pour 2014-2015 serait en fait de 507 millions de dollars, soit 145 millions de dollars de moins que le budget initialement prévu, une prévision incompatible avec la mise en œuvre efficace de tous les programmes de l'UNESCO. Il a ainsi été demandé à la Directrice Générale d'établir un plan de dépenses prioritaires de programmes ainsi qu'un plan indicatif global et stratégique de restructuration du personnel.

S'agissant des questions récurrentes du Moyen-Orient, les votes concernant Jérusalem, les territoires arabes occupés et la reconstruction de Gaza ont été évités grâce à l'accord établi entre Israël, la Palestine et la Jordanie.

Quant à la question syrienne, certaines délégations sont intervenues pour déplorer les dommages causés à des édifices du patrimoine culturel mondial et condamner les violences et les violations des droits fondamentaux du peuple syrien, notamment en matière d'éducation et de liberté d'expression. D'autres délégations ont souhaité que l'UNESCO ne soit pas impliquée dans des prises de position éminemment politiques.

Enfin, la Délégation permanente de Monaco auprès de l'UNESCO a participé au Groupe de rédaction relatif au Programme Sciences Sociales et Humaines qui a permis de remettre les questions environnementales au cœur de celui-ci et d'inclure la notion de « résilience environnementale » (ou la capacité à faire face aux changements environnementaux) dans la stratégie à moyen terme de l'UNESCO.

#### ➤ **192<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'UNESCO – 24 septembre au 11 octobre 2013 (Paris)**

Mme BOKOVA, Directeur Général de l'UNESCO, a présenté le plan de restructuration de l'Organisation, incluant trois préoccupations majeures :

- ❖ le besoin d'accélérer la rationalisation des services administratifs et centraux, ce qui aura des conséquences sur le personnel de l'Organisation ;
- ❖ la nécessité d'élaborer une stratégie de levée de fonds plus efficace et de renforcer la mobilisation pour les fonds spéciaux, ce qui se traduira par la création d'un Fonds de mise en œuvre du programme remplaçant le Fonds d'urgence ;

- ❖ l'importance de positionner les priorités fondamentales de l'UNESCO de manière à ce qu'elles soient reflétées dans les Objectifs de développement post-2015.

La rationalisation des activités de l'Organisation permettra d'unir les efforts et donc de réduire les coûts. Le Conseil a toutefois fait part de ses craintes concernant la perte du rôle de chef de file de l'UNESCO dans certains de ses domaines fondamentaux, les difficultés rencontrées pour l'exécution du programme et les effectifs insuffisants pour gérer les fonds extrabudgétaires.

La Directrice Générale est invitée à améliorer le cadre de suivi dès le stade de la planification du programme : un cadre analytique qui devra inclure des éléments tels que des évaluations périodiques, des initiatives pour améliorer la répartition entre les activités du Siège et hors Siège, des outils de mesure adéquats pour apprécier les remarques des bénéficiaires de programmes.

Le Conseil exécutif a également soutenu la Directrice Générale dans ses efforts pour une participation pleine et entière de l'UNESCO aux préparatifs d'un agenda pour le développement post-2015. Les Etats membres ont demandé à y être davantage associés par le biais de consultations, au-delà des réunions d'information habituelles. En vue du Sommet de haut niveau qui définira des nouveaux objectifs de développement, le Conseil a donc réitéré son souhait de voir la culture et l'éducation intégrés dans l'agenda de l'ONU.

➤ **193<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif de l'UNESCO – 22 novembre 2013 (Paris)**

Cette session s'est tenue à l'issue de la Conférence Générale, le 22 novembre 2013. A cette occasion, S.E. M. Mohamed Sameh AMR, Ambassadeur d'Egypte auprès de l'UNESCO, a été élu Président du Conseil exécutif pour un mandat de quatre ans.

S'agissant de l'élection des membres du Conseil exécutif pour le mandat 2013-2017, cette session a été marquée par la fin du mandat de la Principauté de Monaco et l'élection, au sein du Groupe électoral d'Europe occidentale, de la Suède, des Pays-Bas et de l'Allemagne.

**3.1.5.3 5<sup>ème</sup> Conférence internationale des ministres et hauts responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V) – Berlin, 28 au 30 mai 2013**

Voir infra, partie « 4. Les politiques sectorielles, 4-2, Le Sport »

**3.1.5.4 4<sup>ème</sup> session de la Conférence des Etats parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (11-14 juin 2013).**

La Principauté de Monaco était représentée par S.E. Mme LAMBIN-BERTI, Ambassadeur de Monaco auprès de l'UNESCO.

La Conférence a renouvelé la moitié des membres du Comité intergouvernemental élus par *clean slate* et défini les activités futures de celui-ci.

Cette session a permis l'adoption de l'emblème de la Convention ainsi que les directives liées à sa diffusion.

Par ailleurs, dans le cadre de la crise financière que connaît l'UNESCO, les Etats Parties ont rappelé les activités essentielles pour la mise en œuvre de la Convention : les activités statutaires (dont la tenue de la 7<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité en décembre 2013 afin d'examiner et approuver les projets bénéficiant d'un financement) ; les activités de renforcement des capacités grâce au Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC – auquel Monaco contribue chaque année à hauteur de

20.000 €) ; le système de gestion des connaissances grâce à la soumission des rapports périodiques ; la promotion des objectifs de la Convention, notamment au sein d'autres enceintes internationales.

Une plateforme en ligne sera créée afin de permettre à chaque Etat partie de renseigner les informations relatives à ses politiques en matière de biens et de services culturels.

### **3.1.5.5 4ème session de la Conférence des Etats parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (Paris, les 19 et 20 septembre 2013).**

Voir infra, partie « 4. Les politiques sectorielles, 4-2, Le Sport »

### **3.1.5.6 19ème session de l'Assemblée Générale des Etats Parties à la Convention du Patrimoine Mondial (Paris, 19 au 21 novembre 2013)**

Cette session a principalement été consacrée à l'élection des membres du Comité du patrimoine mondial. Bien que les Etats Parties à ladite Convention aient été invités à respecter une représentation géographique équitable, aucun candidat du Groupe électoral Va (Etats d'Afrique) n'a été élu.

Cette constatation a engendré une remise en cause des principes régissant les élections au Comité du Patrimoine Mondial selon lesquels les votes doivent être orientés par la seule qualité des experts candidats et non par une vision orientée vers l'équilibre géographique et politique.

En conséquence, un projet de résolution visant à modifier le Règlement intérieur du Comité et plus particulièrement les procédures d'élection a été adopté par l'Assemblée Générale. Ce texte permettra d'assurer dès la prochaine session de l'Assemblée Générale une représentation géographique plus équitable au sein du Comité, en répartissant les 21 sièges disponibles par Groupe électoral.

En ce qui concerne les aspects financiers, le pourcentage des contributions affecté au Fonds du Patrimoine Mondial a été fixé à 1% des contributions obligatoires faites à l'UNESCO pour l'exercice 2014-2015, ce qui est très faible en comparaison des activités financées par la Convention. L'Assemblée a ainsi recommandé aux Etats parties d'augmenter leurs contributions volontaires (la Principauté de Monaco contribue à ce jour à hauteur de 10.000 € versés annuellement au Fonds).

### **3.1.5.7 Patrimoine culturel immatériel - PCI**

La contribution volontaire de 10.000 euros allouée chaque année par le Gouvernement Princier au Fonds pour la sauvegarde du PCI a permis d'organiser, au Siège de l'UNESCO, une exposition photographique sur les éléments du patrimoine culturel immatériel et le développement durable pour célébrer les 10 ans de la Convention. Cette exposition sera rendue disponible sous forme digitale et pourrait être utilisée en 2014 en Principauté.

### **3.1.5.8 28ème Assemblée générale de l'ICCROM (Rome, du 27 au 29 novembre 2013)**

La Principauté de Monaco était représentée par S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco en Italie, accompagné de M. Jean-Philippe BERTANI, Conseiller à l'Ambassade.

Après avoir attribué la Présidence de cette Assemblée Générale à l'Espagne et les Vices-présidences à la Chine, au Soudan et au Venezuela, il a été procédé par acclamation à l'adhésion de quatre nouveaux Etats membres : la Lettonie, le Malawi, les Maldives et le Qatar.

**En outre, Monaco a été élu au Comité de vérification des pouvoirs.**

L'Assemblée Générale a ensuite procédé à l'élection des 13 nouveaux membres du Conseil de l'Organisation : Chili, Belgique, Soudan, Tanzanie, Inde, Mexique, Suisse, Etats-Unis, Philippines, Canada, Bahreïn, Espagne et Egypte.

Un budget de 7,2 millions d'euros a été adopté pour le biennium 2014-2015.

## **3.2 L'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F.)**

### ***3.2.1 Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles***

En marge de la 57<sup>ème</sup> session de la Commission de la Condition de la femme, l'Organisation Internationale de la Francophonie et ONU Femmes ont organisé, le 4 mars 2013, au siège des Nations Unies à New York, une concertation francophone de haut-niveau afin d'adopter un plan d'action commun pour prévenir et éliminer les violences faites aux femmes et aux filles dans les pays membres de l'OIF.

Cette concertation a réuni les ministres et les chefs de délégation des pays membres de la Francophonie, ainsi que Mme Michelle BACHELET, Directrice exécutive d'ONU Femmes et Secrétaire générale adjointe des Nations Unies, Mme Fatou BENSOUA, Procureure de la Cour pénale internationale, et Mme Chantal COMPAORE, Première Dame du Burkina Faso et coordinatrice de la campagne internationale pour l'interdiction mondiale des mutilations génitales féminines.

S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'ONU, est intervenue lors de cette concertation afin de faire part aux participants du soutien de la Principauté de Monaco à la nécessité de l'adoption d'un plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes.

La réunion a permis l'adoption d'un « Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles » qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre des engagements politiques des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie et qui fait suite à l'adoption, en 2010, d'une « Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes ».

Pour rappel, en mai 2012, ONU Femmes et l'OIF ont signé un Accord-cadre de coopération afin de mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles, d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans la loi et en pratique, et de promouvoir la participation et le leadership politique des femmes au sein des pays francophones.

### ***3.2.2 Premier Forum des femmes francophones (Paris, le 20 mars 2013)***

Annoncé par le Président de la République française lors du Sommet de la Francophonie de Kinshasa, en octobre 2012, le Forum mondial des Femmes francophones s'est tenu à Paris, le 20 mars 2013, date de la « Journée internationale de la Francophonie ».

La Principauté y était représentée par S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Représentant de Monaco auprès de la Francophonie, Mme Hilde HANEUSE-HEYE, Présidente fondatrice de l'association Femmes Leaders de Monaco et Vice-Présidente de l'association Femmes chefs d'entreprises de Monaco, et Mme Vibeke THOMSEN, Présidente de l'association Genderhopes.

La Ministre déléguée chargée de la Francophonie, Mme Yamina BENGUIGUI, et le M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie, ont ouvert ce Forum qui marquera l'histoire de la Francophonie comme ayant été spécifiquement consacré aux droits des femmes.

Après avoir dressé un tableau de la situation internationale des droits des femmes et présenté le Programme d'Action du Gouvernement français, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des Femmes et Porte-Parole du Gouvernement, a cité les actions visant à mettre en œuvre les droits dits de « troisième génération » pour lutter contre les inégalités faites aux femmes.

Le Forum s'est poursuivi autour de trois tables rondes successives :

- ❖ « Protéger les femmes : comment arrêter les violences et garantir les droits ? »,
- ❖ « Bâtir l'avenir : comment mieux assurer l'éducation des filles et des femmes ? »,
- ❖ « Femmes, actrices du développement ».

À l'issue de ces tables rondes, après avoir salué la qualité des débats et la forte mobilisation des participants, le Ministre des Affaires Étrangères, M. Laurent FABIUS a, d'une part, clairement établi que la promotion des droits des femmes, et notamment dans l'éducation, était une condition et un moteur du développement et, d'autre part, vivement condamné les multiples inégalités et violences dont les femmes sont victimes.

Lors de la réception de clôture au Palais de l'Élysée, un Appel des Femmes francophones a été remis par la Ministre déléguée au Président de la République, M. François HOLLANDE, lequel a aussitôt apporté le soutien de la France à ce texte qui affirme l'universalité des droits des femmes. Le Président français a demandé aux Chefs d'État et de Gouvernement de se saisir de la question lors du XVème Sommet de la Francophonie, qui se tiendra à Dakar, en novembre 2014, afin que l'OIF « porte, à un niveau plus élevé encore, cette exigence de défense des droits des femmes ».

Ainsi, en plaçant au cœur des valeurs de la Francophonie la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, l'égal accès à l'éducation et la pleine reconnaissance du rôle des femmes dans le développement des sociétés francophones, ce premier Forum, qui a réuni plus de quatre cents participantes du monde entier aura pleinement atteint ses objectifs, dont, notamment, celui de rapprocher la Francophonie des acteurs de terrain et de la société civile pour une plus grande prise en compte, au quotidien, de leurs attentes et de leurs aspirations vis-à-vis de l'égalité hommes - femmes.

### **3.2.3 Réunions du Conseil Permanent de la Francophonie**

#### **3.2.3.1 87<sup>ème</sup> session du Conseil Permanent de la Francophonie (CPF) – (Paris, le 15 mars 2013)**

La Session, qui s'est déroulée en présence de Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire Général de la Francophonie, avait pour objectif d'évoquer les aspects politiques et diplomatiques des pays francophones en situation de crise et d'arrêter la nouvelle composition des bureaux des Commissions spécialisées du Conseil Permanent de la Francophonie.

Monaco a ainsi été élu pour assurer la Présidence de la Commission administrative et financière pour les deux prochaines années (2013-2015).

Lors de cette Session, plusieurs problématiques ont été abordées :

- ❖ **Le Mali**, qui a été suspendu de la Francophonie le 30 mars 2012. Le Conseil Permanent de la Francophonie a entendu avec intérêt le rapport de la mission d'information et de contact dépêchée au Mali par le Secrétaire Général et a appelé à la mise en œuvre urgente de la Feuille de route de transition adoptée par l'Assemblée nationale malienne le 29 janvier 2013 prévoyant la tenue d'élections libres. Le Secrétaire Général a félicité la France pour son intervention militaire ayant permis la reconquête des grandes villes du Nord du pays et a salué l'engagement des forces de la MISMA et du Tchad qui s'emploient à sécuriser les zones anciennement contrôlées par les forces rebelles. Il a également appelé au renforcement de la mobilisation de la communauté internationale, notamment par le déploiement d'une mission des casques bleus des Nations Unies.
- ❖ **Madagascar** qui a fait l'objet d'une mesure de suspension de la Francophonie le 2 avril 2009. Le Conseil Permanent de la Francophonie a noté avec satisfaction les avancées dans la mise en œuvre de la Feuille de route de sortie de crise, et en particulier les décisions des deux principaux protagonistes de ne pas se porter candidats à la prochaine élection présidentielle, celle-ci devant se tenir en juillet 2013.
- ❖ **La Guinée-Bissau** qui est suspendue de la Francophonie depuis le 18 avril 2012. Le Conseil Permanent de la Francophonie a réitéré ses appels à la recherche d'une solution durable de sortie de crise politique et sécuritaire qui déstabilise le pays depuis plusieurs années.
- ❖ **La République Démocratique du Congo** dont le Conseil a salué les efforts réalisés et les derniers accords conclus entre les protagonistes congolais d'une part (forces rebelles du M23 et Gouvernement congolais), et entre les Chefs d'Etat de la région d'autre part, pour mettre fin aux violences récurrentes.

Le Conseil Permanent de la Francophonie (CPF) s'est montré très préoccupé par les récents développements en Tunisie face à la situation créée par l'assassinat de l'opposant politique Chkri Belaid, ainsi qu'en Egypte devant l'aggravation des tensions politiques et du climat de violence.

Par ailleurs, le CPF s'est félicité du succès de la Concertation francophone de haut niveau organisée en marge de la 57<sup>ème</sup> Commission de la condition femme, le 4 mars 2013, à New York, qui a permis l'adoption d'un plan d'action francophone en vue de l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles.

Le Conseil a également pris note des efforts conjoints que l'OIF et le Commonwealth déploient dans le cadre du G20 et de la rencontre prévue avec le Président Vladimir POUDINE en amont de la réunion du G20 à Saint-Pétersbourg en septembre 2013.

L'Administrateur de l'OIF, M. Alain DUHAIME, a remercié les bailleurs de fonds de l'Organisation et salué, à cet égard, l'Accord-cadre de coopération signé en novembre 2012 avec la Principauté de Monaco.

La Côte d'Ivoire a été désignée pour accueillir les VIII<sup>ème</sup> Jeux de la Francophonie, qui se dérouleront en 2017.

### **3.2.3.2 88<sup>ème</sup> session extraordinaire du CPF, consacrée à la situation en République Centrafricaine (Paris, le 8 avril 2013)**

Le CPF a prononcé la suspension de ce pays des instances de la Francophonie, suite au coup d'Etat du 24 mars 2013 perpétré par les rebelles de la coalition militaire « Séléka ».

### **3.2.3.3 89<sup>ème</sup> session du CPF (Paris, le 28 juin 2013)**

La Session a été consacrée à l'examen des questions politiques dans l'espace francophone et notamment à la situation des pays faisant l'objet d'une mesure de suspension de l'OIF (République Centrafricaine, Guinée Bissau, Mali, Madagascar), ainsi que ceux traversant une crise politique ou se trouvant en situation de sortie de crise (République Démocratique du Congo, Guinée, Togo, Tunisie, Egypte).

S'agissant du Mali, la Francophonie a mobilisé rapidement son expertise sur deux secteurs clés : l'organisation d'élections libres et transparentes et la tenue du dialogue national et de la réconciliation. La Francophonie a également été présente sur les questions concernant la promotion et la protection des droits de l'homme, le renforcement de la justice, particulièrement dans le domaine de la lutte contre les réseaux terroristes et criminels.

Concernant la situation en République Centrafricaine, l'OIF s'est mobilisée en appui au processus électoral, au renforcement des capacités des institutions centrafricaines ainsi qu'en soutien à la réforme des systèmes de sécurité.

A propos de Madagascar, le Conseil Permanent a exprimé sa profonde préoccupation quant à la situation créée par la validation de trois candidatures « illégitimes » qui compromettent gravement le processus électoral et la tenue d'élections reconnues par la Communauté internationale. Il a appelé au retrait de ces trois candidatures et a exhorté les acteurs politiques malgaches au respect des engagements de la feuille de route de sortie de crise.

### **3.2.3.4 90<sup>ème</sup> session du CPF (Paris, le 6 novembre 2013)**

Les Etats membres ont eu à se prononcer sur la réintégration du Mali au sein des instances francophones suite au retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays.

La Délégation monégasque auprès de l'OIF a également assisté régulièrement aux réunions des quatre Commissions spécialisées du Conseil Permanent de la Francophonie, à savoir la Commission Politique, la Commission économique, la Commission de coopération et de programmation et la Commission administrative et financière.

### **3.2.4 29<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de la Francophonie (Paris, 7 et 8 novembre 2013)**

Une délégation monégasque<sup>9</sup> conduite par M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération a participé, les 7 et 8 novembre 2013, à Paris, à la Conférence Ministérielle de la Francophonie (CMF), qui réunit chaque année les Ministres des Affaires étrangères et les Ministres en charge de la Francophonie des Etats et des Gouvernements membres ou observateurs de l'OIF.

---

<sup>9</sup> La délégation était composée de S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur, Représentant Personnel de Monaco auprès du Conseil Permanent de la Francophonie ; M. Rémi MORTIER, Conseiller, Délégué à la Francophonie ; Mlle Daphné LE SON, Deuxième Secrétaire auprès de l'Ambassade de Monaco à Paris ; Mlle Agatha KORCZAK, Troisième Secrétaire auprès de l'Ambassade de Monaco à Paris ; et Mlle Anaïs KEMBLINSKY, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales.

En présence du Secrétaire Général, M. Abdou DIOUF, et du Président en exercice, S.E. M. TSHIBANDA de la République Démocratique du Congo, les Etats membres qui ont pris la parole ont unanimement condamné l'assassinat des 2 journalistes français de « Radio France Internationale (RFI) » au Mali. Ils ont également adressé leurs condoléances au Niger pour la perte de 92 de ses ressortissants, morts de soif dans le désert.

Dans son intervention, M. BADIA s'est associé aux condoléances adressées par ses homologues à la France et au Niger et s'est félicité du retour à l'ordre constitutionnel au Mali et a appelé les Etats membres de l'OIF à contribuer, chacun dans la mesure de ses moyens, au redressement de ce pays.

Il a également salué la contribution active apportée par l'OIF aux processus de sorties de crises, et exprimé le soutien du Gouvernement Princier aux « *principales actions de programme pour 2014* » proposées par le Secrétaire Général et a, à cet égard, souligné que la priorité visant à « *promouvoir l'égalité des genres pour le développement* » revêtait une importance particulière pour la Principauté.

Par ailleurs, les délégations se sont réjouies de la décision du Conseil Permanent de la Francophonie du 6 novembre 2013 visant à réintégrer le Mali au sein des Instances de la Francophonie suite au retour à l'ordre constitutionnel et à l'élection du Président KEITA, dont la procédure électorale a été jugée satisfaisante et suffisamment transparente par les observateurs internationaux. A cet égard, les Etats membres ont félicité l'OIF pour le rôle qu'elle a joué dans le retour à la démocratie et à l'Etat de droit au Mali.

Madagascar, la Guinée Bissau et la République centrafricaine demeurent toutefois suspendus des Instances de la Francophonie.

Les Etats membres ont exprimé leur vive préoccupation concernant la situation humanitaire et sécuritaire en Centrafrique suite à la rupture de la démocratie dans ce pays. Ils se sont aussi montrés préoccupés par les violences en Egypte suivant la destitution du Président Morsi le 3 juillet 2013, et par la rupture des discussions entre les différents protagonistes en Tunisie.

Ils ont exprimé leur soulagement suite à la décision du groupe rebelle M23 de mettre fin à leur rébellion en République Démocratique du Congo, permettant ainsi au pays de retrouver progressivement sa souveraineté, notamment s'agissant du fonctionnement de ses administrations territoriales. La Conférence a encouragé la poursuite des pourparlers de Kampala afin de parvenir à une paix durable.

Les Etats membres ont également indiqué qu'ils attendaient beaucoup du document sur la stratégie économique de la Francophonie, qui sera présenté lors du Sommet de Dakar en 2014 et qui permettra notamment à la Francophonie de s'insérer pleinement dans l'ère du numérique. Sont également en cours d'élaboration la stratégie jeunesse, le cadre stratégique à moyen terme ainsi que la prochaine programmation quadriennale de l'OIF (2015-2018).

Le Président en exercice a rendu compte des résultats et du succès de la Concertation ministérielle informelle francophone<sup>10</sup>, tenue en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, en présence de S.E. M. BAN Ki-moon et des représentants de 56 délégations. Il a notamment été question d'augmenter la participation des contingents francophones aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. S.E.M. TSHIBANDA a exprimé sa satisfaction au sujet du partenariat noué entre l'OIF et l'ONU pour soutenir les pays en crise et agir en faveur du rétablissement de la paix et de la sécurité.

Par ailleurs, l'OIF a montré toute l'importance qu'elle accordait à la lutte contre les violences faites aux femmes et à l'égalité des genres au travers de plusieurs initiatives:

---

<sup>10</sup> Monsieur BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, y a représenté la Principauté de Monaco

- ❖ organisation d'un Forum des femmes francophones,
- ❖ adoption d'une déclaration francophone sur les violences faites aux femmes,
- ❖ mise en place d'un réseau francophone pour l'égalité femme-homme.

La Conférence Ministérielle a salué la poursuite des actions de promotion de la langue française. A ce titre, Liège accueillera le 2ème Forum de la langue française en 2015.

Le Sénégal a également fait part de toute l'implication de son Président, M. Macky SALL, dans la préparation du Sommet de Dakar, qui aura lieu les 29 et 30 novembre 2014 sur le thème "*Femmes et jeunes en Francophonie: vecteurs de paix, acteurs de développement*".

A l'issue des travaux, les pouvoirs de la présidence de la Conférence ministérielle de la Francophonie ont été transmis au Sénégal.

### **3.2.5 Contributions volontaires en faveur d'actions de l'O.I.F.**

Conformément à l'Accord-cadre signé le 21 novembre 2012, une contribution de 245.000 euros a été versée au Fonds Multilatéral Unique de l'Organisation Internationale de la Francophonie au titre de l'année 2013.

En outre, une contribution volontaire supplémentaire a été accordée cette année à l'association monégasque « Femmes Leaders Monaco » afin de financer la venue et le séjour en Principauté des lauréats du Concours « au cœur des mots » à l'occasion de la remise des Prix qui aura lieu le 20 mars 2014.

## **3.3 L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (O.S.C.E.)**

### **3.3.1 Présidence monégasque du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS)**

L'essentiel de l'année 2013 a été consacré à la préparation de la Présidence monégasque du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), l'un des deux principaux organes de décision de l'O.S.C.E., que Monaco exercera de septembre à décembre 2014.

Il s'agit d'une opportunité unique pour la Principauté d'accroître sa visibilité sur la scène internationale, dans des domaines où elle n'est pas attendue, tels que la sécurité, la résolution des conflits, l'instauration de mesures de confiance entre les Etats membres de l'O.S.C.E., mais également sur des sujets qui lui sont chers, tels que la promotion des droits de l'homme, la lutte contre la traite des êtres humains et les enjeux économique-environnementaux.

Pour ce faire, une Représentation Permanente de Monaco auprès de l'O.S.C.E. a été installée temporairement à Vienne, dans la mesure où la capitale autrichienne accueille le siège de l'O.S.C.E..

Le Gouvernement Princier, essentiellement par le biais de son Ambassadeur auprès de l'O.S.C.E., S.E.M. Claude GIORDAN, a multiplié les échanges et contacts diplomatiques avec les délégations de l'O.S.C.E., en particulier avec les représentants des Etats qui exerceront la Présidence du FCS en 2014, à savoir Malte et la Moldavie, ainsi qu'avec la Suisse qui assurera la Présidence de l'O.S.C.E. en 2014.

Ces contacts ont permis d'élaborer un avant programme de travail de la Troïka 2014 du FCS, et plus précisément de déterminer les axes prioritaires de la Présidence monégasque, qui devrait accorder une importance particulière au renforcement de la dimension méditerranéenne de l'O.S.C.E.. Les thématiques abordées de manière récurrente au sein du Forum, telles que le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ou les armes légères et de petit calibre (ALPC) devraient également figurer parmi les sujets que la Présidence monégasque aura à évoquer et à traiter.

### 3.3.2 Coopération avec les « partenaires méditerranéens »



*Conférence Méditerranéenne de l'OSCE, Monaco, 28-29 octobre 2013*

Dans le cadre du développement de la « dimension méditerranéenne » de l'O.S.C.E., la Principauté de Monaco a accueilli, les 28 et 29 octobre 2013, la **Conférence méditerranéenne annuelle de l'O.S.C.E.**, sur le thème du « renforcement du rôle des femmes dans la vie publique, politique et économique ».

La sécurité dans la région O.S.C.E. étant indissociablement liée à celle de ses voisins, l'Organisation a donc noué des relations privilégiées avec six partenaires méditerranéens pour la coopération (l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie) lesquels ont été invités à prendre part à la Conférence de Monaco.

Les débats de la Conférence 2013 étaient orientés autour des thématiques suivantes :

- ❖ renforcement de la participation des femmes à la vie publique et politique et mise en œuvre de l'égalité des chances pour les femmes ;
- ❖ impact social et économique de la traite à des fins d'exploitation par le travail et rôle du secteur des entreprises ;
- ❖ efforts de lutte contre le financement du terrorisme, en particulier le versement de rançon pour la libération d'otages.

Plusieurs hautes personnalités ont animé les sessions de travail aux côtés de M. Lamberto ZANNIER, Secrétaire général de l'O.S.C.E., et des représentants de la Présidence ukrainienne de l'Organisation.

Les échanges ont été fructueux et ont valu à Monaco d'être très fréquemment félicité et remercié pour l'organisation de cette Conférence et la teneur des débats.

En outre, cette Conférence a été l'occasion pour le Gouvernement Princier d'organiser plusieurs rencontres bilatérales et une réunion de travail avec le Secrétaire Général afin d'évoquer le programme de travail de la présidence monégasque du FCS et faire un point d'étape sur la préparation.

M. ZANNIER a été reçu en audience par S.A.S. le Prince Souverain afin d'évoquer la collaboration entre Monaco et l'O.S.C.E., dans la perspective de la présidence monégasque du Forum de Coopération en matière de Sécurité (FCS/O.S.C.E.).

### **3.3.3 Réunion du Conseil Ministériel (Kiev, les 5 et 6 décembre 2013)**

Une Délégation monégasque, conduite par S.E. M. GIORDAN, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'O.S.C.E., a pris part à la 20<sup>ème</sup> réunion du Conseil Ministériel de l'O.S.C.E., qui s'est tenue à Kiev (Ukraine), les 5 et 6 décembre 2013.

Dans son intervention, S.E. M. GIORDAN a mis l'accent sur les points suivants :

- ❖ La présidence du FCS, qui donnera à la Principauté l'occasion de mener les discussions sur les décisions qui seront adoptées par les Ministres des Affaires Étrangères des 57 États participants au prochain Conseil Ministériel de l'Organisation qui aura lieu à Bâle, en décembre 2014 ;
- ❖ La « dimension méditerranéenne » que la Principauté entend promouvoir au cours de sa présidence. La Conférence Méditerranéenne de l'O.S.C.E., accueillie en octobre de cette année, a, de l'avis des États participants, été un succès et constitue un premier pas en ce sens. La Principauté s'emploiera également, en étroite coopération avec les autres États participants et le Secrétaire général de l'Organisation, à soutenir les initiatives en faveur des Pays méditerranéens partenaires de l'O.S.C.E.;
- ❖ L'effort de la Principauté dans la "deuxième dimension" qui concerne les aspects environnementaux de la sécurité. La délégation est en discussion pour soutenir, dans un avenir proche, des projets et des initiatives menés dans ce domaine ;
- ❖ Le soutien de Monaco au "Processus Helsinki+40" qui s'emploie à moderniser l'Organisation. La Principauté contribuera à l'avancement de ce Processus dans le cadre de son mandat à la présidence du FCS ;
- ❖ L'appui à la lutte contre le trafic des êtres humains, thématique sur laquelle la Principauté intervient depuis plusieurs années, notamment par le financement de projets de terrain tels que celui consacré, en Moldavie, aux enfants sans soutien parental.

La délégation monégasque a profité de la présence à Kiev de nombreux ministres ou personnalités de haut niveau pour organiser des rencontres bilatérales (Suisse, Secrétariat de l'O.S.C.E., Italie, Allemagne) dans la perspective de la présidence monégasque du FCS, ainsi qu'une rencontre multilatérale qui a permis de réunir l'ensemble des présidences 2014, à savoir la Suisse, Malte, la Moldavie et Monaco.

### **3.3.4 Protection des enfants et lutte contre la traite des êtres humains**

En 2013, la Principauté de Monaco a renouvelé son soutien à la mise en œuvre du projet de l'Association moldave *CRIC (Child Rights Information Center)* intitulé « *Prévention de la traite d'êtres humains et aide aux enfants sans soutien parental en République de Moldavie* ».

Ce projet, initié par la Principauté en 2010, a permis de positionner Monaco sur la thématique de la « protection des personnes vulnérables » et de renforcer la coopération avec le service de la Représentante Spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains. Ce projet a également permis d'initier une coopération originale de cofinancement avec le Liechtenstein, Andorre et Saint Marin dans le cadre du groupe des « Petits États d'Europe au sein de l'O.S.C.E. ».

### ***3.3.5 Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (BIDDH)***

Une délégation du BIDDH s'est rendue en Principauté de Monaco, du 31 janvier au 10 février 2013, afin d'observer les élections nationales monégasques du 10 février 2013, qui ont porté une nouvelle majorité au Conseil National.

Comme ce fut le cas lors de la mission d'évaluation des besoins, le rapport final du BIDDH ne relève aucune infraction ou manquement « grave » aux standards promus par l'O.S.C.E. et les textes internationaux en matière de processus électoraux et de respect de la démocratie.

Il reprend pour l'essentiel les éléments contenus dans le pré-rapport et met à nouveau en exergue certaines non-conformités de procédures monégasques avec les engagements de l'O.S.C.E. et les standards internationaux.

Le BIDDH formule, à cet égard, des recommandations afin de permettre à la législation monégasque d'évoluer de manière à se conformer aux engagements contractés par la Principauté lors de son adhésion à l'O.S.C.E.

Les mesures de mise en conformité ainsi préconisées concernent, en priorité, l'autorisation d'observation des élections par des organismes internationaux ; le vote par procuration (problèmes liés à la garantie du secret et de la liberté du vote) ; la privation du droit de vote pour les personnes souffrant de troubles mentaux et pour les personnes mises en examen (condamnation non-effective) ; l'obligation de posséder la nationalité monégasque depuis au moins 5 ans pour présenter sa candidature aux élections ; et le manque de transparence dans le travail d'organisation réalisé par la Mairie.

Le Gouvernement Princier a annoncé qu'il s'emploierait à étudier attentivement les six recommandations prioritaires formulées par le BIDDH, en concertation avec la Commune de Monaco et le Conseil National.

### ***3.4 L'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime (O.N.U.D.C.)***

Le Gouvernement Princier a signé avec l'O.N.U.D.C., le 3 décembre 2012, un accord de coopération pour l'exécution et le financement du projet de « renforcement du régime juridique contre le terrorisme ». La somme de 90.000 euros a été allouée à ce projet, sur une période de deux ans, en 2012 à 2013.

### ***3.5 L'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (A.I.E.A.)***

La Principauté de Monaco a pris part à la 57<sup>ème</sup> Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) qui s'est tenue à Vienne, en Autriche, du 16 au 20 septembre 2013.

A l'occasion des séances plénières, le 16 septembre, M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, a réaffirmé le soutien de la Principauté aux actions menées par l'AIEA, notamment la dégradation de l'environnement, la pauvreté et les maladies tumorales. Il a déclaré que Monaco entendait prendre toute sa part dans les efforts fournis par la communauté internationale en faveur du développement des applications pacifiques du nucléaire, dans le domaine de la santé et de l'environnement.

M. BADIA a également rappelé les grandes initiatives récemment prises en faveur des océans par S.A.S. le Prince Albert II et Sa Fondation et souligné l'importance de la création du Centre International de coordination sur l'acidification des océans, au sein des Laboratoires de l'Environnement de l'AIEA à Monaco.

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, qui n'a pu prendre part à la Conférence Générale, a toutefois souhaité délivrer un message vidéo à l'adresse des participants.

### **3.6 Le Bureau International des Expositions (B.I.E.)**

Une délégation monégasque<sup>11</sup> a participé, les 11 et 12 juin 2013 à Paris, à la 153<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale du Bureau International des Expositions.

Au cours de cette Assemblée, les délégués des Etats membres ont approuvé les rapports des quatre commissions du BIE : Commission d'Administration et du Budget, Commission Exécutive, Commission du Règlement et Commission de l'Information et de la Communication.

Les membres de l'Assemblée Générale ont approuvé à l'unanimité, suite à la proposition de la Commission Exécutive et aux rapports des Missions d'Enquête, le projet de candidature d'Izmir 2020 Turquie, le projet de candidature de Dubaï 2020 Emirats Arabes Unis, le projet de candidature de Sao Paulo 2020 Brésil et le projet de candidature de Ekaterinbourg 2020 Russie. L'Assemblée Générale a aussi approuvé à l'unanimité la proposition de la Commission Exécutive et de la Mission d'Enquête de considérer que le projet d'Ayutthaya 2020 Thaïlande n'est pas en accord avec les règlements du BIE, faute du soutien de son gouvernement, garantie exigée par l'organisation.

Enfin, l'Assemblée Générale a également été consacrée à l'examen de l'état d'avancement de l'Exposition Universelle Milan 2015, à la présentation de l'Exposition Internationale Horticole Antalya 2016 et à l'examen de l'état d'avancement de l'Exposition Internationale Astana 2017.

La Principauté de Monaco<sup>12</sup> était représentée lors de la 154<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale du BIE qui s'est déroulée à Paris les 26 et 27 novembre 2013.

Au cours de cette Assemblée, la ville de Dubaï a été élue pour accueillir l'Exposition universelle 2020.

L'Exposition se tiendra du 2 octobre au 10 avril 2020 et aura pour thème « Connecter les Esprits, Construire le Futur ». Il s'agira de la première Exposition universelle dans la région Moyen-Orient.

Par ailleurs, lors de cette Assemblée, Monaco a été élu à la Présidence de la Commission de l'Information et de la Communication.

Enfin, cette réunion a permis la présentation de l'état d'avancement de l'Exposition universelle Milan 2015, de l'Exposition internationale Astana 2017, de l'Exposition horticole Antalya 2016 et de l'Exposition horticole Beijing 2019

---

<sup>11</sup> La délégation monégasque conduite par S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur de Monaco en France, était composée de M. Frédéric LABARRERE, Conseiller auprès de l'Ambassade de Monaco en France, et de M. Julien CELLARIO, Directeur Général de Monaco Inter Expo.

<sup>12</sup> Idem

### **3.7 L'Union pour la Méditerranée (UpM)**

En 2013, la relance du partenariat euro-méditerranéen s'est matérialisée par la poursuite de la sélection de projets concrets qui ont obtenu le label « *Union pour la Méditerranée* » et le lancement de certains de ces projets.

Plusieurs projets ainsi labellisés ont été lancés en 2013, tels que :

- ❖ le projet « Gouvernance et financement pour le secteur de l'eau en Méditerranée » ;
- ❖ le projet « LOGISMED Training Activities » (LOGISMED-TA) », destiné à la consolidation du secteur logistique en Méditerranée afin de faciliter le transport et d'encourager le commerce ;
- ❖ le projet « Les jeunes femmes en tant que créatrices d'emplois ».

Par ailleurs, 3 réunions ministérielles sur des thèmes prioritaires du partenariat euro-méditerranéen ont été organisées.

#### **3.7.1 La participation de Monaco aux travaux de l'UpM**

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, a pris part à la 3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'UpM sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, qui s'est tenue à Paris, le 12 septembre 2013.

Dans son intervention, M. José BADIA a réaffirmé l'engagement de Monaco en faveur des droits des femmes et souligné notamment les mesures prises pour permettre aux femmes de concilier leur vie privée et leur vie professionnelle, ainsi que les actions menées dans le domaine de la lutte contre les violences domestiques.

Il a également présenté le rôle croissant des femmes au sein des instances décisionnaires de Monaco.

La Conférence a réuni les 43 pays membres de l'Union pour la Méditerranée et était co-présidée par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères, Lady Catherine ASTHON, la Ministre jordanienne du Développement social, Mme Reem ABU HASSAN et Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre française des Droits des femmes.

A l'issue de la Conférence, les Ministres de l'UpM ont adopté à l'unanimité une Déclaration concernant les thèmes suivants :

- ❖ l'égalité des droits entre les hommes et les femmes dans leur participation à la vie politique, économique, civile et sociale ;
- ❖ le combat de toutes les formes de violence et de discrimination dont sont victimes les femmes ;
- ❖ le changement dans l'attitude et le comportement pour atteindre l'égalité des sexes en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes, non seulement dans les droits mais également dans la pratique.

S.E. Monsieur Gilles TONELLI, Ambassadeur, Chef de la Mission de Monaco auprès de l'Union européenne a représenté le Gouvernement Princier à la réunion ministérielle de l'UpM sur l'énergie qui s'est tenue à Bruxelles le 11 décembre 2013.

Lors de cette réunion de nombreuses délégations ont fait part de leur soutien à l'idée d'une « Communauté de l'énergie ».

Les discussions ont porté sur le renforcement de la coopération régionale de l'énergie afin d'assurer un approvisionnement énergétique sûr, durable et abordable, et une amélioration de l'efficacité énergétique dans le bassin méditerranéen.

La réunion ministérielle a également fait le bilan du travail accompli sur le Plan solaire méditerranéen, qui devrait exploiter l'énorme potentiel de la région.

Une déclaration ministérielle a été adoptée à la suite de la réunion.

S.E. Monsieur Gilles TONELLI a également pris part, le 14 novembre 2013 à Bruxelles, à la 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur le transport, qui a donné lieu à l'adoption d'une Déclaration ministérielle.

Enfin, la Principauté de Monaco a pris part à l'ensemble des réunions des Hauts fonctionnaires et à plusieurs réunions des groupes de travail de l'UpM notamment dans les domaines de la coopération industrielle et des transports.

### ***3.7.2 La participation de Monaco aux travaux des institutions euro-méditerranéennes***

Le Conseil National représente, depuis 2009, la Principauté de Monaco au sein de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (AP-UPM).

Les 6 et 7 avril 2013 s'est tenu à Marseille, le Premier Sommet des Présidents de Parlements de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, concrétisé par l'adoption d'une Déclaration commune.

M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National, et M. Jean-Charles ALLAVENA, Président de la Commission des Relations Extérieures du Conseil National, ont participé à ce premier sommet.

Le Conseil Communal monégasque dispose également d'un siège au sein de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranée (A.R.L.E.M.). Composée de 80 membres élus au niveau local ou régional, l'Assemblée constitue un organisme de dialogue, d'échanges et de coopération, visant à assurer la représentation des autorités régionales et locales auprès des instances de l'UpM, afin de promouvoir la démocratie locale, la gouvernance multi-niveaux et la coopération décentralisée.

## **3.8 L'Organisation des Etats Américains (O.E.A.)**

La Principauté de Monaco<sup>13</sup> a participé, le 22 mars 2013 à Washington, à la 43<sup>ème</sup> session extraordinaire de l'Organisation des Etats Américains (OEA), en qualité d'Observateur.

L'objet de cette session était de débattre des propositions relatives à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport du groupe de travail spécial chargé d'examiner le fonctionnement de la Commission Interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) en vue du renforcement du système interaméricain des droits de la personne.

Malgré une forte opposition de certains pays, la réforme de la CIDH issue de larges consultations avec les Etats de la région, les organisations non gouvernementales et la société civile, a été approuvée.

---

<sup>13</sup> La délégation monégasque conduite par S.E. M. Gilles NOGHES, Ambassadeur, Observateur Permanent de Monaco auprès de l'OEA, était composée de M. Lorenzo RAVANO, Observateur Permanent adjoint.

## **4 LES POLITIQUES SECTORIELLES**

### **4.1 L'Environnement**

#### ***4.1.1 Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)***

Une Délégation monégasque s'est rendue à Nairobi (Kenya), du 18 au 22 février 2013, afin de prendre part à la 27<sup>ème</sup> Session du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ainsi qu'au Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement, placés sous le thème « Rio+20 : du résultat à la mise en œuvre ».

Cette session marquait un tournant historique puisqu'il s'agissait de la première Session universelle du PNUE. En effet, le 21 décembre 2012, la 67<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la résolution 67/213 sur le renforcement et la promotion du PNUE établissant une participation universelle à son Conseil d'administration, ce qui permet la pleine participation des 193 Etats membres des Nations Unies au Conseil d'administration du PNUE.

Les débats se sont déroulés au sein d'une session plénière, le « Comité d'ensemble », ainsi que dans divers Groupes de travail et de contact, afin de négocier sur la base des projets de décision.

La Principauté a été particulièrement attentive aux discussions portant sur les thématiques suivantes :

- ❖ situation mondiale de l'environnement : la décision finale sollicite le Secrétaire Exécutif du PNUE afin qu'il renforce la coopération avec les diverses entités impliquées dans l'évaluation de l'état de l'environnement comme prescrit dans le document final de Rio+20 « l'avenir que nous voulons » ;
- ❖ plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) : la décision finale met en avant la nécessité d'élaborer un partenariat de collaboration afin de formaliser le lien institutionnel de l'IPBES avec l'UNESCO, l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- ❖ océans : la décision incite également les Etats Parties (notamment les Parties aux Conventions de mers régionales) à mettre en œuvre leurs engagements, notamment ceux pris lors de la Conférence Rio+20, envers la protection et la restauration de la santé, la productivité et la résilience des océans et des écosystèmes marins et à maintenir leur biodiversité, en assurant leur conservation et leur exploitation durable ;
- ❖ économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté : la décision finale encourage les Parties à mettre en œuvre une économie verte afin d'atteindre le développement durable et éradiquer la pauvreté ;
- ❖ gestion des produits chimiques et des déchets : l'annonce de la conclusion des négociations sur un nouveau traité international pour réguler le mercure, intitulé « Convention de Minamata sur le Mercure », a revêtu une importance considérable lors de cette session. Cette Convention prévoit notamment l'interdiction d'ouvrir de nouvelles mines de mercure; l'élimination progressive des mines existantes; la mise en place de mesures de contrôle sur les émissions dans l'air; et la régulation internationale du secteur informel de l'extraction artisanale.

En parallèle s'est tenu le Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement, lors duquel le Directeur Exécutif du PNUE, M. Achim STEINER, a consulté les Ministres sur les suites et la mise en œuvre de la Conférence des Nations Unies sur le Développement, Rio+20.

#### **4.1.2 Mers, Océans et Biodiversité**

L'année 2013 a été marquée par une participation active de la Principauté de Monaco aux réunions internationales sur la protection et la préservation des mers et des océans.

##### **4.1.2.1 La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer**

###### **❖ Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer**

La Principauté de Monaco a participé aux travaux de la 14<sup>ème</sup> réunion du Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, qui s'est tenue à New York, du 17 au 20 juin 2013.

Ces travaux ont porté sur les effets de l'acidification des océans sur le milieu marin. Le travail accompli par le Centre Scientifique de Monaco dans ce domaine a été mis en valeur à cette occasion.

Ainsi, les conclusions de l'Atelier international qui s'est tenu en Principauté en novembre 2012, sur « *l'impact socio-économique de l'acidification des océans sur les pêches et l'aquaculture* » ont été présentés aux 165<sup>14</sup> Parties à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer ainsi qu'une vingtaine d'organisations internationales.

Dans ses différentes interventions, la Représentation Permanente de Monaco auprès de l'O.N.U. à New York a insisté sur l'importance de réguler les émissions de dioxyde de carbone au risque de voir les changements climatiques et l'acidification des océans créer des problèmes irrémédiables pour les générations futures.

La Représentation de la Principauté a rappelé que Monaco agit déjà dans ces domaines en développant de multiples actions avec ses différents partenaires. Elle a mis en exergue l'engagement personnel de S.A.S. le Prince Albert II en faveur de la protection des océans, qui se traduit par le soutien apporté aux efforts de la communauté scientifique internationale visant à atténuer l'ensemble des effets des changements climatiques sur le milieu marin.

###### **❖ Résolution annuelle de l'Assemblée générale de l'ONU sur les océans et le droit de la mer**

La Principauté de Monaco a participé aux deux phases de négociations sur la Résolution annuelle de l'Assemblée générale de l'O.N.U. sur les océans et le droit de la mer (Résolution OMNIBUS) qui se sont déroulées, à New York, du 30 septembre au 4 octobre et du 20 au 26 novembre 2013.

Les points saillants de ces négociations concernent les projets d'articles relatifs à l'acidification des océans, initiés par les Etats-Unis d'Amérique et la Principauté de Monaco.

---

<sup>14</sup> La Convention compte 166 Parties depuis le 7 août 2013.

La Représentation Permanente de Monaco auprès de l'O.N.U. est parvenue à rassembler un groupe de partenaires reflétant la représentation géographique la plus large possible afin de les associer à la préparation des articles (la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Européenne, le Mexique, Nauru et Monaco).

Ce sont finalement plusieurs propositions d'articles qui ont été soumises à la Division pour les océans et le droit de la mer de l'O.N.U.. Ces articles figurent désormais dans la Résolution de l'Assemblée générale de l'O.N.U. sur les océans et le droit de la mer.

#### **4.1.2.2 Commission générale des pêches pour la Méditerranée (C.G.P.M.)**

Les travaux de la 87<sup>ème</sup> session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (C.G.P.M.), ainsi que la 4<sup>ème</sup> session de son Comité de l'administration et des finances se sont déroulés, à Split (Croatie), du 13 au 17 mai 2013.

Les points saillants de cette session portaient sur les activités menées durant la première phase du Programme-cadre de la C.G.P.M., le Budget de la C.G.P.M. et les contributions des membres pour 2013 et la gestion des aires protégées, y compris les aires spécialement protégées d'intérêt méditerranéen (ASPIM) dans la zone de compétence de la Commission.

##### **❖ Rapport sur les activités menées durant la première phase du Programme-cadre de la C.G.P.M.**

Le Secrétariat de la Commission a présenté les activités menées durant la première phase du Programme-cadre au titre des cinq programmes de travail, à savoir la gouvernance, la collecte de données, l'aquaculture, la pêche aux petits métiers et la coopération sous-régionale.

Monaco a ainsi insisté sur la nécessité de prendre en compte les questions relatives à la durabilité des ressources marines, dans la mesure où la pêche et l'aquaculture sont intrinsèquement liées, en rappelant que les pêcheries de capture produisent 27 millions de tonnes par an qui servent d'alimentation pour l'aquaculture et l'élevage des alvins.

A cet égard, Monaco a réitéré son appel à promouvoir une aquaculture qui soit économiquement et écologiquement durable en étudiant des systèmes moins dépendants de l'alimentation provenant du poisson ou des animaux d'élevage, par exemple en ayant recours à des espèces se nourrissant d'algues.

##### **❖ Résolution sur la gestion des aires protégées, y compris les aires spécialement protégées d'intérêt méditerranéen (ASPIM) dans la zone de compétence de la C.G.P.M.**

Le Secrétaire exécutif de la C.G.P.M. a présenté un projet de document relatif à la gestion des aires marines protégées, y compris les zones de pêche restreintes et les aires spécialement protégées d'intérêt méditerranéen (ASPIM).

Il a rappelé que, suite à l'adoption du mémorandum d'accord avec les instances du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE-PAM), et conformément à la décision de la 36<sup>ème</sup> session de la Commission, son Secrétariat avait préparé un texte visant, entre autres, à faciliter la coopération avec les deux institutions dans les cas où la localisation des zones de pêche restreintes coïnciderait avec celle des ASPIM.

Le Secrétaire exécutif de l'ACCOBAMS a proposé que son Organisation participe concrètement aux processus prévus par ledit projet.

Cette proposition a reçu le soutien de la Principauté de Monaco.

#### **4.1.2.3 Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer noire, de la Méditerranée et de la Zone Atlantique Adjacente (ACCOBAMS)**

La Principauté de Monaco a pris part à la 5<sup>ème</sup> réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer noire, de la Méditerranée et de la Zone Atlantique Adjacente (ACCOBAMS), qui a eu lieu à Tanger du 5 au 8 novembre 2013, en présence de S.A.S. le Prince Souverain.

M. Aziz Akhannouch, Ministre marocain de l'Environnement et de la Pêche Maritime, a indiqué que, par Sa présence, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a voulu donner une nouvelle impulsion à l'ACCOBAMS.

Le Ministre marocain a insisté sur la nécessité de l'adhésion de tous les Etats méditerranéens à l'ACCOBAMS.

Dans Son allocution, S.A.S. le Prince Souverain a indiqué que l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer noire, de la Méditerranée et de la Zone Atlantique Adjacente avait démontré sa pertinence depuis sa conception. S.A.S. a souligné que l'implication de Monaco dans la mise en place et le suivi de l'Accord était constante depuis son adoption.

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a rappelé que les cétacés continuaient à être menacés et qu'il était donc impératif que les opérations menées dans le cadre de l'ACCOBAMS se multiplient et que les programmes de recherche pour une meilleure connaissance de l'espèce s'intensifient.

Enfin, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé Son engagement, à travers Son Gouvernement et Sa Fondation, dans les actions effectives de conservation des espèces marines afin de préserver la biodiversité, clé de voûte d'une gestion durable des mers et des océans.

#### **4.1.2.4 Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral en Méditerranée**

Monaco a participé à la 18<sup>ème</sup> Conférence des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral en Méditerranée (COP18), qui s'est déroulée à Istanbul, du 3 au 6 décembre 2013, en présence des représentants d'une vingtaine d'Etats riverains de la mer méditerranée et de l'Union européenne.

La Conférence des Parties contractantes, qui se tient tous les deux ans, permet de veiller à la mise en œuvre effective de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, d'élaborer un programme de travail et d'approuver le budget inhérent.

La COP 18 a adopté une Déclaration finale, la Déclaration d'Istanbul, qui fait référence à des sujets essentiels pour la préservation de l'écosystème marin de la Méditerranée. Elle évoque, notamment, les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), les déchets ou débris marins et consacre la création d'un Prix de la ville méditerranéenne respectueuse de l'environnement.

La 18<sup>ème</sup> Conférence des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral en Méditerranée énonce également une nouvelle coopération internationale pour lutter contre les débris marins. Les participants ont reconnu que l'adoption du Plan d'action régional pour la lutte contre les déchets marins était une décision d'extrême importance pour la Région.

Ce plan est la première tentative de mise en œuvre au niveau régional, de l'engagement mondial pris lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) de réduire les déchets marins d'ici 2025.

#### **4.1.2.5 Les Aires Marines Protégées**

Dans le cadre de la protection de l'environnement marin, Monaco a participé au 3<sup>ème</sup> Congrès Mondial des Aires Marines Protégées (AMP), intitulé IMPAC III, qui s'est déroulé du 21 au 27 octobre 2013, en deux temps, à Marseille puis à Ajaccio.

Ce troisième congrès mondial, co-organisé par l'Agence des Aires Marines Protégées et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), a rassemblé tous les acteurs de la mer (scientifiques, gestionnaires d'aires marines protégées, décideurs politiques, ONG).

A Marseille, S.A.S. le Prince Souverain a participé aux cérémonies d'ouverture, accompagné de M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, S.E. M. Bernard FAUTRIER, Ministre Plénipotentiaire, Vice-Président de la Fondation Prince Albert II de Monaco, et de S.E. M. Patrick VAN KLAVEREN, Ambassadeur, Délégué Permanent de Monaco auprès des Organismes Internationaux à caractère scientifique, environnemental et humanitaire.

Une seconde délégation s'est rendue à Ajaccio le 27 octobre 2013, pour participer au segment ministériel d'IMPAC. Cette rencontre politique de haut niveau s'est déroulée en présence de nombreux ministres de l'Environnement, dont M. Philippe MARTIN, Ministre français de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et de représentants d'organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Fonds Mondial pour l'Environnement.

Au terme de la Conférence ministérielle, une déclaration commune a été adoptée, réaffirmant la volonté des Etats participants d'atteindre l'objectif de 10 % d'Aires Marines Protégées d'ici 2020 (objectif 11 d'Aichi<sup>15</sup>) – contre 3% aujourd'hui – et se sont engagés à mobiliser les moyens nécessaires dans ce domaine.

Le message ministériel d'Ajaccio souligne l'urgence de conserver et de gérer durablement la haute mer. Il appelle la communauté internationale à adopter avant la fin 2014 la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies destinée à lancer la négociation d'un accord de mise en œuvre pour la conservation et la gestion durable de la diversité biologique marine dans les zones qui ne relèvent pas des juridictions nationales.

S.A.S. le Prince Souverain, au travers de la diffusion d'un message vidéo, et M. Philippe MARTIN ont annoncé conjointement le lancement d'une initiative franco-monégasque visant à créer un mécanisme de financement durable des Aires Marines Protégées (AMP) en Méditerranée.

Ce dispositif financier devrait permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- ❖ Le renforcement et la pérennisation des AMP existantes,
- ❖ Le soutien des réseaux régionaux des AMP en Méditerranée,
- ❖ Le renforcement de l'implication des pays hors UE, via leur stratégie nationale pour les AMP,
- ❖ Le financement progressif de nouvelles AMP.

<sup>15</sup> L'objectif 11 d'Aichi précise que d'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

S.A.S. le Prince Souverain a souhaité que Son Gouvernement s'implique dans ce mécanisme et y accorde un appui financier.

#### **4.1.2.6 Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe**

Monaco a participé à la 33<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, aussi appelée Convention de Berne, qui s'est tenue à Strasbourg en décembre 2013, au siège du Conseil de l'Europe.

Ce Comité, constitué des représentants des 51 Etats Parties, a été créé pour veiller à ce que les dispositions de la Convention soient cohérentes avec l'évolution des besoins de la vie sauvage. Ainsi, il est compétent pour formuler des recommandations à l'attention des Parties et amender les annexes de la Convention dans lesquelles sont listées les espèces protégées.

#### **4.1.2.7 Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).**

La Principauté de Monaco a participé à la 16<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui a eu lieu à Bangkok, du 3 au 14 mars 2013.

Au cours de cette Conférence, les Parties à la CITES se sont penchées sur des propositions d'amendement aux Annexes I et II de la Convention.

Ces Annexes concernent des espèces (requins et raies manta) à très faible capacité de reproduction, faisant l'objet de surexploitation.

Les scientifiques indiquent que, sans une coopération internationale immédiate, ces espèces menacées qui participent à la bonne santé des océans et contribuent souvent au développement des opportunités de tourisme durable, pourraient être amenées à disparaître.

En raison de l'engagement du Gouvernement de S.A.S. le Prince Souverain en faveur de la préservation de la biodiversité marine et compte tenu de la valeur écosystémique de cette espèce, il était important que Monaco apporte son soutien aux propositions d'amendement des Annexes I et II de la CITES.

#### ***4.1.3 L'Antarctique***

La Principauté de Monaco a participé à la 36<sup>ème</sup> session de la réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA) ainsi qu'à la 16<sup>ème</sup> réunion du Comité sur la Protection de l'Environnement (CPE), qui se sont tenues du 29 au 30 mai 2013, à Bruxelles.

L'écosystème de l'Antarctique a fait l'objet d'un nombre croissant d'études scientifiques, et a attiré l'attention de plusieurs secteurs industriels.

Le risque majeur aujourd'hui vient de l'intérêt que portent des grandes compagnies mondiales pour la richesse du sous-sol, qui renferment des réserves colossales de charbon, pétrole, minerais de tous métaux mais aussi du développement du tourisme dans la région.

Il est donc apparu important de maintenir l'esprit du Traité sur l'Antarctique et de son Protocole (Protocole de Madrid) qui demandent de travailler dans l'intérêt de l'humanité.

En élaborant ces deux instruments juridiques internationaux, les Etats ont démontré qu'ils ont compris que la seule manière d'exploiter et de protéger l'Antarctique était la coopération et la mise en place de mesures adéquates. Ce modèle devrait inspirer pour la « gouvernance » de l'Arctique.

Le but de la réunion de Bruxelles était de préserver le caractère unique de l'Antarctique comme réserve naturelle dédiée à la paix et à la recherche.

S.A.S. le Prince Souverain a souligné le rôle stratégique des sciences dans l'étude du changement climatique et leur rôle décisif dans la conception des mesures prises en application du Traité sur l'Antarctique, avant d'en appeler au renforcement des capacités scientifiques au service de la Recherche en Antarctique.

#### **4.1.4 Le Développement durable**

L'année 2013 a été marquée par une participation monégasque active sur la scène internationale dans la promotion du développement durable et de l'économie verte.

Le Gouvernement Princier a poursuivi ses actions en faveur du développement durable, en particulier dans la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD – Rio+20).

En 2012, le Gouvernement Princier avait fait le choix d'une participation active à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD – Rio+20). A cet égard, une délégation menée par S.A.S. le Prince Souverain avait pris part à l'intégralité des travaux de la Conférence afin de défendre le « Message de Monaco »<sup>16</sup> et s'était mobilisée pour que des engagements concrets et ambitieux soient adoptés à Rio.

Dans ce contexte, la Banque Mondiale a sollicité la Principauté de Monaco afin qu'elle prenne part au Partenariat Mondial pour les océans (Global Partnership for Oceans – GPO), réunissant 148 partenaires, en tant que « partenaire de savoir » pour mettre à profit son expérience et son expertise dans le domaine des océans, à une échelle internationale.

Ainsi, afin de renforcer le partenariat de principe avec la Banque Mondiale, le Gouvernement Princier s'est engagé, en janvier 2013, avec l'ONG « Plant a Fish », créée en 2010, par M. Fabien COUSTEAU, afin de réhabiliter les espaces marins en danger, grâce à la réimplantation d'espèces clés de leur milieu naturel.

Le projet soutenu par la Principauté est un « projet pilote » d'une durée d'un an, destiné à restaurer la mangrove dans la Baie de Baintet, en Haïti.

Le financement de la Principauté a permis la création d'une nursery d'arbres de mangroves ainsi que l'implication et la responsabilisation des 4000 personnes composant la communauté avoisinante grâce à la mise en place d'un programme éducatif. Cette action est venue compléter un autre programme mis en œuvre par « Plant with Purpose », Organisation partenaire de « Plant a Fish », qui travaille sur un programme éducatif et d'assistance à l'agriculture avec la communauté de Baintet depuis 1997.

Cette collaboration entre deux partenaires du GPO a offert une grande visibilité et un meilleur contrôle de l'affectation des fonds, la Principauté étant le seul bailleur de fonds.

---

<sup>16</sup> Le Message de Monaco visait à :

- promouvoir les bonnes pratiques ;
- proposer des recommandations politiques concrètes à la Conférence de Rio.

Ce type de collaboration est une première entre des partenaires du GPO, ce qui a été cité en exemple par la Banque Mondiale afin d'encourager de telles initiatives à l'avenir.

Par ailleurs, conformément au « Message de Monaco » adopté en novembre 2012, la Principauté a souhaité promouvoir le rôle des océans dans la définition de l'agenda de l'après-2015 en demandant l'adoption d'un Objectif de Développement Durable consacré aux océans.

L'année 2015 sera en effet la date butoir de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Aussi, en application du document final « *L'avenir que nous voulons* » adopté au terme de la Conférence Rio+20, l'O.N.U. a entrepris un travail de consultations auprès des gouvernements, de la société civile et d'autres partenaires pour exploiter la dynamique dégagée par les OMD et poursuivre un programme ambitieux qui devrait être adopté par les États Membres lors d'un sommet qui se tiendra en septembre 2015.

« *L'avenir que nous voulons* » met en mouvement la plupart des processus intergouvernementaux pour le programme de développement pour l'après-2015, y compris le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le forum politique de haut niveau. Ainsi, le 24 septembre 2013, Monaco a pris part à la réunion inaugurale du forum politique.

#### **4.1.5 La lutte contre les changements climatiques**

##### **4.1.5.1 Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC)**

Du 11 au 22 novembre 2013, une délégation monégasque a pris part à la 19<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques à Varsovie, Pologne.

Lors de cette Conférence, Monaco a été particulièrement attentif aux discussions portant sur les enjeux suivants :

- ❖ l'avancée concrète des travaux du Groupe de Travail Spécial sur la Plateforme de Durban pour une Action Renforcée (AWG-ADP) visant à la définition d'un nouvel accord juridiquement contraignant applicable à l'ensemble des Etats Parties ;
- ❖ les modalités de financement en faveur des pays en développement et l'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat dont le siège a été inauguré en Corée du Sud au mois de décembre 2013 ;
- ❖ les enjeux liés à la révision du processus et des lignes directrices de contrôle, d'évaluation et de reporting.

Le 27 décembre 2013, en déposant son instrument d'acceptation des amendements de Doha au Protocole de Kyoto auprès de l'ONU, la Principauté s'est engagée officiellement à réduire, d'ici 2020, ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport au niveau d'émission de 1990.

Monaco a été le premier Etat à prendre un engagement de réduction pour cette nouvelle période, concrétisant ainsi sa politique ambitieuse en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

#### **4.1.5.2 Prix Fondation Prince Albert II de Monaco / Association des correspondants de presse de l'ONU**

Dans la perspective de confirmer sa politique en faveur de la lutte contre les changements climatiques, la Principauté de Monaco a apporté son concours financier à l'Association des correspondants de presse de l'O.N.U. (UNCA) dans le cadre de la cérémonie annuelle de remise des prix.

Le prix sur le changement climatique, baptisé « Prix mondial de la Fondation Prince Albert II de Monaco et de l'UNCA sur le changement climatique », visant à récompenser la meilleure couverture médiatique sur le climat a ainsi été décernée, le 18 décembre 2013, à Mme Natalia MONTAGNA, journaliste d'origine argentine, lors du gala organisé en présence de S.E.M. BAN Ki Moon, Secrétaire Général de l'O.N.U.

#### ***4.1.6 La réduction des risques de catastrophes***

Le Gouvernement Princier suit activement les travaux d'entités internationales visant à minimiser les risques de pertes humaines et matérielles liées aux catastrophes naturelles, telles que la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles (ISDR) des Nations Unies ou encore l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs du Conseil de l'Europe.

Depuis 2010, la Principauté participe ainsi au financement du programme de Renforcement du réseau d'observation du niveau de la mer et des activités de coordination dans les Caraïbes mis en place par le Global Sea Level Observing System (GLOSS) de la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI).

Le financement de ce programme intervient dans le cadre de l'exercice du mandat de la Principauté de Monaco au sein du Conseil exécutif de l'UNESCO (2009-2013) et s'inscrit dans le sillage de la participation active de la Principauté aux travaux du Groupe intergouvernemental de coordination des systèmes d'alerte aux tsunamis pour l'Atlantique Nord-Est, la Méditerranée et les Mers adjacentes.

## **4.2 Le Sport**

Au cours de l'année 2013, Monaco a renouvelé son engagement en faveur des activités et des actions sportives, en prenant part aux discussions relatives à la thématique du sport au service de la paix et du développement. A cet égard, la Principauté a souligné régulièrement l'importance du sport en matière d'intégration sociale, de compréhension mutuelle, d'éducation, de respect et de tolérance.

### ***4.2.1 Le Sport au service du Développement et de la Paix***

Monaco exerce, depuis le 26 mai 2010, la Vice-Présidence du Groupe des Amis du Sport pour le Développement et la Paix, par l'intermédiaire de son Représentant Permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, S.E. Mme Isabelle PICCO.

La 3<sup>ème</sup> édition du Forum international sur le sport au service de la paix et du développement, s'est tenue les 5 et 6 juin 2013, à New York, sur le thème « *Créer une vision commune* ». Ce Forum était organisé conjointement par le Comité International Olympique (C.I.O.) et l'O.N.U.

A cette occasion, le Secrétaire Général des Nations Unies s'est félicité du lien croissant entre le sport, le développement et la paix, et a relevé notamment que le sport devait jouer un rôle important dans l'autonomisation des femmes et la lutte contre les violences dont elles sont victimes.

Lors des débats, les intervenants ont reconnu que le sport ne pouvait, en soi, ni établir la paix ni résoudre les problèmes sociaux, mais qu'il pouvait jouer un rôle significatif dans la mise en œuvre d'une culture de paix.

A l'issue de ses travaux, le Forum a adopté une Déclaration relevant « la nécessité de renforcer les efforts de toutes les parties prenantes pour atteindre les OMD et le programme de développement pour l'après-2015 en intégrant le sport de manière transversale, le potentiel du sport en tant qu'outil innovant pour la prévention des conflits et le renforcement de la paix, la nécessité de mobiliser des ressources pour rendre le sport plus inclusif, la nécessité de développer et de renforcer des mécanismes d'évaluation et de surveillance visant à mesurer l'impact du sport dans les domaines sociaux et économiques ».

En sa qualité de co-Président du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix, S.E.Mme Isabelle PICCO a par ailleurs été invitée à modérer la Première Session qui avait pour thème « *Intégrer et prendre en compte le sport au service de la paix et du développement – Passer de la communication aux objectifs organisationnels* ».

Dans ce contexte, il convient de souligner la proclamation par les Nations Unies d'une « Journée internationale du sport et de l'activité physique », le 6 avril de chaque année. Cette résolution, présentée par Monaco, a été adoptée à l'unanimité le 23 août 2013.

L'Assemblée Générale des Nations Unies a également adopté, le 6 novembre 2013, une résolution appelant à respecter la trêve olympique, à laquelle Monaco s'est naturellement associé.

#### **4.2.2 L'Association *Peace and Sport***

La 7<sup>ème</sup> édition du Forum International *Peace and Sport* a eu lieu du 6 au 8 novembre 2013 à Monaco, autour du thème « *le Sport, un investissement pour la société* ». Cette réunion a permis de rassembler plus de 700 décideurs et représentants majeurs de la gouvernance mondiale du sport, des Gouvernements, des Organisations internationales, des ONG, du secteur privé et académique ainsi que des athlètes professionnels, issus de plus de 100 pays.

Au cours de ces trois jours, les participants ont débattu de la contribution concrète que le sport peut apporter au processus de paix et aux projets de construction de la paix à travers le monde.

Dans la continuité des précédentes éditions, l'objectif de l'Association *Peace and Sport* était de faire naître des partenariats et de créer des synergies aboutissant à une plateforme de dialogue et de coordination efficace.

Ont ainsi été discutées les problématiques suivantes :

- ❖ le partage de savoir-faire et connaissances comme outil pour la paix ;
- ❖ les valeurs véhiculées par le sport, un soutien pour faire face aux enjeux de la société ;
- ❖ le sport, un outil de construction de la paix au service des gouvernements ;
- ❖ les pratiques adaptées, au cœur des processus de paix ;
- ❖ des modèles économiques pour un engagement durable.

### **4.2.3 L'Agence mondiale antidopage (AMA) et les actions antidopage de l'UNESCO**

#### **4.2.3.1 5<sup>ème</sup> Conférence internationale des ministres et hauts responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V) (Berlin, 28-30 mai 2013)**

La « Déclaration de Berlin » adoptée à l'issue de cette réunion invite la Directrice Générale de l'UNESCO à présenter cette Déclaration à la Conférence Générale, assortie de propositions de mesures de suivi et de contrôle concrètes, élaborées en étroite collaboration avec le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS). Elle invite en outre la Directrice Générale à envisager une révision de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport, adoptée en 1978.

Les recommandations contenues dans la Déclaration visent à améliorer et consolider la coopération internationale entre les Gouvernements et tous les acteurs du sport.

#### **4.2.3.2 4<sup>ème</sup> session de la Conférence des Etats parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (Paris, les 19 et 20 septembre 2013)**

Le Directeur général adjoint de l'UNESCO, M. Getachew ENDIGA, a estimé que la lutte contre le dopage dans le sport est à l'heure actuelle un échec conduisant au risque de disparition des valeurs essentielles du sens de l'effort, de l'éducation ou du dépassement de soi, et rappelé que les problèmes de dopage constituent une question de santé publique.

A cet égard, l'UNESCO propose 3 grands axes directifs pour lutter efficacement contre le dopage :

- ❖ miser sur l'éducation préventive,
- ❖ s'appuyer sur des mécanismes de suivi plus rigoureux (notamment s'attaquer aux réseaux appuyant la fraude),
- ❖ élargir les moyens des enquêtes et investigations pour pouvoir se baser sur des preuves indirectes.

Monaco a versé au titre de l'année 2013, 5.000 euros au Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport.

#### **4.2.3.3 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale sur le dopage dans le sport (Johannesburg, 12-15 novembre 2013)**

La 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale avait pour objectif d'adopter une version révisée du Code mondial antidopage. Ce nouveau Code représentera un outil essentiel pour donner aux acteurs concernés les moyens de leurs actions, notamment : en permettant d'élargir les pouvoirs d'investigation aux réseaux, en renforçant les sanctions existantes, ou encore en réitérant l'importance de l'éducation au dopage.

Le Gouvernement monégasque y était représenté par Mme Isabelle BONNAL, Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, et le Docteur Jack MICHEL, Responsable du Centre Médico-Sportif.

L'Annexe I du Code mondial antidopage de l'Agence Mondiale Antidopage (A.M.A.) relative à la liste des interdictions a également été amendée lors de cette Conférence. Le nouveau texte entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **4.3 La Politique de Développement**

Dans le cadre de la participation de S.A.S. le Prince Souverain à la 68<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, la Principauté de Monaco a œuvré afin de convenir, avec l'ensemble des Etats membres, de l'importance de poursuivre leur action en matière de développement, à deux ans de l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En 2000, en signant la Déclaration du Millénaire et en adoptant les OMD, la Principauté de Monaco s'était associée à la Communauté internationale afin de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015. S'exprimant à la tribune des Nations Unies, S.A.S. le Prince Souverain a ainsi réitéré l'engagement de Monaco en soulignant qu' « *il n'est pas acceptable que dans notre monde actuel des êtres humains vivent encore proches du dénuement total, sans que soient même satisfaits leurs besoins vitaux* ».

Bien que de nombreux efforts aient été accomplis et plusieurs OMD atteints, de profondes inégalités perdurent selon les régions du monde, notamment dans les pays les moins avancés (PMA) où l'extrême pauvreté demeure un véritable fléau.

Monaco a rappelé son engagement en faveur de la lutte contre la pauvreté, par l'intermédiaire notamment des projets soutenus sur le terrain par la Direction de la Coopération Internationale monégasque.

En 2013, la Direction de la Coopération internationale a ainsi concentré son intervention dans les domaines prioritaires de la santé et de l'éducation, et restreint le nombre de ses pays d'intervention qui se répartissent comme suit :

- ❖ Les pays les moins avancés (PMA) : le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso, Madagascar, le Sénégal et le Burundi. Parmi ces pays, trois sont classés par l'OCDE « orphelins de l'aide », il s'agit de Madagascar, du Niger et du Burkina Faso.
- ❖ Les pays à développement intermédiaire : le Maroc, la Tunisie, le Liban, la Mongolie et l'Afrique du Sud.

Ce recentrage vise à accroître l'impact et la visibilité de la Coopération monégasque. Toutefois, d'autres projets d'importance pour Monaco sont également ponctuellement soutenus dans d'autres pays ou d'autres secteurs d'intervention, comme en Haïti, au Kenya et en Croatie.

Au total, en 2013, plus de 100 projets ont été soutenus par la Direction de la Coopération Internationale et 5 programmes phares se dégagent :

- ❖ la lutte contre la drépanocytose
- ❖ le soutien aux enfants vulnérables et en situation de rue
- ❖ la lutte contre les pandémies (paludisme, VIH-SIDA)
- ❖ l'appui aux programmes nationaux de Protection civile
- ❖ l'appui aux personnes en situation de handicap

#### 4.3.1 L'Aide Publique au Développement (A.P.D.)

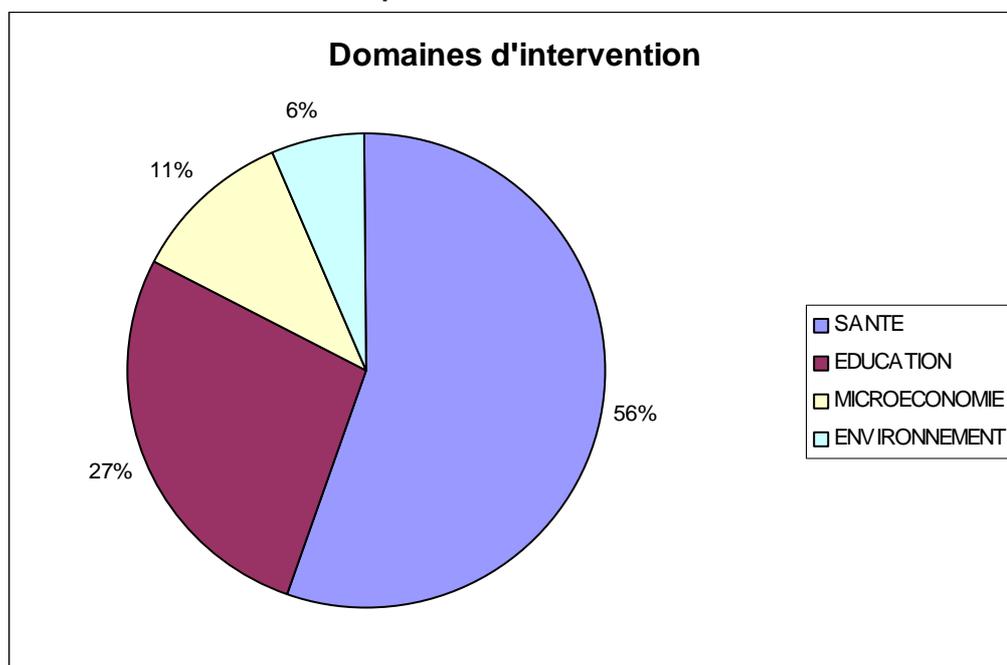
« On entend par Aide Publique au Développement (A.P.D.) tous les apports de ressources publiques qui sont fournis directement aux pays en développement ou aux institutions multilatérales pour être ensuite acheminés vers ces pays », définition établie par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.).

Dans un contexte économique mondial contraint, la Principauté de Monaco a réussi à maintenir constant, en 2013, son niveau d'aide publique au développement, par rapport à l'exercice 2012.

L'APD monégasque s'est élevée à 9.477.231 euros.

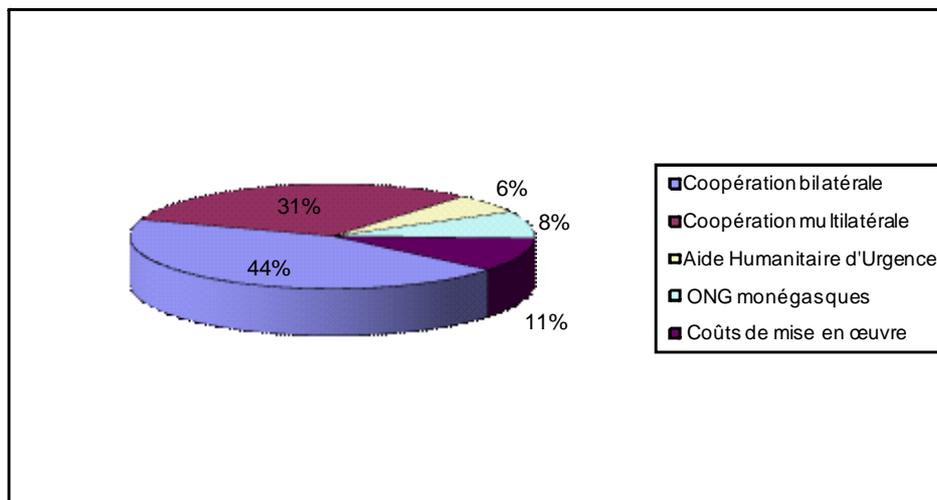
##### 4.3.1.1 Les domaines d'intervention

Répartition de l'Aide Publique au Développement monégasque  
par domaine d'intervention en 2013



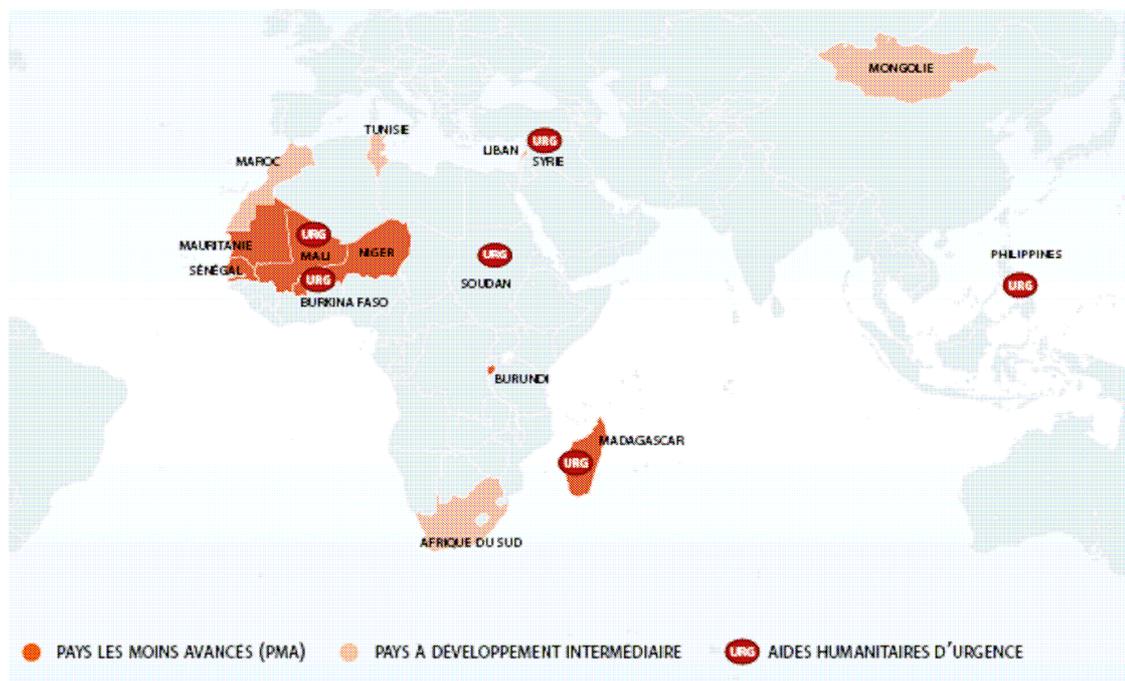
##### 4.3.1.2 Les canaux d'acheminement

Répartition de l'APD 2013 par canaux d'acheminement



#### 4.3.1.3 La répartition géographique

En 2013, 47 % de l'Aide Publique au Développement monégasque ont été consacrés aux pays les moins avancés (PMA), pays d'intervention prioritaires de la Direction de la Coopération internationale.



#### 4.3.2 Les moyens humains

Pour mettre en œuvre la politique de coopération au développement du Gouvernement Princier, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération travaille en étroite collaboration avec les Missions auprès des Nations Unies, les Représentations auprès des Organisations Internationales et le réseau consulaire à l'étranger.

La Direction de la Coopération Internationale dispose par ailleurs, dans 5 pays prioritaires d'intervention (Burkina Faso, Madagascar, Mali, Niger et Tunisie), de coordinateurs techniques affectés au sein des Consulats de Monaco en vue d'assurer le suivi des projets de coopération au quotidien et de maintenir le dialogue avec les partenaires locaux.

Ces Coordinateurs techniques travaillent en lien direct avec la Direction de la Coopération Internationale qui effectue également un suivi régulier de l'ensemble des projets financés par le Gouvernement Princier.

#### 4.3.3 La Coopération bilatérale et multilatérale

En 2013, le Gouvernement Princier a recentré son intervention dans deux domaines prioritaires, la santé et l'éducation.

##### 4.3.3.1 La Santé

Les projets soutenus dans le domaine de la santé ont représenté, en 2013, 56 % de l'A.P.D. monégasque, à hauteur de 3.220.400 euros (cf. *Annexe 3 - Détail des projets financés par la Coopération Internationale*).

Ils se déclinent en trois axes d'intervention :

- ❖ l'accès aux soins médicaux pour tous ;
- ❖ l'amélioration de la santé maternelle et infantile ;
- ❖ la lutte contre les pandémies et les maladies négligées.

Deux programmes phares se détachent :

- ❖ **La lutte contre les pandémies dans onze pays partenaires** (Afrique subsaharienne et Haïti) : soutien aux structures de santé (centres nationaux, centres de santé, laboratoires de santé en zones rurales), soutien aux associations et aux malades (personnes vivant avec le VIH-SIDA, impaludés), appui à la recherche scientifique (lutte contre la méningite), activités de prévention (VIH-SIDA, paludisme, poliomyélite, bilharziose).



Le 6 juin 2013, a été inauguré, en présence de représentants du Gouvernement Princier, de la République de Madagascar et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à Madagascar, le Centre National de Lutte contre le Paludisme financé par la Principauté de Monaco.

Avec plus de 800 m<sup>2</sup> et une centaine de techniciens, l'établissement regroupe toutes les activités de lutte contre le paludisme (recherche, documentation, formation, surveillance, études, etc), ce qui en fait un centre névralgique des activités menées par le Ministère de la Santé et ses partenaires, ainsi qu'un programme pilote dans toute la sous-région.

Ce partenariat étroit entre le Ministère de la Santé malgache, l'OMS et le Gouvernement Princier a guidé le processus mené à présent à l'échelle de 8 pays, dans le cadre du programme visant à « *l'accélération de la lutte contre le paludisme jusqu'à sa pré-élimination en Afrique Orientale et Australe à l'horizon 2015* » soutenu depuis 2010 par la Coopération monégasque.

- ❖ **La lutte contre la drépanocytose** dans six pays partenaires (Mali, Niger, Madagascar, Sénégal, Burkina Faso, Mauritanie) : soutien à des centres nationaux de référence (construction, équipement, fonctionnement) pour la prévention et les soins des malades, soutien aux associations de malades, appui à la recherche scientifique, programme de microfinance-santé en faveur des malades.

En 2013, dans le cadre de ce programme, la DCI a organisé un atelier de travail réunissant l'ensemble de ses partenaires dans le domaine de la lutte contre la drépanocytose (corps médical et associations) issus de six pays partenaires pour renforcer la coopération Sud Sud et améliorer les pratiques de prise en charge des malades.

En raison du contexte géopolitique sous-régional lié à la crise au Mali, cet atelier de travail, initialement prévu à Bamako (Mali) puis à Ouagadougou (Burkina Faso) les 11 et 12 mars 2013, a du être reporté les 28 et 29 octobre 2013 en Principauté de Monaco.

Etaient également présents à cet atelier, organisé en partenariat avec la Fondation Sanofi Espoir, des bailleurs de fonds (Fondation Pierre Fabre, IECD) ainsi que des associations monégasques et françaises (AMADE Mondiale, Cordons de Vie, Santé Sud, Drepavie).

L'atelier a donné lieu à la mise en place de plusieurs axes de travail qui ont été programmés à court ou moyen terme :

- ❖ Au niveau médical : la réalisation d'un guide de prise en charge des malades commun aux six pays ;
- ❖ Au niveau de la recherche scientifique : le lancement de trois nouvelles recherches cliniques pour améliorer le suivi et la prise en charge des malades ;
- ❖ Au niveau associatif : la création d'un réseau inter-pays, la réalisation d'outils de sensibilisation, la mise en commun d'actions de plaidoyer et le lancement d'une réflexion sur la création de mutuelles de santé pour les drépanocytaires.

Au delà de ces programmes, il faut également souligner le partenariat de très grande qualité instauré avec les centres de soins monégasques : le Centre Hospitalier Princesse Grace, le Centre Cardio Thoracique de Monaco (opérations d'enfants en Principauté dans le cadre du « Monaco Collectif Humanitaire », l'Institut Monégasque de Médecine et Chirurgie Sportive et le Centre d'Imagerie Médicale de Monaco) pour l'envoi de matériel médical, la prise en charge de patients à Monaco et dans les pays d'intervention de la Coopération monégasque ainsi que la formation de personnels soignants.

Ainsi, en 2013, le partenariat avec le Centre Hospitalier Princesse Grace a permis de réaliser 4 missions à l'étranger :

- ❖ au **Sénégal**, Hôpital de Pikine, pour évaluer l'unité de coelochirurgie mise en place au sein de l'établissement et étudier la faisabilité de développer des projets complémentaires ;
- ❖ à **Madagascar**, au Centre Hospitalier Universitaire JRA d'Antananarivo, pour dispenser des cours en imagerie médicale ;
- ❖ au **Maroc**, à Casablanca et à Marrakech, pour implanter des stimulateurs cardiaques et faire l'ablation de radiofréquences.

En raison du contexte géopolitique à Madagascar et au Niger, 4 missions n'ont pu être réalisées en 2013, pour des raisons de sécurité élémentaire.

Au delà de ces missions, le Centre Hospitalier Princesse Grace a accueilli et formé sur des périodes de 1 à 8 mois, 11 stagiaires, des médecins en provenance de Madagascar, du Maroc, du Niger et du Sénégal dans les domaines de l'imagerie médicale, de l'endoscopie digestive, de la chirurgie orthopédique et de la coliochirurgie gynécologique.

Dans le domaine de la santé, les principaux partenaires de la Coopération monégasque sont l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Institut Pasteur, la Fondation Pierre Fabre, l'Inserm, la Fondation Mérieux, Handicap International, Médecins du Monde, la Fondation Sanofi Espoir, le Centre Hospitalier Princesse Grace, le Centre Cardio Thoracique de Monaco ou l'association Santé Sud.

#### **4.3.3.2 L'Education**

En 2013, les projets soutenus dans le domaine de l'éducation ont représenté 27 % de l'Aide Publique au Développement monégasque, à hauteur de 1.581.300 euros (*cf. Annexe 3 - Détail des projets financés par la Coopération Internationale*).

Ils se déclinent en 3 axes d'intervention :

- ❖ l'accès à l'éducation et à l'alphabétisation ;
- ❖ le soutien à la formation professionnelle ;
- ❖ l'insertion socio-économique.

2 programmes phares se détachent :

**le soutien aux enfants vulnérables** et en situation de rue dans 4 pays (Madagascar, Maroc, Liban, Burkina Faso) à travers l'aide à destination des structures publiques et des organisations de la société civile, la prise en charge des enfants (appui social, médical, nutritionnel, juridique, scolaire et formation professionnelle) et la formation des professionnels.

En 2013, les fonds alloués par la Coopération monégasque ont ainsi permis de prendre en charge 3.300 enfants vulnérables ou en situation de rue (accueil, appui social, médical, scolaire et professionnel). A Madagascar, l'appui du Gouvernement Princier contribue à la prise en charge d'un quart des enfants des rues de la capitale, Tananarive.

**l'accès à l'alphabétisation** dans 7 pays (Madagascar, Maroc, Liban, Burkina Faso, Burundi, Sénégal, Kenya) à travers la construction, l'équipement et l'appui au fonctionnement d'écoles ainsi que des programmes de remise à niveau pour enfants et adultes (souvent des mères de famille) qui n'ont pas eu l'opportunité de bénéficier de structures scolaires traditionnelles.

Une attention particulière est accordée aux filles dont le niveau de scolarisation reste inférieur à celui des garçons. Près de 3.300 enfants ont accès à ces programmes d'alphabétisation. Ils concernent les niveaux préscolaires (Maroc, Afrique du Sud), primaires (Kenya, Maroc), secondaires (Burundi) et la formation professionnelle (Sénégal, Burundi, Mali).

Le Gouvernement Princier a également noué des partenariats avec de grandes organisations internationales :

- le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) pour l'éducation et la formation professionnelle des populations réfugiées au Maroc ;
- l'UNESCO pour son initiative internationale « Education Pour Tous » (formation des maîtres) au Burkina Faso ;
- l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour la mise en place de centres de lecture et d'animation culturelle à Madagascar et au Burundi.

Dans le domaine de l'éducation, les principaux partenaires de la Coopération monégasque sont l'UNESCO, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Samusocial International et l'association « Apprentis d'Auteuil ».

#### **4.3.3.3 Autres domaines d'intervention**

##### **❖ La Microéconomie**

En 2013, les projets soutenus dans le domaine de la microéconomie ont représenté 11 % de l'APD monégasque à hauteur de 650.000 euros (*cf. Annexe 3 - Détail des projets financés par la Coopération Internationale*).

##### **❖ L'Environnement**

En 2013, les projets soutenus dans le domaine de l'environnement ont représenté 6 % de l'APD monégasque à hauteur de 367.000 euros (*cf. annexe 3 - Détail des projets financés par la Coopération Internationale*).

#### **4.3.4 L'Aide Humanitaire d'urgence**

L'année 2013 a été fortement marquée par les conflits armés (Syrie, Mali, Soudan, Centrafrique) et les catastrophes naturelles (Madagascar, Burkina Faso, Philippines).

Ainsi, la Principauté de Monaco a alloué 450.000 euros au titre de l'aide humanitaire d'urgence, dont le tableau ci-après présente la répartition des fonds.

| PAYS         | ACTION   | PARTENAIRE   | MONTANT          |
|--------------|--|--|------------------|
| SYRIE        | Soutien aux réfugiés syriens au Liban à travers la distribution de "bons alimentaires"                                   | Programme Alimentaire Mondial (PAM)                                      | 100.000 €        |
|              | Soutien aux réfugiés syriens dans la municipalité de Zgharta au Nord du Liban (santé de base) et de la population locale | Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)                 | 50.000 €         |
| PHILIPPINES  | Soutien aux victimes du Typhon Haiyan  | Organisation Mondiale de la Santé (OMS)                                  | 100.000 €        |
|              | Soutien aux victimes du Typhon Haiyan  | AMADE Mondiale   | 50.000 €         |
| MALI         | Aide au retour des populations déplacées du Nord Mali à Bamako et ses environs   | - Consulat de Monaco au Mali<br>- ONG AMASSA Afrique Verte<br>- ONG ADDA | 50.000 €         |
| MADAGASCAR   | Tempête tropicale Haruna<br>Réhabilitation d'une école primaire et maternelle à Tuléar                                   | ONG Bel Avenir   | 40.000 €         |
| SOUDAN       | Soutien aux victimes du conflit ethnique au Soudan   | Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge (FICR)          | 30.000 €         |
| BURKINA FASO | Inondations - achat de kits d'urgence et de kits alimentaires en faveur des familles sinistrées                          | - Consulat de Monaco au Burkina Faso<br>- Association Tin Tua            | 30.000 €         |
| <b>TOTAL</b> |  |  | <b>450.000 €</b> |

En plus de ces fonds, la Coopération monégasque a versé une contribution volontaire de 50.000 euros au Fonds Central d'Intervention d'Urgence (CERF) pour permettre aux agences onusiennes de lancer des programmes d'urgence sans attendre l'arrivée des fonds de la communauté internationale.

En mars 2011, le Gouvernement Princier, la Croix-Rouge monégasque (CRM) et la Croix-Rouge française (CRF) ont signé un Accord de coopération pour permettre aux équipiers de la CRM d'intégrer, en cas d'urgence, les Equipes de Réponse aux Urgences Humanitaires (ERU)<sup>17</sup> "soins de santé primaire" et "eau et assainissement" de la Croix-Rouge française.

<sup>17</sup> Les ERU ont été créées par la Fédération Internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) pour intervenir sur des lieux de catastrophes en soutien à la société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant Rouge ayant subi une catastrophe humanitaire. Le déploiement d'une ERU se fait en 48 heures, à l'issue d'une évaluation sur le terrain menée par une équipe spécialisée.

Suite à l'ouragan Sandy qui a ravagé la partie Ouest d'Haïti, un équipier de la Croix Rouge monégasque, spécialisé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, a été déployé dans le pays du 3 au 25 février 2013 pour aider à la remise en état des centres de traitement d'urgence.

#### 4.3.5 Le partenariat avec les ONG monégasques

##### 4.3.5.1 Le cofinancement de projets

En 2013, la Coopération monégasque a co-financé 12 projets en partenariat avec 8 Organisations non gouvernementales (ONG) monégasques.

| ONG   | Pays           | Projet  |
|---|----------------|---|
| AMADE Mondiale  | Burundi        | Construction d'une école d'excellence à Matana pour tous les enfants  |
| Association des Femmes Chefs d'Entreprises de Monaco            | Sénégal        | Concours de création d'entreprise sociale, extension du projet  |
| Children & Future   | Monaco         | Soutien à la No Finish Line   |
| Croix-Rouge monégasque<br>Section Humanitaire<br>Internationale | Burkina Faso   | Réhabilitation du centre de santé et de protection sociale de la Croix-Rouge burkinabé  |
|   | Niger          | Renforcement des capacités en premiers secours (mise en place et équipement de 7 brigades d'urgence de la Croix-Rouge nigérienne) |
| Fight Aids Monaco   | Océan indien   | Appui à la lutte contre le VIH/SIDA   |
|   | Afrique du Sud | Appui au Programme de Nutrition du centre ETAFENI   |
|   | Haïti          | Appui à la lutte contre le VIH/Sida   |
| Fondation Princesse Charlène                                    | Afrique        | Lutte contre les risques de noyade  |
| Interactions & Solidarity                                       | Kenya          | Pérennisation du programme N'Gaissi, phase 2  |
|   | Kenya          | Appui aux activités micro-économiques agricoles familiales  |
| Mission Enfance   | Burkina Faso   | Construction et équipement d'un centre de formation d'auxiliaires de la prime enfance   |

##### 4.3.5.2 Les subventions de fonctionnement

La Direction de la Coopération Internationale a alloué des subventions de fonctionnement, comme chaque année, à 3 ONG : Mission Enfance, l'AMADE Mondiale et Monaco Aide et Présence.

##### 4.3.5.3 Le renforcement des compétences

Dans le cadre de son partenariat avec les ONG monégasques de solidarité internationale, la Direction de la Coopération Internationale assure une mission d'appui à la professionnalisation de celles-ci en proposant un programme de renforcement de compétences.

En 2013, les formations ont été consacrées aux médias sociaux (communication, levées de fonds) et à l'outil Excel.

#### **4.3.5.4 Monaco Collectif Humanitaire**

En 2008, à l'occasion du cinquantième anniversaire de S.A.S. le Prince Albert II, les ONG monégasques actives dans le domaine humanitaire et la Croix-Rouge monégasque, soutenues par la Direction de la Coopération Internationale, se sont regroupées sous l'appellation « Monaco Collectif Humanitaire » afin de prendre en charge, en Principauté, des enfants dont les pathologies ne sont pas opérables dans leur pays d'origine.

A cet égard, le Centre Cardio-Thoracique de Monaco, le Centre Hospitalier Princesse Grace et l'Institut Monégasque de Médecine & Chirurgie Sportive mettent à disposition leurs spécialistes et prennent en charge une partie des coûts d'hospitalisation de ces enfants.

Le total des donations pour l'année 2013 s'est élevé à plus de 500.000 euros.

La Direction de la Coopération Internationale assure le pilotage de ce Collectif, qui a permis la prise en charge de 200 enfants dans les centres hospitaliers monégasques depuis 2008, dont 29 enfants au titre de 2013.

#### **4.3.5.5 Monaco Collectif Haïti**

Suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010, et conformément à la volonté de S.A.S. le Prince Souverain, un grand nombre de structures monégasques, publiques et privées, se sont fédérées sous l'appellation « Monaco Collectif Haïti » pour apporter leur contribution à la reconstruction de ce pays.

L'école « Prince Albert II de Monaco », financée par le « Monaco Collectif Haïti » dans l'un des quartiers les plus défavorisés de Port-au-Prince, a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2012-2013 et accueillait, pour cette première année scolaire, 160 enfants issus du bidonville voisin "Cité de Dieu". A terme, l'école pourrait scolariser jusqu'à 300 enfants.

La Direction de la Coopération Internationale assure le support du Monaco Collectif Haïti et co-finance de 2013-2016 une partie du fonctionnement de l'école. La Croix-Rouge monégasque participe quant à elle à la coordination du Collectif et assure également la gestion des fonds.



Le 15 février 2013, S.A.S. le Prince Souverain a inauguré l'école financée par Monaco Collectif Haïti dans l'enceinte du centre GHEKIO de Port-au-Prince, en présence du Docteur Jean-William PAPE, fondateur et directeur des 26 centres de santé GHEKIO dans le pays, précurseurs en matière de recherche et de lutte contre le VIH/SIDA.

#### **4.3.6 Le Partenariat public-privé**

En lien avec la « Déclaration du Millénaire » de l'Assemblée Générale des Nations Unies invitant à établir des partenariats solides avec le secteur privé afin de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté, une Commission de Partenariats Public-Privé a été créée en septembre 2008 entre la Direction de la Coopération Internationale et la Chambre de Développement Economique de Monaco (CDE).

En 2013, ce partenariat a permis :

- ❖ le soutien à l'entrepreneuriat féminin au Sénégal en partenariat avec l'association des *Femmes Chefs d'Entreprises de Monaco* ;
- ❖ la prise en charge d'enfants atteints de pathologies non opérables dans leur pays d'origine dans le cadre du projet *Monaco Collectif Humanitaire* (Centre Cardio-Thoracique de Monaco) ;
- ❖ l'envoi de matériel (entreprises *Monaco Logistique* et *Office Maritime Monégasque*) ;
- ❖ l'étude préalable à la construction d'un centre pour enfants à Madagascar (entreprise *ES-KO SAM*).

#### 4.3.7 Le programme des « Volontaires Internationaux » de Monaco

Le Programme de Volontaires Internationaux de Monaco, créé fin 2007, a un double objectif :

- ❖ proposer à de jeunes adultes qualifiés de partir vivre une expérience professionnelle humanitaire ou de développement dans de bonnes conditions d'encadrement ;
- ❖ contribuer au renforcement des actions menées sur le terrain en coopération avec des partenaires locaux fiables.

En 2013, 7 jeunes experts étaient en mission auprès de partenaires de la Coopération monégasque sur des missions de terrain longue durée (une année renouvelable jusqu'à trois ans maximum) :

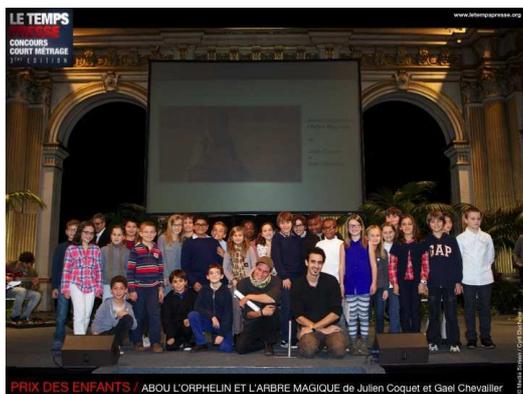
| Partenaire  | Poste VIM  |
|---|--|
| Association Kane Ya Makane                                  | Chargé de projets culturels au sein de l'association dédiée à l'éducation non formelle des femmes et des enfants au Maroc                      |
| Programme Alimentaire Mondial                               | Assistant de programmes santé/nutrition à Antananarivo (Madagascar)  |
| Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) | Chargé des services communautaires à Rabat (Maroc)   |
| Association Ephata  | Chargé de mission pour le pôle enfance précaire dans la région de Fianarantsoa (Madagascar)  |
| Organisation Mondiale de la Santé (OMS)                     | Biologiste en appui inter pays au développement et à la consolidation des systèmes d'assurance qualité du diagnostic du paludisme au Zimbabwe. |
| Enfance Handicapée  | Ergothérapeute à Agadir (Maroc)  |
| Association Al Karam  | Assistante sociale en faveur de la protection des enfants des rues à Marrakech (Maroc)   |

#### 4.3.8 La sensibilisation et l'Education au Développement

##### 4.3.8.1 Festival de courts métrages « Le Temps Presse »

Depuis 2010, le Gouvernement Princier soutient le Festival de courts métrages « le Temps Presse », qui participe à la sensibilisation aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

En 2013, en partenariat avec la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, 262 élèves de Monaco, du Burundi et du Maroc (soutenus par la Coopération monégasque), âgés de 8 à 11 ans, ont participé à ce Festival en qualité de membres du jury du Prix des Enfants. Pour ce faire, ils ont été sensibilisés aux OMD et à l'action du Gouvernement Princier en la matière.



Deux élèves de Monaco, accompagnés de leur professeur, se sont rendus à la cérémonie de remise des Prix, présidée par le réalisateur Costa Gavras, qui s'est tenue le 8 novembre 2013 à la Mairie de Paris.

A cette occasion, M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération a remis le prix des Femmes à un jeune talent.

S.A.S. la Princesse Stéphanie, Présidente de « Fight Aids Monaco » et Ambassadrice de l'ONUSIDA, participait au jury de ce Prix pour la deuxième année consécutive.

## **5 LES VISITES OFFICIELLES**

Les Visites Officielles et les déplacements de S.A.S. le Prince Souverain à l'étranger sont le reflet au plus haut niveau de l'action de Monaco sur la scène internationale. Ce sont des moments d'exposition médiatique pour la Principauté et l'occasion de promouvoir les axes de la politique extérieure de S.A.S. le Prince Souverain.

### **5.1 Les Visites Officielles et de Travail de la Famille Souveraine**

Les Visites Officielles de S.A.S. le Prince Souverain sont l'occasion pour Monaco de consolider ses relations diplomatiques bilatérales, notamment par la signature d'Accords, de renforcer son attractivité économique et culturelle et de promouvoir la politique de coopération en matière environnementale et humanitaire.

Au cours de l'année, 7 Visites Officielles et de travail à l'étranger ont été effectuées par S.A.S. le Prince Souverain.

#### **5.1.1 En Europe et en Russie**

##### **5.1.1.1 Le Saint-Siège – janvier et mars 2013**

LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco ont été reçus en Audience privée par Sa Sainteté le Pape Benoît XVI, le 12 janvier 2013.

Le Couple Princier a par ailleurs assisté à la Messe d'intronisation de Sa Sainteté le Pape François, le 20 mars 2013, avant d'être reçu en Audience par Sa Sainteté.

##### **5.1.1.2 Le Monténégro – juin 2013**

S.A.S. le Prince Albert II a effectué une visite officielle au Monténégro du 19 au 21 juin 2013 durant laquelle Il s'est entretenu avec S.E. M. Filip VUJANOVIC, Président du Monténégro, avant de rencontrer S.E. M. Ranko KRIVOKAPIC, Président du Parlement, et S.E. M. Milo DUKANOVIC, Premier Ministre du Monténégro.

Les délégations ministérielles monégasques et monténégrines se sont également rencontrées afin de définir les sujets d'intérêt commun entre les deux Etats.

Un Accord cadre de coopération a été signé par M. Branimir GVOZDENOVIC, Ministre du Développement durable du Monténégro, et M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération. L'Accord permet d'identifier les domaines de coopération privilégiés tels que les partenariats économique, scientifique, éducatif, culturel et humanitaire ainsi que le tourisme et la protection de l'environnement.

En parallèle, la Fondation Prince Albert II de Monaco a signé un Accord avec la Fondation Petrovic Njegos. De même, la Chambre de Développement Economique de Monaco a signé un Accord de coopération avec la Chambre de Commerce du Monténégro.

### **5.1.1.3 La Fédération de Russie – octobre 2013**

S.A.S. le Prince Souverain a effectué Sa première Visite Officielle en sa qualité de Chef d'Etat en Fédération de Russie, du 3 au 7 octobre 2013. Il était accompagné de S.A.S. la Princesse Charlène.

La délégation monégasque était composée de M. José BADIA Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, de M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, de S.E. M. Claude GIORDAN, Ambassadeur de Monaco auprès de la Fédération de Russie, de M. Michel DOTTA, Président de la Chambre de Développement Economique de Monaco et de M. Guillaume ROSE, Directeur du Tourisme et des Congrès.

Le 4 octobre 2013, S.A.S. le Prince Souverain S'est entretenu en Audience privée au Kremlin avec M. Vladimir POUTINE, Président de la Fédération de Russie, au terme de laquelle les deux Chefs d'Etat ont prononcé une Déclaration conjointe faisant état des bonnes relations entre les deux Etats et de l'annonce de l'adhésion de la Fédération de Russie à la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Méditerranée (CIESM).

Les Ballets de Monte-Carlo et la Compagnie du Bolchoï se sont produits devant de nombreuses personnalités russes du monde culturel, conviées à assister à cette représentation qui a renforcé la collaboration culturelle entre la Fédération de Russie et la Principauté de Monaco.

Le 5 octobre, S.A.S. le Prince Souverain a offert un dîner, préparé par le Chef étoilé monégasque M. Alain DUCASSE, en présence du Président de la Douma, M. Sergueï NARYCHKINE et du Ministre de l'Education et de la Science, M. Dmitry LIVANOV, ainsi que nombreuses personnalités russes.

Le 6 octobre, LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco ont participé à la cérémonie d'arrivée de la flamme Olympique, en présence du Président russe M. Vladimir POUTINE, avant de prendre part au dîner offert par le Comité Olympique Russe.

### **5.1.2 *En Micronésie***

Le 11 mars 2013, LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco Se sont rendus en Visite Officielle dans la République des Palaos, Etat insulaire de Micronésie, indépendant depuis 1981 et membre de l'O.N.U. depuis 1994.

Le Couple Princier a été reçu en Audience officielle par le Président de la République des Palaos, M. Tommy E. REMENGESAU, et S.A.S. la Princesse Charlène S'est entretenue avec la première Dame.

S.A.S. le Prince Souverain a également prononcé une allocution devant le Parlement, soulignant l'identité de vues de la Principauté et des Palaos sur les problématiques environnementales de la planète, en particulier les conséquences du réchauffement climatique et les défis de la préservation de la biodiversité.

Le Couple princier a par ailleurs rencontré de jeunes étudiants à l'école de Melekeok qui participent à une campagne de sensibilisation sur la protection du Dugong, mammifère marin en voie d'extinction. Ce projet est le fruit d'un partenariat entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et la Principauté de Monaco.

LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco ont également visité le *Palau International Corail Reef Center*, centre spécialisé dans la recherche scientifique sur l'impact des changements climatiques sur les coraux.

### **5.1.3 Aux Caraïbes**

Le 15 février 2013, S.A.S. le Prince Albert II S'est rendu en République d'Haïti et S'est entretenu avec S.E. M. Michel MARTELLY, Président de la République, ainsi qu'avec Mme Michaëlle JEAN, Envoyée spéciale de l'UNESCO pour Haïti. S.A.S. le Prince Souverain a inauguré l'école maternelle et élémentaire « Prince Albert II de Monaco » financée par l'Organisation non gouvernementale monégasque « Monaco Collectif Haïti » dans le cadre des centres GHESKIO en présence du Dr Jean William Pape, Directeur des Centres GHESKIO (cf partie 4.3.5 du Rapport de Politique Extérieure).

Le Dr PAPE est le fondateur du premier Centre GHESKIO, première institution au monde à s'engager exclusivement dans la lutte contre le VIH/SIDA. Il y a aujourd'hui 26 centres dans le pays, conjuguant activités de recherche, de soins et de formation. Ces centres ont contribué à faire chuter la prévalence du VIH en Haïti de 6.2% en 1993 à 2.2% en 2006, faisant du pays un modèle pour les autres pays à faibles ressources.

### **5.1.4 Au Moyen-Orient**

Le 18 juin, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu à Jérusalem à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de M. Shimon PERES, auquel participaient de nombreuses personnalités internationales dont l'ancien Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Bill CLINTON, l'ancien Premier Ministre britannique M. Tony BLAIR, et du Premier Ministre israélien, M. Benyamin NETANYAHOU, venues rendre hommage au Président de l'Etat d'Israël, qui a reçu le Prix Nobel de la Paix en 1994.

S.A.S. le Prince Souverain a également visité le Mémorial de Yad Vashem, le Mémorial des enfants de l'Holocauste et a participé à la cérémonie de plantation d'un arbre commémoratif.

## **5.2 Le renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques**

Les nombreuses cérémonies, réceptions et rencontres officielles organisées par les Ambassadeurs de Monaco à l'étranger, permettent d'ouvrir et de renforcer les relations diplomatiques et consulaires monégasques.

### **5.2.1 En Europe et en Russie**

#### **5.2.1.1 La France**

S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur de Monaco en France, a transmis les Vœux qu'adressait S.A.S. le Prince Souverain au Corps Diplomatique Etranger accrédité en Principauté de Monaco en résidence en France, le vendredi 25 janvier 2013, rappelant aux Ambassadeurs étrangers toute l'importance que S.A.S. le Prince Souverain attache aux relations bilatérales nouées avec les représentants de ces Etats.

L'Ambassadeur a accueilli à la Chancellerie, en février 2013, la Conférence de presse de présentation de la 7<sup>ème</sup> édition des « Rencontres Internationales Monaco et la Méditerranée » qui s'est déroulée les 21 et 22 mars 2013. L'Ambassadeur a également accueilli la Conférence de presse organisée par l'association « Femmes leaders Mondiales » afin de présenter l'événement « Aux cœurs des mots », qui propose un concours d'écriture numérique destiné aux enfants des pays francophones.

S.E. Mme Sophie THEVENOUX a également participé, le 20 mars 2013, à la 1<sup>ère</sup> édition du Forum des femmes francophones accompagnée de Mme Hilde HEYE-HANEUSE, Présidente de l'Association « Femmes leaders ». Lors de la clôture de ces premiers travaux, les représentantes des 77 pays membres de l'OIF ont lancé un appel aux Chefs d'Etat de l'espace francophone pour que « le principe universel des droits des femmes trouve au quotidien sa pleine mise en œuvre ». A l'issue de cette journée, les participantes ont été reçues au Palais de l'Elysée à l'occasion d'une réception en présence de M. François HOLLANDE, Président de la République française.

L'Ambassadeur a pris part au Forum annuel de l'OCDE, au cours duquel ont été abordées les problématiques suivantes : « Promouvoir une croissance inclusive », « Rétablir la confiance » et « Favoriser la durabilité ».

Dans le cadre des visites des circonscriptions consulaires, l'Ambassadeur s'est rendu à Lyon et à Strasbourg où elle a rencontré le Préfet de la région Alsace et la Première adjointe aux relations internationales et européennes de la Mairie de Strasbourg. Lors de cette visite, S.E. Mme THEVENOUX a assisté à l'inauguration de l'Ecole « Prince Albert 1<sup>er</sup> de Monaco » à Bootzheim, en Alsace.

Les 15 et 16 mai 2013, S.E. Mme Sophie THEVENOUX a participé à l'Assemblée générale d'Eutelsat-Igo, organisation intergouvernementale chargée du suivi des évolutions réglementaires, économiques et technologiques dans le secteur des télécommunications par satellites et de veiller à ce qu'Eutelsat S.A. (société privée) respecte ses obligations envers les 49 Etats parties.

Le 27 août 2013, l'Ambassadeur a assisté à la Conférence des Ambassadeurs étrangers accrédités en France, lors de laquelle M. François HOLLANDE, Président de la République française, est intervenu.

Du 7 au 15 septembre 2013, S.E. Mme Sophie THEVENOUX a assisté aux différentes cérémonies des VIII<sup>ème</sup> Jeux de la Francophonie qui se sont déroulés à Nice.

Par ailleurs, le 29 novembre 2013, S.E. Mme Sophie THEVENOUX et S.E. M. Ravshan USMANOV, Ambassadeur d'Ouzbékistan en France, ont signé un Communiqué conjoint entre S.E. Mme Sophie THEVENOUX et l'Ambassadeur d'Ouzbékistan portant établissement de l'ouverture officielle de relations diplomatiques entre les deux Etats.

#### **5.2.1.2 L'Italie**

S.E. M. Robert FILLON a participé au cours de l'année 2013 à diverses conférences et rencontres internationales ainsi qu'à de nombreuses cérémonies, réceptions et dîners diplomatiques permettant de consolider les relations avec les représentants diplomatiques et les hautes personnalités résidant à Rome.

A Rome, le 15 février 2013, S.E. M. Robert FILLON a remis à M. José GRAZIANO DE SILVA, Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), les pouvoirs l'accréditant en qualité de Représentant permanent de la Principauté de Monaco auprès de l'Organisation.

La Réunion des Consuls honoraires de Monaco en Italie, organisée au mois de janvier 2013, a été l'occasion pour S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco en Italie, de rappeler l'importance de l'implication des Consuls dans le cadre de l'organisation des opérations « Monaco Private Label » et d'évoquer la participation de Monaco à l'Exposition « Milan 2015 ».

En juillet 2013, S.E. M. Robert FILLON, Commissaire Général du Pavillon de Monaco à l'Exposition « Milano 2015 », et M. Giuseppe SALA, Commissaire Général de la Société Expo 2015, ont signé le contrat de participation de Monaco à cette prochaine Exposition qui se tiendra à Milan, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2015, autour du thème « *Nourrir la planète. Energie pour la vie* ». Le Pavillon de Monaco soulignera l'importance de la coopération monégasque comme levier d'une répartition plus équitable de la richesse et tentera de démontrer que la gouvernance responsable est possible grâce à la recherche et à l'innovation durable.

S.E. M. Robert FILLON a accompagné Mme Bénédicte SCHUTZ, Directeur de la Coopération Internationale de Monaco, lors de rencontres organisées au Ministère italien des Affaires Etrangères, Direction de la coopération au développement, afin de définir les possibilités d'actions communes en particulier au bénéfice des pays d'Afrique subsaharienne.

L'Ambassadeur a également représenté S.A.S le Prince Souverain lors de l'inauguration de l'auditorium de la ville de San Possidonio auquel a été donné le nom de « Principauté de Monaco ».

### **5.2.1.3 Le Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord**

Des présentations sont régulièrement effectuées tout au long de l'année au sein de la Chancellerie et dans des villes cibles en Grande-Bretagne afin de promouvoir auprès des décideurs britanniques les différentes facettes de l'économie monégasque.

Ainsi en 2013, S.E. Mme Evelyne GENTA, Ambassadeur de Monaco, a organisé à Birmingham, une soirée de promotion de Monaco, en collaboration avec la Chambre de Développement Economique de Monaco et M. Ben THORNER, Consul honoraire de Monaco à Birmingham.

S.E.Mme GENTA a participé, à l'invitation du Premier Ministre malaisien, au premier « World Economic Islamic Forum » auquel ont pris part de hautes personnalités, et notamment le Sultan du Brunei, le Roi de Jordanie, le Premier Ministre kazakh, le Prince héritier du Barein, le Président de la République islamique d'Afghanistan, le Maire de Londres et le Premier Ministre britannique.

L'Ambassadeur a apporté son aide au Royal Opera House afin de faciliter la venue des Ballets de Londres à Monaco, au mois de juin 2013.

S.E. Mme Evelyne GENTA a assisté au déjeuner donné à Buckingham Palace afin de soutenir la recherche contre le cancer, en présence de S.M. la Reine Elisabeth II et de S.A.R. le Prince Philip. Lors de ce déjeuner, il a été évoqué l'organisation d'un dîner au profit de cette cause qui se déroulerait à Monaco.

L'Ambassadeur a par ailleurs accompagné S.A.S. le Prince Souverain au cours de son déplacement à l'Université de Plymouth qui a donné lieu à la visite de nombreuses installations dédiées à la recherche marine. A l'issue de cette visite, le titre de Docteur Honoris Causa par le Recteur de l'Université de Plymouth a été décerné à S.A.S. le Prince Souverain.

#### **5.2.1.4 L'Allemagne**

S.E. M. Claude GIORDAN, Ambassadeur de Monaco, a collaboré à l'organisation du déplacement à Monaco d'enseignants et d'élèves de l'Université des Arts de Berlin (UDK), durant les «Rencontres Internationales des musiques électro-acoustiques». Ce déplacement s'inscrit dans le cadre du partenariat que la Principauté de Monaco entretient avec l'Institution berlinoise et à laquelle l'Académie de Musique Rainier III est désormais associée.

Le 19 juin 2013, l'Ambassadeur a offert une réception à l'occasion de la venue des Ballets de Monte-Carlo à Hambourg.

S.E. M. GIORDAN a également participé à l'élaboration du programme de travail d'une délégation qui s'est rendue en Principauté de Monaco, du 17 au 19 juillet 2013, afin de rencontrer les acteurs économiques monégasques.

A l'invitation du Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie, M. Jean CASTELLINI, et de S.E. M. Claude GIORDAN, les représentants de l'Association Fédérale des Petites et Moyennes Entreprises Allemandes (Bundesverband Mittelständische Wirtschaft - BVMW) se sont rendus en Principauté de Monaco, du 17 au 19 juillet 2013, afin de rencontrer les acteurs économiques et financiers de la place monégasque. Les membres de l'Association ont également rencontré S.A.S le Prince Souverain lors d'une réception organisée, le 17 juillet.

#### **5.2.1.5 La Belgique**

En étroite collaboration avec le Secrétariat Général du Ministère d'Etat et le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, S.E. M. Gilles TONELLI, Ambassadeur de Monaco en Belgique, a largement contribué à la mise en œuvre des discussions et rencontres de travail qui se sont déroulées tout au long de l'année, dans le cadre des échanges avec l'Union européenne.

A ce titre, S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat de Monaco, et M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, ont rencontré M. José Manuel BARROSO, Président de la Commission européenne, le 14 janvier 2013.

Dans ce contexte, le Gouvernement Princier a lancé une nouvelle campagne de communication sur la Principauté de Monaco, présentée à Bruxelles à l'occasion d'une Conférence de presse du Ministre d'Etat de Monaco.

De même, S.E. M. Gilles TONELLI s'est attaché à renforcer les contacts avec les Ambassadeurs d'Andorre, de Saint-Marin et du Liechtenstein afin de consolider les relations existantes et de travailler sur la question du statut des petits Etats d'Europe vis-à-vis de l'Union européenne.

Il a par ailleurs accompagné S.A.S. le Prince Souverain lors de Son déplacement à Louvain dans le cadre de la Conférence organisée par l'Université catholique de Louvain sur le thème « *Océans, climat, alimentation : les voies de la transition vers un monde durable* ». A cette occasion, S.A.S. le Prince Souverain a prononcé un discours sur cette thématique qui constitue l'un des axes de Sa politique en matière de développement durable.

L'Ambassadeur a également accueilli S.A.S. le Prince Souverain, accompagné de S.E. M. Bernard FAUTRIER, Ministre plénipotentiaire et Vice-Président de la Fondation Prince Albert II de Monaco, dans le cadre de Sa participation à la 36<sup>ème</sup> Réunion consultative du Traité de l'Antarctique au cours de laquelle Il s'est entretenu notamment avec M. Michel ROCARD, ancien Premier Ministre français et Ambassadeur de France chargé des négociations internationales relatives aux pôles Arctique et Antarctique.

S.E. M. Gilles TONELLI, Ambassadeur de Monaco en Belgique, a participé aux événements organisés à l'occasion du Couronnement de S.M. le Roi Philippe de Belgique.

#### **5.2.1.6 L'Espagne**

S.E. M. Patrick VAN KLAVEREN, Ambassadeur de Monaco en Espagne, a organisé la Réunion annuelle du Corps Consulaire de Monaco en Espagne lors de laquelle il a annoncé la publication de la « Lettre d'information sur l'Espagne », qui aura vocation à informer les Autorités monégasques sur la situation en Espagne et à transmettre au réseau consulaire de Monaco en Espagne, les actualités de la Principauté.

L'Ambassadeur a également pris part aux négociations de l'Accord bilatéral en matière de reconnaissance et d'échange des permis de conduire entre la Principauté de Monaco et l'Espagne, qui devrait être finalisé en 2014, et participé au suivi du projet de « cités éducatives » et du réseau européen des centres de formation professionnels, dans l'optique d'une association éventuelle de Monaco à ces deux initiatives.

S.E. M. Patrick VAN KLAVEREN a par ailleurs relayé la participation de la Principauté de Monaco à l'opération « Ilustra Maxima », concours d'illustration de la citation de S.A.S. le Prince Souverain relative à l'eau « *Il n'y a pas, en matière d'eau, de petite ambition. Derrière chaque puits, derrière chaque digue, derrière chaque réalisation, il y a des vies humaines* », initiée dans le cadre de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau et de la décennie de l'eau promulguée par les Nations Unies.

En collaboration avec les archives du Palais Princier, l'Ambassadeur a favorisé la publication d'une brochure bilingue présentant cinq siècles de relations entre la Principauté de Monaco et l'Espagne regroupant deux séries d'articles publiés, en janvier 2013, dans la revue grand public « Historia de Iberia Vieja ».

Dans le domaine culturel, « l'Académie Princesse Grace de Monaco » a annoncé sa participation au jury du Concours international de danse de Barcelone (Certamen de Dansa Ciutat de Barcelona) qui se déroulera en mars 2014, et offrira à ce titre un stage d'été à deux jeunes danseurs.

S.E. M. Patrick VAN KLAVEREN a contribué au déplacement de 30 artistes en qualité d'invités d'honneur de l'exposition annuelle le l'AIAP/UNESCO, qui s'est tenue à Monaco, du 21 Novembre au 8 décembre 2013.

Il a également assisté à la réunion de négociation relative à l'établissement de l'Accord pour la conservation des forêts d'Europe, au « *Forum ibéro americano de sostenibilidad* » (développement durable) et représenté de S.A.S. le Prince Souverain à la Conférence « WILD10 » sur la vie sauvage qui s'est tenue à Salamanca.

#### **5.2.1.7 La Pologne**

Sur le plan économique en 2013, S.E. M. Claude GIORDAN a continué à soutenir la mise en place du projet de coopération tripartite entre Monaco, la Pologne et la Tunisie.

Une Chambre de Commerce polono-monégasque a d'ailleurs été créée à Monaco, avec le soutien de l'Ambassadeur de Pologne à Monaco.

#### **5.2.1.8 La Suisse**

S.E. Mme Carole LANTERI a présenté ses Lettres de créance au Conseil fédéral, le 9 janvier 2013.

Le 25 février 2013, une réception a été organisée par l'Ambassadeur de Monaco au Centre Paul Klee en présence de M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, qui a souligné les liens d'amitié qui unissent la Principauté de Monaco et la Suisse.

Les activités diplomatiques de S.E. Mme Carole LANTERI se concentrent également sur la diplomatie multilatérale depuis la Mission installée à Genève afin de participer aux travaux des Nations Unies.

S.E. Mme Carole LANTERI a ainsi remis ses Lettres de créance à M. Kassym-Jomart TOKAYEV, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, le 4 février 2013.

#### **5.2.1.9 Le Liechtenstein**

S.E. Mme Carole LANTERI a présenté ses Lettres de créance à S.A.S. le Prince Aloïs du Liechtenstein, le 22 mars 2013 et participé aux cérémonies de la Fête nationale du Liechtenstein, le 15 août.

Cette visite a permis à S.E. Mme Carole LANTERI d'échanger avec ses homologues sur les thèmes relatifs aux relations entre les deux Principautés et l'Union européenne.

A l'occasion de ce déplacement, S.E. Mme Carole LANTERI, accompagnée du Consul de Monaco au Liechtenstein, M. Guido MEIER, a participé à la présentation du Concours de dessins destiné à sélectionner un élève afin qu'il participe au « Jury Junior International » dans le cadre du 38<sup>ème</sup> Festival international du Cirque de Monte-Carlo. Pour la première fois, le Liechtenstein sera ainsi représenté au sein du « Jury Junior ».

#### **5.2.1.10 La Principauté d'Andorre**

Le 11 juillet 2013, S.E. Mme THEVENOUX, Ambassadeur de Monaco, a remis ses Lettres de créance au Président François Hollande, Co-prince d'Andorre, et participé aux célébrations du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Constitution andorrane.

#### **5.2.1.11 La République de Saint-Marin**

S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco, a remis ses Lettres de créance à Leurs Excellences Mme Denis BRONZETTI et M. Teodoro LONFERINI, Capitaines Régents de la République de Saint-Marin, le mercredi 13 février 2013.

L'Ambassadeur a également participé au mois de mars 2013 à la Cérémonie d'installation des nouveaux Capitaines régents laquelle revêtait un caractère particulier du fait de la présence de S.E. M. BAN KI-Moon à l'occasion de l'anniversaire de l'adhésion de Saint-Marin à l'O.N.U.

#### **5.2.1.12 La République de Slovénie**

S.E. M. Robert FILLON a remis ses Lettres de créance auprès de S.E. M. Borut PAHOR, Président de la République de Slovénie, le 12 avril 2013.

#### **5.2.1.13 La Roumanie**

S.E. M. Robert FILLON a remis ses Lettres de créance à S.E. M. Traian BASECU, Président de la République de Roumanie, le 8 novembre 2013.

#### **5.2.1.14 Le Vatican**

Le Couple Princier S'est rendu au Saint-Siège à 2 reprises en 2013 (cf partie 5.1.1 du Rapport de Politique Extérieure).

En 2013, S.E. M. Jean-Claude MICHEL s'est vu proposé par le Saint Siège le Décanat du Corps Diplomatique accrédité près de lui. Après avoir reçu l'agrément de S.A.S. le Prince Souverain, l'Ambassadeur est devenu le Doyen en titre du Corps Diplomatique étranger accrédité près le Saint Siège.

L'Ambassadeur a offert un dîner en l'honneur des Chevaliers et des Dames de l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem de la Principauté de Monaco qui participaient au pèlerinage international de cet ordre du 13 au 15 septembre, à Rome.

#### **5.2.1.15 La Russie**

S.E. M. Claude GIORDAN, accompagné de M. Igor YURGENS, Consul Général de Monaco à Moscou, a participé au dîner « Monaco Private Label » organisé le 12 juin 2013, à Moscou, en présence d'une trentaine d'entrepreneurs russes.

L'année 2013 a été principalement consacrée à la préparation de la Visite Officielle de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco en Russie (cf partie 5.1 du Rapport de Politique Extérieure).

### **5.2.2 Aux Etats-Unis d'Amérique**

L'année 2013 a été une année de transition dans ce pays suite à la nomination d'un nouvel Ambassadeur, intervenue en fin d'année. En effet, S.E. M. NOGHES, premier Ambassadeur représentant la Principauté de Monaco auprès des Etats-Unis d'Amérique, a quitté ses fonctions après sept années d'exercice.

Au cours de l'année, S.E. M. NOGHES a assisté aux manifestations officielles d'inauguration du second mandat du Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Barack OBAMA, et participé à l'organisation de trois événements « Monaco Private Label » aux Etats-Unis.

Ces événements se sont déroulés à Chicago, la Nouvelle Orléans et Los Angeles, en présence de nombreuses personnalités américaines, en particulier de S.E. Mme Fay Hartog LEVIN, désignée par la Maison Blanche pour représenter le Président des Etats-Unis, de Mme Kathleen BROWN, Vice-président de Goldman Sachs, de M. Ron FORMAN, Fondateur de l'Institut « Audubon Nature » et membre actif du Conseil économique de la Nouvelle-Orléans, ainsi que de Mme Rita Benson LEBALNC, propriétaire des équipes des New Orléans Saints (football américain) et des Hornets (basket).

La réunion du Corps consulaire de la Principauté de Monaco accrédité aux Etats-Unis d'Amérique s'est tenue à la Nouvelle-Orléans, l'occasion pour l'Ambassadeur de célébrer la réouverture du Consulat de Monaco dans cette ville et de remercier les Consuls honoraires de leur dévouement envers la Principauté de Monaco.

S.E. M. Gilles NOGHES a également collaboré à l'organisation de la venue de S.A.S. le Prince Souverain à Cody (Wyoming) au mois de septembre 2013 à l'occasion de la Commémoration du centenaire de la visite du Prince Albert 1<sup>er</sup> en 1913. En souvenir du camp établi lors de cette visite, baptisé « Camp Monaco », un tronc avait été sculpté par un artiste et installé au Musée de Buffalo Bill à Cody.

L'Ambassadeur a par ailleurs assisté à la visite de LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Charlène lors du déplacement de l'équipe automobile du constructeur monégasque « Venturi », dans l'Utah, à l'occasion de la présentation du nouveau modèle du fabricant de véhicule à propulsion électrique.

De même, S.E. M. Gilles NOGHES a participé à la préparation de la venue du Couple Princier à Philadelphie au mois d'octobre afin d'assister à la cérémonie de signature d'une Convention de partenariat entre M. Patrick BINI, Directeur du CHPG et M. Larry JAMESAON, Doyen de l'Université de Pennsylvanie (Upenn) visant à développer les échanges, notamment dans le domaine de la cardiologie.

Nommée Ambassadeur de Monaco le 12 novembre 2013, S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE a remis ses Lettres de créance au Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Barack OBAMA, le 3 décembre 2013. Le Président OBAMA a souligné l'attention particulière que l'Administration américaine accorde à l'amitié entre Monaco et les Etats-Unis d'Amérique et salué les actions de S.A.S. le Prince Souverain et de Sa Fondation au travers de son engagement pour la protection de l'environnement.

L'Ambassadeur a également assisté à la réception organisée par la JM Morgans Bank et le Smithsonian Institution afin de saluer la contribution de cette banque au financement de programmes destinés à sensibiliser les jeunes à la préservation de l'environnement. S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE a annoncé le soutien financier de la Fondation Prince Albert II de Monaco au projet du Musée d'Histoire Naturelle du Smithsonian Institution relatif à l'observation des récifs coralliens dans les Caraïbes, et ce dans le cadre du partenariat existant entre ces deux institutions.

S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE a par ailleurs participé à la cérémonie des Vœux du Corps Diplomatique au cours de laquelle elle s'est entretenue avec le Secrétaire d'Etat américain, M. John KERRY, sur les questions liées à l'environnement. Elle a ensuite participé au Forum diplomatique organisé par le Département d'Etat à l'attention des Ambassadeurs des Puissances étrangères nouvellement en poste aux Etats-Unis.

### **5.2.3 En Asie**

#### **5.2.3.1 La Chine**

En 2013, S.E. Mme Catherine FAUTRIER, Ambassadeur de Monaco, a valorisé la politique d'attractivité de la Principauté en organisant le Gala « Monaco à Pékin » avec la Direction du Tourisme et des Congrès de Monaco, ainsi que la « China Boating Monaco Night », à Shanghai, qui pourrait aboutir à la programmation d'une visite des membres du Shanghai Yacht Club à Monaco.

Elle a activement participé à la visite de la délégation de la Chambre de Développement Economique de Monaco à Hong Kong, Hangzhou, Lijiang, Shanghai et Shenzhen, et contribué à la préparation de l'installation du Bureau de représentation de la Fondation Prince Albert II à Pékin et au développement du projet « Monaco Green Club » mené par la Fondation Prince Albert II.

Au niveau culturel, l'Ambassadeur a préparé la visite à Monaco du Vice Ministre de la Culture de la République populaire de Chine qui s'est félicité de la venue des Ballets de Monte-Carlo dans son pays.

S.E. Mme Catherine FAUTRIER a également programmé deux soirées de prestige lors des représentations de la Compagnie des Ballets de Monte Carlo à Pékin et Shanghai. Ces soirées ont permis de réunir autour de l'Ambassadeur de nombreuses personnalités du monde économique, politique et artistique chinois.

A l'initiative de l'Ambassadeur, un événement dédié à la communauté chinoise sera organisé à Monaco, en février 2014, en partenariat avec la Société des Bains de Mer.

### **5.2.3.2 L'Australie**

S.E. Mme Catherine FAUTRIER a participé, lors de l'accréditation de l'Ambassadeur d'Australie à Monaco, à une réunion de travail organisée par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération en présence des représentants de l'Ambassade d'Australie, afin d'envisager de faciliter l'obtention des visas pour les étudiants monégasques.

L'Ambassadeur a travaillé en étroite collaboration avec la Fondation Prince Albert II afin de programmer un événement de la Fondation en Australie grâce aux nombreux contacts de haut niveau qu'elle y a tissés.

S.E. Mme Catherine FAUTRIER, Ambassadeur de Monaco, a contribué à l'organisation avec le Consul honoraire de Monaco à Melbourne, M. Andrew CANON, d'un dîner « Monaco Private Label » dans cette ville. Le dîner a rassemblé des acteurs du secteur économique en vue de créer et de développer des relations commerciales avec la Principauté de Monaco.

### **5.2.3.3 Le Japon**

Au cours de l'année 2013, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération et S.E. M. Patrick MEDECIN ont mené, conjointement avec les services techniques du Gouvernement Princier, des négociations avec l'Ambassade du Japon à Monaco, pour parvenir à un accord sur la reconnaissance et l'échange des permis de conduire entre le Japon et Monaco.

Un accord bilatéral s'avère nécessaire dans la mesure où la Principauté de Monaco est signataire de la Convention de Genève sur la circulation routière de 1949 et de la Convention de Vienne qui s'y est substituée en 1968, alors que le Japon n'a pas adhéré à cette dernière Convention.

Les négociations se poursuivent et devraient aboutir prochainement à un accord de réciprocité permettant l'échange de permis de conduire pour les ressortissants de deux Etats.

Le 19 février 2013, S.E. M. Patrick MEDECIN, Ambassadeur de Monaco au Japon, et S.E. M. Christian MASSET, Ambassadeur de France au Japon, ont participé à un dîner caritatif préparé par le Chef-cuisinier du Palais Princier, M. Christian GARCIA, et le Chef du Palais de l'Elysée, M. Bernard VAUSSION, à base de produits de la région sinistrée du Tohoku, autour de la centrale nucléaire de Fukushima, afin de démontrer que les aliments en provenance de la région étaient propres à la consommation.

S.E. M. Patrick MEDECIN a également accueilli en Principauté de Monaco, du 18 au 21 avril 2013, une délégation de la ville de Nagasaki conduite par le Maire de la ville, M. TAUE, et le 23 septembre 2013, une délégation de Parlementaires japonais.

S.E. M. Patrick MEDECIN a également participé au renouvellement de titulaire du poste consulaire de la Principauté de Monaco au Japon. Le 3 juin 2013, M. Ken KOBAYASHI est devenu le nouveau Consul Général Honoraire de Monaco au Japon, en poste à Tokyo.

L'Ambassadeur a rencontré, lors de sa visite effectuée à Kobe le 11 et 12 décembre 2013, le vice-Gouverneur de la région de Hyogo, le Maire de la ville, M. Tasuo YADA et le Gouverneur de la province du Shiga, Mrs Yukiko KADA.

S.E. M. Patrick MEDECIN s'est par ailleurs rendu, le 13 décembre 2013, à la Résidence de l'Ambassadeur de France au Japon afin d'assister à la remise des insignes de Commandeur de la Légion d'Honneur par l'Ambassadeur de France S.E.M. Christian MASSET à M. Ichiro KOMATSU, ancien Ambassadeur du Japon en France et à Monaco.

L'Ambassadeur est également intervenu, le 17 décembre 2013, dans le cadre du cycle de conférences de l'Institut Français à Tokyo sur le thème « *Monaco : un pays à part dans le monde entre tradition et modernité* ».

A l'occasion du 80ème anniversaire de l'Empereur du Japon, S.E. M. Patrick MEDECIN a participé à la réception offerte par le Ministre des Affaires Etrangères du Japon au Corps Diplomatique étranger accrédité au Japon, le 20 décembre 2013.

S.E. M. Patrick MEDECIN s'est par ailleurs rendu à Kobé, le 10 décembre 2013, afin de rencontrer le Président du quotidien de la ville, le « *Kobé Shimbun* », et de prononcer un discours devant les élèves des différentes écoles d'Ikebana afin de les inciter à reprendre leur voyage annuel en Principauté interrompu au milieu des années 1990.

#### **5.2.3.4 L'Inde**

S.E. M. Patrick MEDECIN a participé, le 26 janvier 2013, à Delhi, à la Parade et à la Réception de la Présidence donnée au Corps Diplomatique à l'occasion de la Fête Nationale indienne (Republic Day).

L'Ambassadeur a également assisté, le 15 juillet, à la Fête de l'Indépendance. Cette réception a été l'occasion pour l'Ambassadeur de s'entretenir avec les Autorités indienne ainsi qu'avec ses homologues résidant en Inde.

Les 20 et 21 novembre 2013, S.E. M. Patrick MEDECIN a pris part, respectivement à Mumbai puis à Bangalore, aux présentations organisées conjointement par la Direction du Tourisme et des Congrès de Monaco et de son Bureau de représentation en Inde, à l'intention de la presse touristique et des prescripteurs du marché du tourisme indien.

#### **5.2.3.5 La République du Kazakhstan**

S.E. Mme Evelyne GENTA, Ambassadeur de Monaco au Kazakhstan, a principalement assisté les Autorités monégasques dans la préparation de l'organisation de la Visite Officielle du Président kazakh, S.E. M. Noursoultan NAZARBAIEV, en Principauté de Monaco, au mois de septembre 2013.

L'Ambassadeur a également rencontré, en mars 2013, le Directeur de l'Opéra d'Astana dans le cadre de la préparation de la venue des Ballets de Monte-Carlo à Astana, en 2014.

## 6 LES ACCUEILS OFFICIELS

Les accueils de personnalités ou de délégations étrangères constituent une partie importante de la politique d'attractivité de la Principauté et impliquent des missions concertées entre le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, le Secrétariat Général du Ministère d'Etat, le Service d'Honneur du Palais Princier, les Départements du Gouvernement Princier et la Direction de la Sûreté Publique de Monaco.

**Du 8 au 11 février 2013** : Accueil de la Mission d'observation de l'OSCE à l'occasion des élections du Conseil National, observateurs de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

**Les 6 et 7 mars 2013** : Accueil des Ministres des Affaires Etrangères d'Andorre et Saint-Marin dans le cadre d'une Réunion tripartite relative aux discussions des Petits Etats d'Europe avec l'U.E.

**Le 13 mars 2013** : Accueil en visite de travail S.E. M. Gvozdenovic, Ministre du Développement durable et du Tourisme du Monténégro dans le cadre de la préparation de la Visite Officielle de S.A.S. le Prince Souverain au Monténégro.

**Les 18 et 19 mars 2013**: Accueil de représentants du Service Européenn pour l'Action Extérieure (SEAE) de la Commission européenne, dans le cadre des discussions entre la Principauté et l'Union Européenne.

**Le 21 mars 2013** : Accueil de Mme Irina BOKOVA, Directrice Générale de l'UNESCO, à l'occasion de la 7<sup>ème</sup> édition des Rencontres Internationales Monaco et la Méditerranée.

S.A.S. le Prince Souverain et Mme Irina Bokova ont évoqué les questions liées à la protection du patrimoine mondial de l'humanité, du patrimoine matériel et immatériel, au trafic des oeuvres d'art mais aussi à l'importance de l'éducation à la Paix et au Développement Durable.



La Directrice Générale de l'UNESCO, Mme Irina BOKOVA, reçue au Palais Princier par S.A.S. le Prince Souverain et S.A.R. la Princesse de Hanovre, nommée Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO pour l'éducation des jeunes filles et des femmes en Afrique, le 2 décembre 2003.

Le Souverain a ensuite distingué Mme BOKOVA, Officier dans l'Ordre du Mérite Culturel, en présence de S.A.R. la Princesse de Hanovre.

**Les 21 et 22 mars** : Visite de travail de M. Fatallah SIJILMASSI, Secrétaire Général de l'Union pour la Méditerranée (UpM), présent en Principauté dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> édition des *Rencontres Internationales Monaco et la Méditerranée*.

**Les 3 et 4 avril** : Visite Officielle de S.E. M. BAN Ki-Moon, Secrétaire Général de l'ONU.



Le Secrétaire Général des Nations-Unies, S.E. M. BAN Ki-Moon, et son épouse, reçus au Palais Princier par le Prince et la Princesse de Monaco.

**Les 11 et 12 avril 2013** : Accueil de la délégation de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe.

**Les 18 et 19 avril 2013**: Accueil de la délégation de la Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI).

Les Représentants de l'ECRI, M. MUIZNIEKS et Mme URUMOVA, ont rencontré S.E. M. Philippe NARMINO, Directeur des Services Judiciaires, ainsi que M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National, et M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

Les Représentants de l'ECRI ont également été reçus en Audience par S.A.S. le Prince Souverain.

**Du 4 au 6 juin 2013** : Accueil de la Délégation du Groupe de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) qui s'est rendue en Principauté dans le cadre d'un voyage d'études. De nombreuses rencontres ont été organisées avec S.E. M. le Ministre d'Etat, les Conseillers de Gouvernement, le Directeur des Services Judiciaires, des Représentants du Conseil National et des entités économiques et financières monégasques.

**Les 23 et 24 juin 2013**: Accueil du Président de la République des Palaos, S.E. M. Tommy REMENGESAU, du Président de la République des Kiribati S.E. M. Anote Tong, Te BERETITENTI, en collaboration avec la Fondation Prince Albert II, à l'occasion de la « Monaco Blue Initiative ».

**Le 12 juillet 2013** : Accueil du Commissaire européen, M. Algirdas SEMETA, dans le cadre des discussions entre Monaco et l'Union européenne.

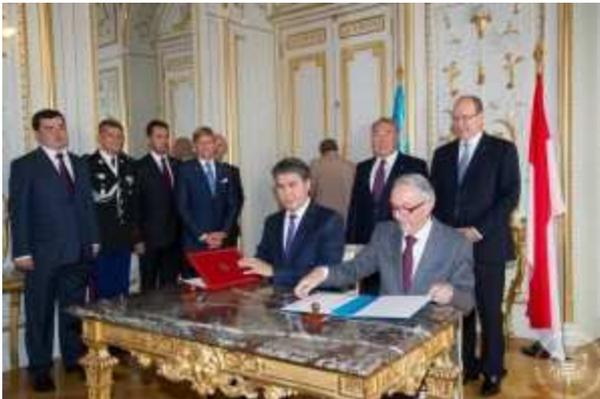
**Le 19 juillet 2013**: Accueil du Vice Premier Ministre, Ministre de l'Industrie et du Commerce du Kazakhstan S.E. M. Asset ISSEKESHEV, en vue de la Visite Officielle du Président de la République du Kazakhstan.

**Le 18 octobre 2013** : Visite de M. Ken KOBAYASHI, Président de Mitsubishi Corporation, nommé en juin 2013 en qualité de Consul Général de Monaco à Tokyo. Le nouveau Consul général a été reçu en Audience par S.A.S. le Prince Souverain puis s'est entretenu avec S.E.M. le Ministre d'Etat et Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.

**Les 28 et 29 octobre 2013** : Accueil de M. Lamberto ZANNIER Secrétaire Général de l'OSCE dans le cadre de la Conférence annuelle des Partenaires Méditerranéens de l'OSCE. Le 29 octobre, M. Lamberto ZANNIER a été reçu en Audience par S.A.S. le Prince Souverain et s'est entretenu

longuement avec M. José BADIA dans le cadre de la future Présidence de Monaco du Forum de coopération en matière de sécurité de l'organisation (FCS/OSCE).

**Les 27 et 28 septembre 2013** : Visite Officielle de S.E. M. Noursoultan NAZARBAYEV, Président du Kazakhstan.



Le Président de la République du Kazakhstan, S.E. M. Noursoultan Nazarbayev a effectué une première Visite Officielle en Principauté les vendredi 27 et samedi 28 septembre 2013.

Le Président était accompagné d'une importante délégation kazakhe, dont S.E M Asset ISSEKESHEV Vice Premier Ministre, Ministre de l'Industrie et du Commerce du Kazakhstan, S.E. M. Kassym-Jomart TOKAYEV, Secrétaire Général adjoint de l'Office des Nations Unis à Genève, S.E. M. Nurlan DANENOV, Ambassadeur du Kazakhstan à Monaco et M. Vladimir SEMENIKHIN, Consul honoraire du Kazakhstan à Monaco.

En parallèle à cette visite, les chefs d'entreprises kazakhes ayant effectué le déplacement en Principauté ont participé à des rencontres organisées par la Chambre de Développement Economique de Monaco, en présence de S.E M Asset ISSEKESHEV, Vice Premier Ministre, Ministre de l'Industrie et du Commerce du Kazakhstan, et M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et de l'Economie de Monaco.

Cet événement s'inscrit dans le prolongement du Memorandum de Coopération signé à Astana en novembre 2012, entre la Chambre de Développement Economique de Monaco et la Chambre de Commerce et de l'industrie de la République du Kazakhstan, à l'occasion de la Visite Officielle de S.A.S. le Prince Souverain au Kazakhstan. L'accord de coopération vise à faciliter les contacts entre les acteurs économiques et à développer les opportunités d'échanges commerciaux entre les deux pays.

Le 27 septembre, S.E. M. Noursoultan NAZARBAÏEV, a été reçu en Audience par S.A.S. le Prince Souverain. Les Chefs d'Etat ont évoqué le développement des relations économiques entre leurs pays et la promotion de projets conjoints dans des secteurs du tourisme et de la construction. Un Accord de Coopération en matière de tourisme a par ailleurs été signé par S.E M. Asset ISSEKESHEV Vice Premier Ministre, Ministre de l'Industrie et du Commerce du Kazakhstan, et M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération.

**Le 14 novembre 2013** : Première Visite Officielle à Monaco de M. François HOLLANDE, Président de la République française (*cf partie 1.1 du Rapport de Politique Extérieure*)

**Les 18 et 19 novembre 2013** : Accueil du Corps Diplomatique étranger accrédité en Principauté à l'occasion de la Fête Nationale monégasque.

**Les 13 et 15 décembre 2013** : Accueil de la 6<sup>ème</sup> édition de la World Policy Conference<sup>18</sup> à l'Hôtel Fairmont Monte-Carlo.

Cette conférence internationale, dédiée à l'amélioration de la gouvernance mondiale, a réuni de hautes personnalités internationales du monde économique, politique, autour de cette problématique.

En marge des sessions, M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, a rencontré, le 13 décembre 2013, S.E. M. Anifah AMAN, Ministre des Affaires étrangères de Malaisie, le Représentant de S.E. M. Mohammad Javad ZARIF, Ministre des Affaires Etrangères de la République islamique d'Iran, S.E. M. Ali AHANI, Ambassadeur de la République islamique d'Iran à Monaco.

Le 14 décembre, S.E. M. Michel ROGER et M. José BADIA ont rencontré M. Carl BILT, Ministre des Affaires Etrangères suédois, en présence de S.E. M. Gunnar LUND, Ambassadeur de Suède à Monaco.

S.E. M. le Ministre d'Etat et M. José BADIA ont également pris part au dîner de clôture de la Conférence qui s'est déroulé le 14 décembre, en présence notamment de M. Laurent FABIUS, Ministre des Affaires Etrangères français, de M. Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères du Royaume de Belgique, de M. Ali BABACAN, Vice Premier Ministre de Turquie.

---

<sup>18</sup> La *World Policy Conference* (WPC) a été fondée à l'initiative de M. Thierry de MONTBRIAL, Président de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), comme un club ouvert permettant de discuter des opportunités et des menaces offertes par un monde globalisé afin d'identifier les conditions dans lesquelles les relations internationales pourraient être organisées afin d'en assurer la stabilité.

Ce club entend donner la parole non seulement aux grandes puissances, mais aussi et surtout aux moyennes et aux petites, et donc aux pays émergents, en réunissant une variété d'acteurs. La WPC traite de la gouvernance mondiale et de la pérennité de la mondialisation.

## CONCLUSION

En 2014, la Principauté poursuivra la préparation du dialogue avec l' Union Européenne destiné à examiner les opportunités de rapprochement avec le marché intérieur tout en préservant les spécificités du modèle économique et social monégasque.

Au titre de sa présence dans les instances internationales, Monaco poursuivra la Vice-Présidence de la 68<sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations-Unies et assurera la Présidence du Forum de Coopération en matière de Sécurité de l'OSCE (FCS/OSCE) de septembre à décembre 2014.

Monaco accueillera la 83<sup>e</sup> Assemblée Générale d'Interpol qui réunira près de 120 Ministres de l'Intérieur sur le territoire monégasque, ainsi que la Session Extraordinaire du Comité International Olympique (CIO) et la Réunion de la Commission Exécutive du Comité.

De nouveaux voyages officiels, de nouvelles rencontres bilatérales manifesteront de l'action diplomatique de la Principauté, à Monaco et à l' étranger.

Ces mandats et ces événements représenteront pour la Principauté, une opportunité unique de s'affirmer sur la scène internationale, de faire reconnaître ses valeurs et de nouer des contacts de haut niveau.

La promotion des Droits de l'Homme sera à l'honneur, notamment avec la célébration du dixième anniversaire de l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe.

L'engagement du Gouvernement Princier sur ces thématiques, en particulier dans le domaine de la défense des droits des femmes et des enfants , sera ainsi souligné et par corollaire les contributions volontaires monégasques aux projets multilatéraux continueront de s'inscrire dans cette voie .

En 2014, la défense des engagements pris en faveur d'un développement durable préservant l'environnement et notamment les mers et océans s'intensifiera , en particulier au sein des instances onusiennes.

L'aide publique au développement monégasque progressera, par ailleurs, en fonction des résultats financiers enregistrés par le budget de l' Etat.

Enfin, compte tenu de l'instabilité géopolitique internationale, le Gouvernement Princier s'attachera à garantir avec une grande réactivité le déblocage des fonds alloués à l'aide humanitaire d'urgence.

## ANNEXES

**Annexe 1 – Lexique**

**Annexe 2 – Précisions financières quant aux actions de Coopération internationale**

**Annexe 3 – Détails des projets financés par la Coopération Internationale**

## Annexe 1 – Lexique

| <b>Abréviations</b> | <b>Intitulés</b>   |
|---------------------|--|
| 3G                  | Global Governance Group  |
| ACCOBAMS            | Accord pour la conservation des cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente |
| AELE                | Association européenne de libre-échange  |
| AESA                | Agence européenne de sécurité intérieure   |
| AGNU                | Assemblée Générale des Nations Unies   |
| AICESIS             | Association Internationale des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions similaires                      |
| AIEA                | Agence Internationale pour l'Energie Atomique  |
| AMA                 | Agence Mondiale Antidopage   |
| ANDRA               | Agence Nationale française pour la Gestion des Déchets Radioactifs   |
| APA                 | Accès et le Partage des Avantages  |
| APD                 | Aide Publique au Développement   |
| APES                | Accord Partiel élargi sur le sport   |
| AP-UPM              | Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée  |
| ARLEM               | Assemblée Régionale et Locale euro-méditerranéenne   |
| BHI                 | Bureau Hydrographique International  |
| BIE                 | Bureau International des Expositions   |
| CDE                 | Chambre de Développement Economique de Monaco  |
| CDEG                | Comité Directeur pour l'Egalité entre les femmes et les hommes   |
| CEDH                | Cour européenne des Droits de l'Homme  |
| CERD                | Comité de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale        |
| CERF                | Fonds d'urgence des Nations Unies  |
| CERF                | Fonds Central d'Intervention d'Urgence des Nations Unies   |
| CESE                | Conseil économique et social européen  |
| CICTA               | Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique                                    |
| CIESM               | Commission pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée  |
| CITES               | Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction       |
| CLAC                | Centre de lecture et d'animation culturelle  |
| CMA                 | Comité Monégasque Antidopage   |
| COI                 | Commission océanographique intergouvernementale  |
| CPE                 | Comité pour la protection de l'Environnement   |
| CPF                 | Conseil Permanent de la Francophonie   |
| CSM                 | Centre Scientifique de Monaco  |
| DAW                 | Division de la promotion de la femme   |
| DCI                 | Direction de la Coopération Internationale   |
| DNSEP               | Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique  |
| DREF                | Fonds d'urgence du Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge   |
| DREF                | Fonds d'Urgence de Réponse aux Catastrophes  |

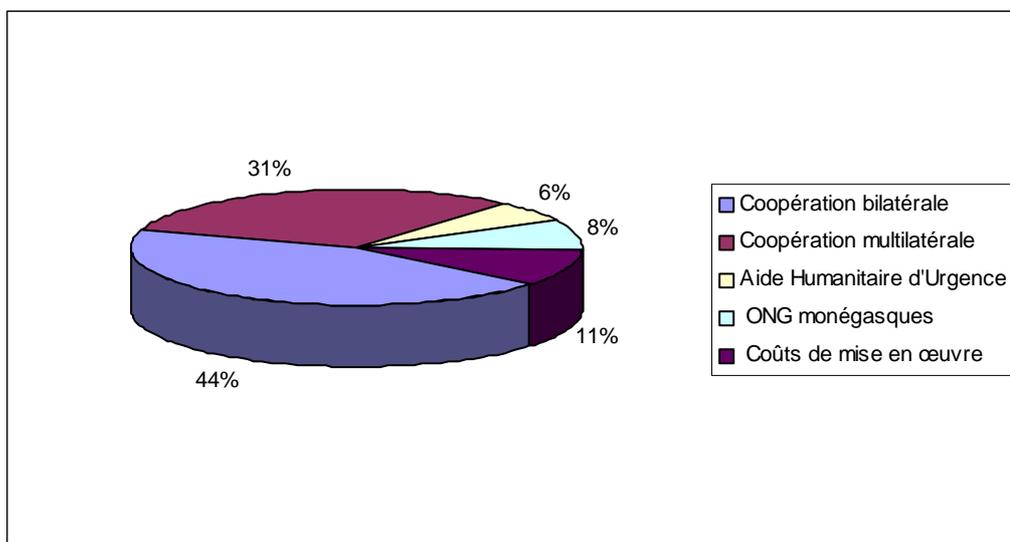
|           |   |
|-----------|---|
| ECOFIN    | Conseil pour les Affaires Économiques et Financières  |
| ECOSOC    | Conseil économique et social  |
| ECRI      | Commission européenne contre le racisme et l'intolérance  |
| EEE       | Espace Economique Européen  |
| EUROPOL   | Office européen de Police   |
| FAO       | Food and agriculture Organization   |
| FEMIP     | Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat                                |
| FICR      | Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge                  |
| FNUAP     | Fonds des Nations Unies pour la population  |
| GRECO     | Groupe d'Etats contre la corruption   |
| HRC       | Haut Commissariat aux Réfugiés  |
| ICRI      | International Coral Reef Initiative   |
| IEEF      | Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie                                  |
| INSTRAW   | Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme               |
| ITER      | International Thermonuclear Experimental Reactor  |
| MDP       | Mécanisme pour un Développement Propre  |
| MIIFED    | Monaco Iter International Fusion Energy Days  |
| MMF       | Monaco Méditerranée Foundation  |
| OCDE      | Organisation de coopération et de développement économique                                      |
| OCHA      | Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires   |
| OEA       | Organisation des Etats Américains   |
| OIF       | Organisation Internationale de la Francophonie  |
| OMD       | Objectifs du Millénaire pour le Développement   |
| OMS       | Organisation Mondiale de la Santé   |
| OMT       | Organisation mondiale du tourisme   |
| ONG       | Organisation Non-Gouvernementale  |
| ONU       | Organisation des Nations Unies  |
| ONUDI     | Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel                                 |
| ONUSIDA   | Action des différentes agences spécialisées de l'ONU pour lutter contre la pandémie de VIH/SIDA |
| OSAGI     | Office of the Special Adviser on Gender Issues and Advancement of Women                         |
| OSCE      | Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe                                       |
| PACT      | Programme d'action pour la cancéro-thérapie   |
| PANA      | Programmes d'Actions Nationaux d'Adaptation   |
| PIED      | Petits Etats Insulaires en Développement  |
| PNUD      | Programme des Nations Unies pour le développement   |
| POSTEUROP | Association des opérateurs postaux publics européens  |
| PIB       | Produit Intérieur Brut  |
| SCAR      | Comité scientifique pour les recherches antarctiques  |
| SICCFIN   | Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers                                |
| SIFEE     | Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale                        |
| UICN      | Union internationale pour la conservation de la nature  |
| UNESCO    | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture                       |

|        |   |
|--------|---|
| UNFCCC | United Nations Framework Convention on Climate Change     |
| UNHCDH | Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme |
| UNIFEM | Fonds de Développement des Nations Unies pour la femme    |
| UpM    | Union pour la Méditerranée                                |
| VIE    | Volontaire International en Entreprise                    |
| YMS    | Youth Mobility Scheme                                     |

## Annexe 2 - Précisions financières quant aux actions de Coopération Internationale

### Détail de l'Aide Publique au Développement (APD) par canal d'acheminement

| Canal d'acheminement                              | 2013               |
|---|--------------------|
| Coopération bilatérale                            | 4 168 848 €        |
| Coopération multilatérale                         | 2 976 526 €        |
| Aide Humanitaire d'Urgence                        | 540 000 €          |
| ONG monégasques                                   | 794 781 €          |
| <b>TOTAL DEBOURSE</b>                             | <b>8 476 535 €</b> |
| Coûts de mise en œuvre                            | 997 076 €          |
| <b>TOTAL DEBOURSE AVEC COÛTS DE MISE EN ŒUVRE</b> | <b>9 477 231 €</b> |



### Détail de l'Aide Publique au Développement par pays d'intervention

| PAYS                       | BILATERAL           | MULTILATERAL        | AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE | ONG MONEGASQUES   | TOTAL EN EUROS      |
|----------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------|-------------------|---------------------|
| AFRIQUE DU SUD             |                     |                     |                            | 15 000,00         | 15 000,00           |
| BURKINA FASO               | 396 593,37          | 50 000,00           | 30 000,00                  | 79 400,00         | 555 993,37          |
| BURUNDI                    | 400 000,00          | 150 000,00          |                            | 50 000,00         | 600 000,00          |
| HAITI                      | 75 000,00           | 120 000,00          |                            | 60 000,00         | 255 000,00          |
| KENYA                      |                     |                     |                            | 67 530,00         | 67 530,00           |
| LIBAN                      | 173 900,00          | 250 000,00          | 100 000,00                 |                   | 523 900,00          |
| MADAGASCAR                 | 423 077,99          | 189 892,00          | 40 000,00                  | 38 500,00         | 691 469,99          |
| MALI                       | 396 873,00          |                     | 70 000,00                  |                   | 466 873,00          |
| MAROC                      | 618 115,92          | 275 000,00          |                            |                   | 893 115,92          |
| MAURICE                    | 15 993,00           |                     |                            | 11 500,00         | 27 493,00           |
| MAURITANIE                 | 105 000,00          |                     |                            |                   | 105 000,00          |
| MOLDAVIE                   |                     | 60 000,00           |                            |                   | 60 000,00           |
| MONGOLIE                   | 223 965,43          | 130 000,00          |                            |                   | 353 965,43          |
| NIGER                      | 234 058,99          | 250 000,00          | 20 000,00                  |                   | 504 058,99          |
| PHILIPPINES                |                     |                     | 150 000,00                 |                   | 150 000,00          |
| SENEGAL                    | 95 191,28           | 149 340,00          |                            | 14 000,00         | 258 531,28          |
| SOUDAN                     |                     |                     | 30 000,00                  |                   | 30 000,00           |
| SYRIE                      |                     |                     | 50 000,00                  |                   | 50 000,00           |
| TIMOR                      | 75 000,00           |                     |                            |                   | 75 000,00           |
| TUNISIE                    | 318 133,00          |                     |                            |                   | 318 133,00          |
| PROGRAMMES TRANSVERSAUX    | 617 946,44          | 250 000,00          |                            |                   | 867 946,44          |
| AUTRES                     |                     | 1 052 294,00        | 50 000,00                  | 458 850,72        | 558 850,72          |
| <b>SOUS TOTAL</b>          | <b>4 168 848,42</b> | <b>2 976 526,00</b> | <b>540 000,00</b>          | <b>794 780,72</b> | <b>8 480 155,00</b> |
| COUTS DE MISE EN ŒUVRE     |                     |                     |                            |                   | 997 075,96          |
| <b>TOTAL DEBOURSE 2013</b> |                     |                     |                            |                   | <b>9 477 231,10</b> |

### Partenariat avec les ONG monégasques de solidarité internationale

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Co-financement de projets     | 335 930 €        |
| Subventions de fonctionnement | 407 600 €        |
| Autres (formations, réunions) | 51 250 €         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>794 781 €</b> |

### Aide Humanitaire d'Urgence

|   |                  |
|---|------------------|
| Prévention - Formation et équipements de 7 brigades d'urgence à la croix rouge du Niger (ERU) | 20 000 €         |
| Urgence   | 520 000 €        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>540 000 €</b> |

### Contributions volontaires (coopération multilatérale dans le domaine de l'urgence)

|   |                  |
|---|------------------|
| Fonds Central d'Urgence des Nations Unies (CERF)            | 50 000 €         |
| Comité international de la Croix-Rouge (CICR)               | 90 000 €         |
| Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA)     | 40 000 €         |
| Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) | 30 000 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>210 000 €</b> |

### Annexe 3 - Détail des projets financés par la Coopération Internationale

❖ Dans le domaine de la Santé

#### Accès aux soins médicaux pour tous

| Pays              | Projet  | Partenaire(s)  | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|-------------------|---|--|-----------------|-------------------------------------|
| Burkina Faso      | Appui aux services sanitaires, psychosociaux et éducatifs à Ouagadougou                   | SamuSocial International   | 2011-2013       | 165 200 €                           |
| Burkina Faso      | Ambulance de l'Espoir   | Enfants du Monde   | 2011-2013       | 68 782 €                            |
| Burkina Faso      | Réhabilitation du CSPS de la croix rouge burkinabè  | Croix-Rouge monégasque   | 2013            | 29 400 €                            |
| Liban             | Amélioration de la santé cardio-vasculaire des réfugiés palestiniens au Liban             | Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) | 2011-2013       | 300 000 €                           |
| Madagascar - Mali | Renforcement de la qualité des soins de santé par l'amélioration du diagnostic biologique | Fondation Mérieux  | 2011-2013       | 314 695 €                           |
| Mali              | Appui au centre d'appareillage Père Bernard Verspieren                                    | Prophète   | 2013-2015       | 110 000 €                           |
| <b>TOTAL</b>      |   |  |                 | <b>988 077 €</b>                    |

#### Amélioration de la santé maternelle et infantile

| Pays       | Projet   | Partenaire(s)   | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|------------|--|---|-----------------|-------------------------------------|
| Madagascar | Appui à la chirurgie cardiaque infantile   | Médecins du Monde   | 2011-2013       | 400 000 €                           |
| Madagascar | Appui aux femmes en âge de procréer pour la réduction de la malnutrition chronique | Programme Alimentaire Mondial (PAM)<br>Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) | 2013-2015       | 310 000 €                           |
| Maroc      | Traitement des enfants et jeunes adultes atteints de leucémie myéloïde aiguë       | St Jude Research's Hospital   | 2010-2014       | 490 000 €                           |
| Mongolie   | Programme d'amélioration des soins maternels et infantiles Arkhangai               | Santé Sud   | 2013-2015       | 180 000 €                           |

|                        |  |   |           |                    |
|------------------------|--|---|-----------|--------------------|
| Niger                  | Campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite   | Organisation Mondiale de la Santé (OMS) | 2011-2013 | 375 000 €          |
| Pays à faibles revenus | Programme pilote de recherche sur les infections infantiles résistantes aux antibiotiques (CHARLI)               | Institut Pasteur                        | 2011-2013 | 847 110 €          |
| Pays à faibles revenus | Opération d'enfants en Principauté de Monaco dont les pathologies ne sont pas opérables dans leur pays d'origine | Monaco Collectif Humanitaire            | 2013      | 9 085 €            |
| <b>TOTAL</b>           |  |   |           | <b>2 611 195 €</b> |

### Lutte contre les pandémies et les maladies négligées

| Pays   | Projet  | Partenaire(s)  | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|--|---|--|-----------------|-------------------------------------|
| Afrique du Sud   | Appui au programme de nutrition du centre ETAFENI   | Fight Aids Monaco                                    | 2013            | 15 000 €                            |
| Burundi  | Prise en charge communautaire des orphelins du VIH/Sida et autres enfants vulnérables                                     | AMADE Burundi<br>AMADE Mondiale<br>Fight Aids Monaco | 2011-2013       | 360 001 €                           |
| Burundi  | Renforcement de la prévention de la transmission du VIH/Sida de la mère à l'enfant  | UNICEF   | 2011-2013       | 390 000 €                           |
| Haïti  | Renforcement de la prévention et de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH                                   | Fight Aids Monaco                                    | 2013            | 60 000 €                            |
| Botswana Comores<br>Madagascar Afrique du Sud<br>Namibie<br>Swaziland<br>Zanzibar Zimbabwe | Accélération de la lutte contre le paludisme jusqu'à sa pré-élimination en Afrique Orientale et Australe à l'horizon 2015 | Organisation Mondiale de la Santé (OMS)              | 2013-2015       | 750 000 €                           |
| Madagascar   | Renforcement du système de santé et de l'accès aux soins à Sainte Marie   | Organisation Mondiale de la Santé (OMS)              | 2010-2013       | 355 000 €                           |
| Madagascar   | Appui au fonctionnement du Centre National de Lutte contre le Paludisme   | Gouvernement malgache                                | 2013-2015       | 40 000 €                            |
| Madagascar/Maurice   | Lutte contre le VIH/SIDA  | Fight Aids Monaco                                    | 2013            | 50 000 €                            |

|              |  |                  |           |                    |
|--------------|--|------------------|-----------|--------------------|
| Niger        | Influence des facteurs climatiques : lutte contre la méningite bactérienne aiguë | Institut Pasteur | 2010-2013 | 187 990 €          |
| <b>TOTAL</b> |  |                  |           | <b>2 207 991 €</b> |

### Lutte contre les maladies négligées

| Pays         | Projet  | Partenaire(s)  | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|--------------|---|--|-----------------|-------------------------------------|
| Burkina Faso | Renforcement des capacités d'auto prise en charge des malade drépanocytaires  | Centre d'Initiative contre la Drépanocytose (CID)        | 2013            | 25 000 €                            |
| Mali         | Développer et pérenniser les activités du Centre de Recherche et de lutte contre la Drépanocytose   | Centre de Recherche et de lutte contre la Drépanocytose  | 2013-2015       | 460 000 €                           |
| Mauritanie   | Sensibilisation et formation sur la prise en charge de la drépanocytose et ses complications  | Association de soutien aux drépanocytaires en Mauritanie | 2013            | 35 000 €                            |
| Niger        | Renforcement des capacités de l'ALDN au niveau national et régional   | Steps Consulting   | 2013-2014       | 40 000 €                            |
| Niger        | Appui a la prise en charge globale de la drépanocytose  | Centre National de Référence de la Drépanocytose         | 2013            | 100 000 €                           |
| Sénégal      | Elaboration du projet de service de l'unité de soins ambulatoires pour enfants et adolescents drépanocytaires au Centre Hospitalier National d'Enfants Albert Royer | Santé Sud  | 2011-2013       | 35 590 €                            |
| <b>TOTAL</b> |   |  |                 | <b>695 590 €</b>                    |

❖ Dans le domaine de l'Education

**Accès à l'éducation et à l'alphabétisation**

| Pays         | Projet  | Partenaire(s)  | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|--------------|---|--|-----------------|-------------------------------------|
| Burundi      | Création d'une école secondaire de référence dans la commune de Matana  | AMADE Burundi  | 2013            | 50 000 €                            |
| Burkina Faso | Education Pour Tous / Formation des maîtres   | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) | 2010-2013       | 200 000 €                           |
| Haïti        | Appui au fonctionnement de l'école primaire Prince Albert II de Monaco  | Centres Gheskio  | 2013-2015       | 300 000 €                           |
| Kenya        | Pérennisation du programme N'Gaissi - phase 3   | Interactions & Solidarity Monaco   | 2013            | 50 000 €                            |
| Liban        | Accompagnement scolaire et psychosocial des jeunes réfugiés syriens / irakiens vivant banlieu nord de beyrouth et Tripoli | IECD   | 2013            | 115 000 €                           |
| Maroc        | Développement Intégré de 6 douars des régions de Marrakech et Agadir  | Fondation Zakoura  | 2011-2013       | 299 743,22 €                        |
| Tunisie      | Construction et aménagement d'espaces éducatifs et de loisirs pour les enfants de l'INPE                                  | Lions Club INPE  | 2013            | 35 000 €                            |
| <b>TOTAL</b> |   |  |                 | <b>1 049 743,22 €</b>               |

### Formation et insertion professionnelle

| Pays         | Projet  | Partenaire(s)  | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|--------------|---|--|-----------------|-------------------------------------|
| Burkina Faso | Construction, équipement et fonctionnement du Centre de formation d'auxiliaires de la prime enfance         | Mission Enfance  | 2013            | 50 000 €                            |
| Mali         | Amélioration, consolidation des acquis formation qualifiante et appui insertion des jeunes ruraux baguinéda | Association AJA Mali   | 2013-2015       | 185 000 €                           |
| Maurice      | Programme d'échange dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration                                   | Consulat de Maurice  | 2012-2014       | 63 000 €                            |
| Mongolie     | Formation à la lutte contre le trafic de biens culturels  | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)                             | 2011-2013       | 150 000 €                           |
| Mongolie     | Fouilles archéologiques et restauration d'un monastère dans la région de l'Arkhangai                        | Institut d'Archéologie de l'Académie des Sciences de Mongolie<br>Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco | 2008-2013       | 576 920 €                           |
| Sénégal      | Développement projet sport-éducation-insertion socioprofessionnelle de jeunes                               | Maison du Rugby  | 2013-2015       | 65 900 €                            |
| Sénégal      | Concours de création d'entreprise sociale   | Association des femmes chefs d'entreprise de Monaco  | 2013            | 14 000 €                            |
| <b>TOTAL</b> |   |  |                 | <b>1 104 820 €</b>                  |

### Insertion sociale et respect des droits humains

| Pays         | Projet   | Partenaire(s)   | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|--------------|--|---|-----------------|-------------------------------------|
| Burkina Faso | Appui aux services sanitaires, psychosociaux et éducatifs en faveur des enfants et jeunes de la rue  | Samusocial International                                      | 2011-2013       | 165 200 €                           |
| Mali-Sénégal | Assistance aux victimes de la traite des êtres humains   | Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC) | 2011-2013       | 374 340 €                           |
| Croatie      | Appui au centre MARE pour les enfants et adolescents victimes de mines ou de traumatisme psychologique                                       | Centre MARE   | 2013-2015       | 120 000 €                           |
| Liban        | Appui aux ONG Libanaises agissant en faveur des enfants et jeunes défavorisés  | Apprentis d'Auteuil   | 2013-2015       | 435 000 €                           |
| Madagascar   | Renforcement des capacités d'accueil et de prise en charge de l'Orphelinat Catholique de Fianarantsoa  | Orphelinat Catholique de Fianarantsoa                         | 2011-2013       | 141 000 €                           |
| Madagascar   | Pérennisation des actions du centre médico-éducatif les Orchidées Blanches et de l'Union Nationale des Associations de Personnes Handicapées | Association les Orchidées Blanches                            | 2011-2013       | 50 000 €                            |
| Madagascar   | Amélioration des conditions de vie et d'éducation des enfants en situation précaire  | Bel Avenir  | 2013-2015       | 140 000 €                           |
| Madagascar   | Appui à la réinsertion sociale et économique des enfants en situation de rue - Phase II  | Apprentis d'Auteuil   | 2013-2015       | 200 000 €                           |
| Maroc        | Accompagnement des associations représentant les personnes en situation de handicap  | Handicap International  | 2010-2014       | 585 000 €                           |
| Maroc        | Assistance aux réfugiés en milieu urbain au Maroc en terme de santé, éducation et autosuffisance   | Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)   | 2011-2013       | 280 000 €                           |
|              |  |   |                 |                                     |

|              |   |  |           |                    |
|--------------|---|--|-----------|--------------------|
| Moldavie     | Prévention de la traite d'êtres humains et aide aux enfants sans soutien parental   | Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) | 2010-2014 | 374 323 €          |
| Tunisie      | Développement local inclusif et accessibilité universelle pour la promotion de la participation sociale des personnes handicapées | Handicap International   | 2010-2014 | 350 000 €          |
| <b>TOTAL</b> |   |  |           | <b>3 214 863 €</b> |

### Autres projets financés en 2013 dans le domaine de l'éducation

| Pays         | Projet   | Partenaire(s)   | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|--------------|--|---|-----------------|-------------------------------------|
| Maroc        | Programme Art Gold Participation aux coûts de tierces parties entre le gouvernement de la principauté de Monaco et le PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Maroc | 2012-2014       | 200 000 €                           |
| <b>TOTAL</b> |  |   |                 | <b>200 000 €</b>                    |

❖ Dans le domaine de l'Environnement

### Lutte contre la désertification et le changement climatique

| Pays     | Projet  | Partenaire(s)   | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|----------|---|---|-----------------|-------------------------------------|
| Tunisie  | Réhabilitation du secteur de "Ras-Eloued" de l'oasis de Chenini   | Association de sauvegarde de l'Oasis de Chenini   | 2011-2013       | 227 280 €                           |
| Mongolie | Evaluation du projet d'appui à la FEA pour perpétuer l'élevage nomade et prolongement du volet formations professionnelles                  | Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) Fédération des Eleveurs de l'Arkhangai (FEA) | 2012-2013       | 25 000 €                            |
| Mongolie | Appui aux populations rurales de l'Arkhangai pour un renfort de leurs capacités productives organisationnelles et de gestion des ressources | Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)  | 2013-2014       | 70 000 €                            |

|                |   |   |           |                  |
|----------------|---|---|-----------|------------------|
| Mongolie       | Suivi et accompagnement à la mise en place de serres solaires pour la production maraîchère dans la province de l'Arkhangai | Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités (GERES) | 2012-2013 | 8 200 €          |
| Timor Oriental | Développement durable des communautés de Eraulo, Estado, Goulolo et Raimerhei, dans la Province de l'Ermera                 | St Bakhita Center Foundation for Post Conflict Development          | 2011-2013 | 155 000 €        |
| <b>TOTAL</b>   |   |   |           | <b>485 480 €</b> |

**Conservation de la biodiversité et de la promotion de l'écotourisme**

| <b>Pays</b>  | <b>Projet</b>                                  | <b>Partenaire(s)</b>  | <b>Durée du projet</b> | <b>Financement total alloué par Monaco</b> |
|--------------|--|---|------------------------|--|
| Tunisie      | Appui à la gestion du Parc National du Chaambi | Ministère de l'Environnement et du Développement durable<br>Agence Française de Développement | 2011-2013              | 386 500 €                                  |
| <b>TOTAL</b> |  |   |                        | <b>386 500 €</b>                           |

❖ Dans le domaine du microcrédit

**Accès des plus pauvres aux services de la microfinance**

| Pays         | Projet  | Partenaire(s)                    | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|--------------|---|----------------------------------|-----------------|-------------------------------------|
| Burkina Faso | Développer l'entrepreneuriat social auprès des plus démunis par le soutien à des institutions de microfinance | Entrepreneurs du Monde           | 2011-2013       | 300 000 €                           |
| Burundi      | Démarrage et croissance de l'Institut de Microfinance DUKUZE  | DUKUZE Ibibondo Microfinance     | 2012-2014       | 750 000 €                           |
| Burundi      | Assistance technique lors de la phase de démarrage et de croissance de l'Institut de Microfinance DUKUZE      | PlaNet Finance                   | 2012-2014       | 150 000 €                           |
| Kenya        | Appui aux activités micro économiques agricoles familiales - Loitokitok District                              | Interactions & Solidarity Monaco | 2013            | 15 000 €                            |
| <b>TOTAL</b> |   |                                  |                 | <b>1 215 000 €</b>                  |

**Promotion de l'entrepreneuriat social et des filières équitables**

| Pays         | Projet  | Partenaire(s)  | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|--------------|---|--|-----------------|-------------------------------------|
| Liban        | Réhabilitation socio-économique dans la banlieue sud de Beyrouth                                    | Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) | 2011-2013       | 400 000 €                           |
| Sénégal      | Accès aux services et structuration des éleveurs laitiers du département Dagana                     | GRET Fondation Grameen Crédit Agricole                   | 2013-2015       | 300 000 €                           |
| Tunisie      | Soutien au développement de l'entrepreneuriat et d'activités économiques dans le gouvernorat du Kef | ADIE   | 2013-2016       | 270 470 €                           |
| <b>TOTAL</b> |   |  |                 | <b>970 470 €</b>                    |

❖ Autres domaines

**Protection civile**

| Pays         | Projet  | Partenaire(s)  | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|--------------|---|--|-----------------|-------------------------------------|
| Burkina Faso | Appui dans le domaine de la protection civile         | Brigade Nationale de Sapeur Pompiers du Burkina Faso<br><br>Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco | 2013-2015       | 210 000 €                           |
| Mauritanie   | Appui dans le domaine de la sécurité civile 2013-2015 | Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation burkinabé                                     | 2013-2015       | 210 000 €                           |
| <b>TOTAL</b> |   |  |                 | <b>420 000 €</b>                    |

**Lutte contre les mines**

| Pays    | Projet                 | Partenaire(s) | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|---------|------------------------|---------------|-----------------|-------------------------------------|
| Croatie | Déminage de Kotor Suma | CROMAC        | 2013-2015       | 225 000 €                           |

**Divers**

| Pays    | Projet   | Partenaire(s)                             | Durée du projet | Financement total alloué par Monaco |
|---------|--|---|-----------------|-------------------------------------|
| Croatie | Soutien aux activités de pédagogie, de muséographie et de recherches | Musée de l'Homme de Néandertal de Krapina | 2013-2015       | 37 500 €                            |